

**Ministère du Commerce, de  
l'Industrie et de l'Artisanat**

**Secrétariat Général**

**BURKINA FASO**



Unité-Progress-Justice

# **RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIETES D'ETAT**

## **EXERCICE 2019**

**28<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**JUIN 2020**

**SOMMAIRE**

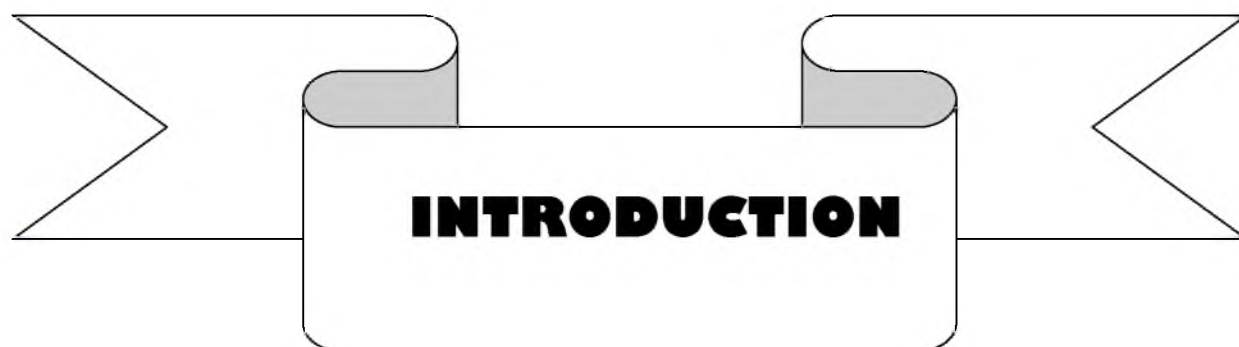
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES.....	14
ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 27 <sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT .....	18
SUIVI DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ANTERIEURES A LA 27 <sup>ÈME</sup> SESSION DE L'AG-SE .....	26
ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES .....	36
<b>SOCIETES D'ETAT</b> .....	<b>38</b>
AGENCE DE CONSEIL ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE EN BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN (ACOMOD-BURKINA).....	
40	
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER) .....	
58	
AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (AGETIB) .....	
72	
BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB).....	
88	
CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI) .....	
106	
LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF) .....	
122	
LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP) .....	
138	
LOTIERIE NATIONALE BURKINABE (LONAB) .....	
154	
LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA).....	
170	
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA) .....	
186	
SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFUSION (SBT).....	
204	
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB).....	
218	
SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB).....	
232	
SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL).....	
248	
SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY) .....	
268	
SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS).....	
284	
SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER) .....	
300	
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR).....	
316	
SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B) .....	
330	
<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE (EPPS) .....</b>	
<b>346</b>	
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO).....	
348	
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS) .....	
366	
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>386</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACOMOD-BURKINA</b>	: Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AGEMAB</b>	: Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale
<b>AGETEER</b>	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
<b>Agetib</b>	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
<b>AG-SE</b>	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
<b>ARCEP</b>	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
<b>ASCE-LC</b>	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d'Investissement
<b>BP</b>	: Burkina Phosphate
<b>BUMIGEB</b>	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
<b>BUVOGMI</b>	: Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines
<b>CA</b>	: Conseil d'Administration
<b>CARFO</b>	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CAST</b>	: Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
<b>CBI</b>	: Coris Bank International
<b>CBPGSE</b>	: Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat
<b>CCR</b>	: Convention de Concession Révisée
<b>CC-SE</b>	: Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat
<b>CCVA</b>	: Centre de Contrôle de Véhicules Automobiles
<b>CEGECI</b>	: Centre de Gestion des Cités
<b>CIPRES</b>	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
<b>CM</b>	: Conseil des Ministres
<b>CNE</b>	: Caisse Nationale d'Épargne
<b>CNO</b>	: Comité National d'Organisation du 11 décembre
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>DAMOF</b>	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
<b>DAT</b>	: Dépôt à Terme
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGM</b>	: Direction de la Géologie et des Mines
<b>DGPE</b>	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGUVT</b>	: Direction Générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
<b>DRB</b>	: Direction Régionale de Bobo-Dioulasso
<b>DSIMH</b>	: Direction de la Sécurité Industrielle, Minière et des Hydrocarbures
<b>ECD</b>	: Espaces Course en Direct
<b>EPE</b>	: Etablissement Public de l'Etat
<b>EPIC</b>	: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
<b>EPPS</b>	: Etablissement Public de Prévoyance Sociale
<b>F CFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FEER</b>	: Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural
<b>FIEP</b>	: Fonds Indicatif pour l'Entretien Périodique
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FONER</b>	: Fonds National pour l'Éducation et la Recherche
<b>FONER</b>	: Fonds National pour l'Éducation et la Recherche
<b>FRNG</b>	: Fonds de Roulement Net Global
<b>GIE</b>	: Groupement d'Intérêt Economique

<b>HT</b>	: Hors Taxe
<b>IGF</b>	: Inspection Générale des Finances
<b>JNP</b>	: Journée Nationale du Paysan
<b>LA POSTE BF</b>	: La poste du Burkina Faso
<b>LNBTP</b>	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>LONAB</b>	: Loterie Nationale Burkinabè
<b>MCC</b>	: Millenium Challenge Corporation
<b>MCIA</b>	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
<b>MENA</b>	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>MINOFA</b>	: Minoterie du Faso
<b>MOD</b>	: Maître d'Ouvrage Déléguee
<b>MODP</b>	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguee Publique
<b>MW</b>	: Méga Watt
<b>N/A OU NA</b>	: Non Appliqué
<b>ND OU N/D</b>	: Non Déterminé
<b>OASA</b>	: Opération d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OMD</b>	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONEA</b>	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>ONTB</b>	: Office National du Tourisme Burkinabè
<b>PAS</b>	: Programmes d'Ajustement Structurel
<b>PASA</b>	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>PCA</b>	: Plans de Continuité d'Activités
<b>PCA</b>	: Président du Conseil d'Administration
<b>PDG</b>	: Président Directeur Général
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PM</b>	: Pour Mémoire
<b>PNADES</b>	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PSE</b>	: Plan Spécial d'Equipement
<b>RSE</b>	: Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>RTB</b>	: Radiodiffusion-Télévision du Burkina
<b>SBT</b>	: Société Burkinabè de Télédiffusion
<b>SEM</b>	: Société d'Economie Mixte
<b>SEPB</b>	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
<b>SIGA</b>	: Système Intégré de Gestion Automatisée
<b>SIPF</b>	: Société de gestion du Patrimoine Ferroviaire
<b>SITARAIL</b>	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
<b>SOGEMAB</b>	: Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale
<b>SONABEL</b>	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
<b>SONAGESS</b>	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
<b>SONAPOST</b>	: Société Nationale des Postes
<b>SONATER</b>	: Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
<b>SONATUR</b>	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
<b>SOPAFER-B</b>	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
<b>STIB</b>	: Société de Transport Ivoir-Burkinabè
<b>SYNTRAPOST</b>	: Syndicat des Travailleurs de la Poste
<b>SYSCOHADA</b>	: Système Comptable de l'OHADA

<b>TAC</b>	: Traité d'Amitié et de Coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire
<b>TPP</b>	: Taxe sur les Produits Pétroliers
<b>TTC</b>	: Toutes Taxes Comprises
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



**INTRODUCTION**



## INTRODUCTION

La conjoncture économique mondiale en 2019<sup>1</sup> a été marquée par un ralentissement de la croissance dont le taux s'est établi à 2,9% contre 3,7% en 2018 et 3,8% en 2017. Ce repli de la croissance est la conséquence de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, les tensions macroéconomiques en Argentine et en Turquie, les perturbations du secteur automobile en Allemagne, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières et la normalisation de la politique monétaire dans les pays avancés

L'atonie de la croissance mondiale en 2019 se caractérise notamment par un ralentissement marqué et généralisé de l'industrie manufacturière et du commerce mondial. Un certain nombre de facteurs sont en jeu. La hausse des droits de douane et l'incertitude prolongée qui entoure les politiques commerciales ont entraîné une baisse de l'investissement et de la demande de biens d'équipement, qui font l'objet d'un commerce intense. Ainsi, la croissance du volume des échanges commerciaux au premier semestre de 2019 est de 1%, soit le plus faible niveau enregistré depuis 2012.

Dans la zone UEMOA, l'activité économique continuerait à être dynamique avec un taux de croissance qui serait de 6,6% en 2019 comme en 2018 sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité. Elle se tiendrait dans un contexte de recul du niveau général des prix en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans tous les Etats membres et la baisse des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux.

Au Burkina Faso, le taux de croissance du PIB est estimé à 5,7<sup>2</sup>% en 2019 contre 6,8% en 2018, tiré principalement par le dynamisme du secteur secondaire (8,3 %) et des services (6,6%) et la progression soutenue de la consommation privée (7,5 %) et de la consommation publique (6 %). Cette situation traduit la compétitivité de notre économie nonobstant, la grogne sociale et aussi la menace sécuritaire qui ont

---

<sup>1</sup> Fonds Monétaire International (FMI), rapport sur l'économie mondiale publié en avril 2020

<sup>2</sup> BAD, Perspectives économiques au Burkina Faso, 2020



jalonné l'exercice 2019 et dont les effets cumulés ont impacté le bon déroulement des activités économiques au plan national.

Du reste, dans son discours sur la situation de la nation, prononcé le 19 mai 2020 à l'Assemblée Nationale, **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** a rappelé que malgré le contexte difficile dans lequel se met en œuvre le Plan national de développement économique et social (PNDES), un des volets qui atteste indéniablement la forte résilience du Burkina Faso est la stabilité de l'activité économique.

Ainsi, dans le cadre du développement économique et social de notre pays, les sociétés d'Etat jouent un rôle majeur en raison de leur implication stratégique et de la place qu'elles occupent dans les processus d'élaboration, de planification et d'exécution des politiques publiques. Elles constituent des leviers incontournables dans la dynamique de transformation économique et sociale du Burkina Faso. Le décollage et le dynamisme de certains secteurs d'activités ne peuvent se réaliser sans leurs interventions.

A ce titre, malgré le contexte national décrit ci-dessus, la situation économique d'ensemble des vingt-une (21) entreprises s'est relativement améliorée en 2019 comparativement à 2018.

En effet, en 2019, le volume des investissements des sociétés d'Etat s'est établi à 229 167 159 707 F CFA en prévision et à 106 302 650 940 F CFA en réalisation, soit un taux d'exécution de 46,39% contre 273 449 554 903 F CFA en prévision en 2018 et 115 217 819 038 F CFA en exécution, soit un taux de réalisation de 42,13% en 2018. La faible réalisation des investissements s'explique essentiellement par les lourdeurs dans les procédures de passation des marchés publics et l'insuffisance des ressources qui sont le plus souvent régulées pour les sociétés bénéficiant d'appui budgétaire.

Aussi, nos entreprises publiques ont enregistré un accroissement de leur chiffre d'affaires global. Celui-ci est passé de **1 268,515 milliards** en 2018 à **1 379,279 milliards de F CFA** en 2019, soit un accroissement relatif de **8,73%**.

Toutefois, cette amélioration d'ensemble ne doit pas occulter la baisse entre 2018 et 2019 du chiffre d'affaires de la SONATER, de LA POSTE BF, du CEGECI et de la SEPB respectivement de **2,717 milliards** ; **1,921 milliard** ; **193 millions** et **115 millions de F CFA**.

La contribution des sociétés d'Etat et des Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) au budget de l'Etat est passée de **332,097 milliards** en 2018 à **335,590 milliards de F CFA** en 2019, soit une augmentation de 3,493 milliards de F CFA.

Sur vingt-une (21) entreprises, dix-huit (18) ont réalisé en 2019 un bénéfice net cumulé de **192,345 milliards de F CFA** contre **174,975 milliards de F CFA** en 2018. L'exercice 2019 a donc enregistré trois (03) sociétés d'Etat déficitaires à savoir la MINOFA, la SBT et la SONATER, avec un déficit cumulé de **704 millions** de F CFA contre six (06) sociétés déficitaires en 2018 avec un déficit cumulé de **2,311 milliards** de F CFA.

En intégrant le déficit cumulé des trois (03) sociétés d'Etat, le résultat net global de nos vingt-une (21) entreprises s'établit en 2019 à **191,641 milliards** contre **172,664 milliards** de F CFA en 2018, soit une amélioration de **10,99%**.

Les charges de personnel de nos entreprises publiques ont augmenté de **5,569 milliards de F CFA** en 2019 consécutive à l'augmentation des charges de personnel de la SONABEL, de l'ONEA et de LA POSTE BF respectivement de **2,326 milliards**, de **1,769 milliard** et de **531 millions de F CFA**.

La valeur ajoutée globale qui mesure la contribution des sociétés d'Etat à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays est passée de **209,724 milliards** en 2018 à **205,303 milliards de F CFA** en 2019, soit une baisse de **4,421 milliards de F CFA**. Les plus fortes baisses de la valeur ajoutée ont été enregistrées par la SONABHY pour **8,627 milliards**, la SONABEL pour un montant de **4,094 milliards** et LA POSTE BF pour **2,885 milliards de F CFA**.

De même, l'excédent brut d'exploitation de nos sociétés d'Etat, qui mesure la performance économique des sociétés d'Etat, s'est détérioré en passant de **151,794 milliards de F CFA** en 2018 à **142,101 milliards de F CFA** en 2019, soit une baisse de **9,693 milliards de F CFA**. Cette baisse traduit une contreperformance économique des sociétés d'Etat en 2019.

La 28<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) marque la participation effective de vingt-une (21) entreprises dont dix-neuf (19) sociétés d'Etat et deux (02) Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) qui soumettent leurs états financiers au titre de l'exercice 2019 à l'approbation de ladite assemblée. En sus, la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) soumet à la présente session, pour approbation, ses états financiers de l'exercice 2018 qui n'avaient pas été approuvés à la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE suite à des irrégularités relevées dans les comptes de l'agence.

D'une manière générale, les sociétés d'Etat ont renseigné le rapport de gestion du conseil d'administration à l'AG-SE conformément au canevas transmis par le secrétariat de l'AG-SE. Toutefois, il convient de relever des cas de non-respect du canevas ; ce qui limite l'analyse du Secrétariat de l'AG-SE dans le cadre de l'élaboration du rapport de performance des sociétés d'Etat. Aussi, il sied d'inviter les Conseils d'Administration de nos sociétés à un meilleur respect du canevas du rapport de gestion du conseil d'administration à l'AG-SE.

Le présent rapport de performance des sociétés d'Etat, exercice 2019, fait le point sur la gestion des ressources humaines, les audits réalisés, le fonctionnement des comités d'audit, la gouvernance d'entreprise et la mise en œuvre des outils du Code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'analyse des données économiques et financières par type de comptabilité (SYSCOHADA révisé et CIPRES) et par entreprise. En outre, il fait l'état d'exécution des résolutions et recommandations issues de la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE ainsi que le point de la mise en œuvre des recommandations et résolutions antérieures à la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, soumet des projets de résolution et donne la situation des mandats des administrateurs, des commissaires aux comptes et des directeurs généraux pour l'ensemble de nos entreprises publiques au 31 décembre 2019.

**ANALYSE SYNTHETIQUE  
DE LA SITUATION  
ECONOMIQUE ET  
FINANCIERE DES  
ENTREPRISES**



## **ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES**

L'analyse économique et financière est faite sur la base de deux systèmes comptables. Il s'agit du Système Comptable dans l'espace OHADA (SYSCOHADA) pour les sociétés d'Etat et de la comptabilité de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) pour les Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

### **A.LES SOCIETES D'ETAT**

A la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, dix-neuf (19) sociétés d'Etat sont appelées à présenter leurs états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Il s'agit de l'ACOMOD-BURKINA, de l'AGETEER, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA, de l'ONEA, de la SBT, de la SEPB, de la SOGEMAB, de la SONABEL, de la SONABHY, de la SONAGESS, de la SONATER, de la SONATUR et de la SOPAFER-B.

Le chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés est passé de **1 036,090 milliards** en 2018 à **1 134,456 milliards de F CFA** en 2019, soit une augmentation de **98,366 milliards de F CFA** traduisant une hausse du volume d'activités desdites sociétés. Cette amélioration est impulsée principalement par la SONABHY, la SONABEL et la LONAB dont les chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de **72,463 milliards**, de **13,197 milliards** et de **10,182 milliards de F CFA**.

Cependant, quatre (04) sociétés d'Etat ont enregistré une baisse de leurs chiffres d'affaires entre 2018 et 2019 à savoir la SONATER, LA POSTE BF, le CEGECI et la SEPB. Les plus fortes baisses ont été enregistrées par la SONATER et LA POSTE BF, soit respectivement **2,217 milliards** et **1,921 milliards de F CFA**.

La baisse du chiffre d'affaires de la SONATER s'explique essentiellement par la réduction des ventes du matériel agricole notamment les tracteurs. Quant à LA POSTE BF, la baisse de son chiffre d'affaires est consécutive à la crise sociale que

la société a connue mais aussi à l'insécurité au plan national qui a conduit à la fermeture de certaines agences postales et à la baisse de l'activité économique.

La valeur ajoutée globale des sociétés d'Etat a baissé de **4,421 milliards** en 2019 consécutive à la forte baisse de la valeur ajoutée de la SONABHY, de la SONABEL et de LA POSTE BF, respectivement de **8,627 milliards**, de **4,094 milliards** et de **2,885 milliards de F CFA**.

La baisse de la valeur ajoutée de la SONABHY est due essentiellement à la baisse de la subvention d'exploitation et du prix de vente, consécutive à la baisse des prix sur le marché pétrolier mondial. Celle de la SONABEL est due à l'accroissement des consommations intermédiaires.

L'excédent brut d'exploitation global s'est dégradé de **9,693 milliards de F CFA** entre 2018 et 2019 traduisant une contre-performance économique de nos dix-neuf (19) sociétés d'Etat. Toute chose, qui rappelle aux sociétés d'Etat la nécessité de redoubler d'effort pour améliorer leurs performances économiques.

Le résultat d'exploitation global a suivi la même tendance baissière en passant de **110,460 milliards** en 2018 à **100,880 milliards de F CFA** en 2019, soit une baisse de **9,580 milliards de F CFA**. Cette baisse est imputable à la dégradation du résultat d'exploitation de la SONABHY, de la SONABEL et de l'ONEA respectivement de 9,557 milliards, de 9,237 milliards et de 1,665 milliard de F CFA.

Cependant, la LONAB, la SONATUR et LA POSTE BF ont enregistré une augmentation de leur résultat d'exploitation respectivement de 3,482 milliards, de 2,337 milliards et de 1,776 milliard de F CFA entre 2018 et 2019.

Le résultat net global est passé de **69,063 milliards de F CFA** en 2018 à **72,354 milliards de F CFA** en 2019, soit un accroissement de **4,77%** correspondant à **3,284 milliards F CFA**. Cette performance est imputable essentiellement à la SONABHY, la LONAB et la SONATUR dont les résultats nets ont augmenté respectivement de **3,264 milliards**, de **3,177 milliards** et de **1,331 milliard de F CFA**.

Toutefois, il convient de relever que trois (03) sociétés d'Etat à savoir la SONATER, la MINOFA et la SBT ont enregistré un déficit cumulé de **704 millions** au titre de l'exercice 2019 contre six (06) sociétés déficitaires en 2018 avec un déficit cumulé de **2,311 milliards de F CFA**. Le déficit de la SONATER s'explique par la baisse des ventes des équipements agricoles et l'insuffisance de conventions MOD. En ce qui concerne la MINOFA, le déficit est imputable au coût élevé de matières premières et à l'incapacité de cette société à vendre ses produits à des prix concurrentiels afin d'en tirer des revenus substantiels et être rentable. Pour la SBT, le résultat net déficitaire fait suite au non démarrage des activités commerciales de la société.

Les charges de personnel des dix-neuf (19) sociétés d'Etat sont en hausse de **5,273 milliards de F CFA** entre 2018 et 2019. Cette augmentation est principalement due aux charges de personnel de la SONABEL de **2,326 milliards** et de l'ONEA de **1,769 milliard de F CFA**.

La contribution de nos sociétés d'Etat au budget national est passée de **330,564 milliards** en 2018 à **333,154 milliards de F CFA** en 2019, soit une hausse de **2,590 milliards de F CFA**.

## **B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE PREVOYANCE SOCIALE**

Cette catégorie d'établissements regroupe la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le chiffre d'affaires de ces établissements, qui représente l'ensemble des produits, est passé de **232,425 milliards** en 2018 à **244,823 milliards de F CFA** en 2019, soit un accroissement de **12,398 milliards de F CFA** essentiellement dû à la hausse des produits de la CARFO pour **10,429 milliards de F CFA**.

Le résultat net est passé de **103,601 milliards** en 2018 à **119,287 milliards de F CFA** en 2019, soit une progression de **15,14%** contre **23,26%** en 2018 et **6,24%** en 2017.



Les charges de personnel des deux (02) EPPS sont passées de **11,058 milliards** en 2018 à **11,354 milliards de F CFA** en 2019, soit une augmentation de **296 millions de F CFA**.

La contribution de la CARFO et de la CNSS au budget national est passée de **1,533 milliard** en 2018 à **2,436 milliards de F CFA** en 2019, soit une hausse de **903 millions de F CFA**.

**ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS  
ET RECOMMANDATIONS COMMUNES  
ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
SOCIETES D'ETAT**



# **ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Au cours de la 27<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) tenue les 28 et 29 juin 2019 sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Président par délégation de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat, des résolutions et recommandations ont été formulées à l'endroit de nos sociétés en vue d'une gestion efficiente et d'une gouvernance vertueuse. Certaines recommandations interpellent des départements ministériels et d'autres les sociétés d'Etat.

## **A. RESOLUTIONS COMMUNES**

### **A.1 Au titre des sociétés d'Etat**

*Résolution n°001/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2018*

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés dont les comptes ont été approuvés à la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, qui ont procédé à l'affectation des résultats conformément à ladite résolution.

*Résolution n°002/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant fixation des indemnités de fonction des membres des Conseils d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle des Présidents de Conseil d'Administration*

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des indemnités pour l'exercice 2018 conformément à ladite résolution.

***Résolution n°003/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes***

Cette résolution a été exécutée par toutes les sociétés qui ont procédé au paiement des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018 conformément à ladite résolution.

***Résolution n°004/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant fixation des indemnités des membres et des Présidents des comités spécialisés des Conseils d'Administration***

Cette résolution a été exécutée par l'ensemble des sociétés.

***Résolution n°005/ 2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant approbation des opérations visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes***

Toutes les sociétés d'Etat ont mis en œuvre la résolution ci-dessus citée.

***Résolution n°006/ 2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant attribution de pouvoir***

Les sociétés concernées ont mis en œuvre la résolution ci-dessus citée.

***Résolution n°007/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant validité des mandats d'administrateurs et respect des dispositions relatives aux convocations des sessions des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, le point de la validité des mandats d'administrateurs au 31 décembre 2019 fait ressortir des mandats non valides dans les conseils d'administration de l'ACOMOD-Burkina, de l'Agetib, du BUMIGEB, du CEGECI, de LA POSTE BF, du LNBTP, de la LONAB, de la MINOFA et de la SONABHY.

Par ailleurs, il sied de relever que sept (07) sociétés à savoir l'AGETEER, le CEGECI, le LNBTP, la SEPB, la SONABEL, la SONAGESS et la SONATUR n'ont pas respecté les délais de convocation de la session budgétaire du Conseil d'Administration, exercice 2020.

Cependant, la CARFO et la SOGEMAB n'ont pas fait le point du respect des délais de convocation des sessions du Conseil d'Administration.

***Résolution n°008/2019/AG-SE du 29 juin 2019 relative à la signature d'un contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat.***

Cette résolution a été mise en œuvre par treize (13) sociétés d'Etat à savoir l'AGETEER, le BUMIGEB, la CARFO, le CECECI, la CNSS, LA POSTE BF, la MINOFA, l'ONEA, la SBT, la SOGEMAB, la SONATER, la SONATUR et la SOPAFER-B.

Toutefois, les Présidents de Conseil d'Administration de l'ACOMOD-Burkina, de l'Agetib, du LNBTP, de la LONAB, de la SEPB, de la SONABEL, de la SONABHY et de la SONAGESS n'ont pas signé de contrat d'objectifs avec leurs directeurs généraux conformément à la résolution citée.

***Résolution n°009-2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant rappel de la mise en œuvre du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des sociétés d'Etat***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, les sociétés d'Etat ont poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat (CBPGSE) notamment le code d'éthique et de déontologie des employés, la cartographie des risques, l'organigramme à jour, les fiches de postes du personnel, le plan de carrière du personnel et le bilan social.

## **A.2. Au titre de la tutelle de gestion**

***Résolution n°008/2019/AG-SE du 29 juin 2019 portant finalisation du canevas type de contrat d'objectifs des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat***

En exécution de cette résolution, le Ministère en charge du commerce a finalisé le projet de canevas-type de contrat d'objectifs proposé par le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) et transmis ledit projet au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) suivant le rapport n°2019-184/MCIA/CAB du 10 octobre 2019 en vue de la programmation du Conseil de Cabinet y relatif.

En outre, le Ministre en charge du commerce, par lettre n°019-1152/MCIA/SG/DGPE/DE du 18 décembre 2019 relative à la programmation de l'examen dudit projet de canevas en Conseil de Cabinet, a relancé le SGG-CM.

A ce jour, ledit projet de canevas n'a pas pu être examiné en Conseil de Cabinet faute de programmation.

## **B. Recommandations communes au titre des départements ministériels**

### **B.1 Au titre de la tutelle de gestion**

#### *Recommandation relative à l'examen de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat en Conseil de Cabinet*

En exécution de la recommandation citée, le Ministère en charge du commerce a saisi le cabinet YONS Associates pour la prise en compte des observations de l'AG-SE à savoir :

- prendre en compte les menaces liées à l'insécurité et au changement climatique dans la stratégie ;
- définir un dispositif de suivi-évaluation de la stratégie ;
- renforcer le contenu des axes de la stratégie jugé très sommaire.

A cet effet, le cabinet a produit un nouveau projet de stratégie de gestion des sociétés d'Etat qui n'a toutefois pas pris en compte l'ensemble des observations. A cet égard, des séances de travail ont eu lieu avec le Cabinet et le document est en cours de finalisation par ses soins.

#### *Recommandation relative à la relecture de la réglementation des sociétés d'Etat en vue de son harmonisation avec le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée, le Ministère en charge du commerce a pris des dispositions en vue de la relecture de la réglementation régissant les sociétés à capitaux publics dont le processus est en cours.

*Recommandation portant élaboration d'un référentiel d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le Ministère en charge du commerce a été saisi par celui des finances en vue d'apporter des observations à un projet de référentiel de contrat plan dont il a initié l'élaboration en application de la recommandation n°001/2017/AG-SE portant élaboration d'un référentiel de contrat plan.

Ainsi, la tutelle de gestion a participé à l'atelier de validation du projet de canevas de contrat plan le 22 janvier 2020. Ledit projet, qui devrait faire l'objet d'un rapport en Conseil des Ministres, est en attente d'approbation.

*Recommandation relative à l'élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet portant sur l'encadrement des modalités de fixation et d'ajustement des rémunérations des membres des Conseils d'Administration des sociétés d'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, un projet de rapport en Conseil de Cabinet y relatif a été élaboré et soumis au Ministère en charge des finances pour observations. Ledit rapport sera finalisé et soumis pour examen en Conseil de Cabinet.

## **B.2. Au titre des tutelles techniques**

### **Au titre du Ministère de la santé**

*Recommandation relative à l'introduction d'un rapport en Conseil des Ministres relatif aux difficultés d'écoulement des stocks d'équipements de la Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) et au financement de son contrat plan avec l'Etat*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le Ministère de la Santé a relevé qu'un projet de rapport en Conseil des Ministres relatif à la résolution des difficultés d'écoulement des stocks d'équipements de la SOGEMAB a été élaboré. Ledit projet est en attente de la prise en compte des conclusions de l'audit institutionnel et organisationnel en vue d'être soumis au Gouvernement.



**Au titre du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements**  
**Hydro-agricoles**

*Recommandation relative à la prise des mesures pour garantir la viabilité économique et financière de la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)*

En exécution de la recommandation citée, la tutelle technique de la SEPB a pris des dispositions pour accompagner la société à travers la mise en place d'une usine de mélange d'engrais et des prises de contact avec des projets, programmes et ONG pour susciter la prise en compte du Burkina Phosphate (BP) dans leurs acquisitions d'intrants au profit des producteurs.

Aussi, le Ministère en charge de l'agriculture a pris contact avec les sociétés cotonnières et les sociétés minières en exploitation en vue de l'utilisation du BP.

**B. Au titre de la tutelle financière**

*Recommandation relative à la prise des mesures pour garantir la viabilité économique et financière de la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)*

En exécution de la recommandation citée, le Ministère en charge des finances a relevé que la SEPB a exprimé un besoin de financement de 11 477 500 000 F CFA se décomposant comme suit :

- 2 685 000 000 F CFA en investissement au profit de l'usine de broyage de phosphate à Diapaga ;
- 955 000 000 F CFA en investissement au profit de l'usine de mélange d'engrais à Koupéla ;
- 7 837 500 000 F CFA en investissement au profit de l'usine de transformation de phosphate à Kodjari.

La tutelle financière a souhaité que la prise en charge des besoins de la SEPB se fasse dans le cadre de concertations impliquant la société et les tutelles technique et de gestion.

En outre, la SEPB a relevé que le Ministère en charge des finances a mis à sa disposition une subvention d'investissement d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) de F CFA pour le financement de la construction de l'usine de mélange d'engrais.

**SUIVI DES RESOLUTIONS  
ET RECOMMANDATIONS  
ANTERIEURES A LA 27<sup>ème</sup>  
SESSION DE L'AG-SE**



## **SUIVI DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ANTERIEURES A LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'AG-SE**

Ce suivi porte sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées lors de sessions antérieures à la 27<sup>ème</sup> AG-SE et qui n'avaient pas été mises en œuvre.

### **Au titre de la 26<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 28 et 29 juin 2018**

*Recommandation n°001/2018/AG-SE portant levée des réserves des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017*

Cette recommandation concerne le BUMIGEB, le CEGECI, la CNSS et LA POSTE BF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, seuls les comptes du BUMIGEB ont été certifiés sans réserve au titre de l'exercice 2019.

Les comptes de l'exercice 2019 du CEGECI, de la CNSS et de LA POSTE BF ont été certifiés sous réserves.

*Recommandation n°002/2018/AG-SE portant élaboration d'un rapport en Conseil de Cabinet sur la viabilité des Maîtrises d'Ouvrage Délégées Publiques (MODP)*

En exécution de la recommandation citée, le Ministère en charge du commerce a élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) un rapport en Conseil de Cabinet qui est toujours en attente d'examen.

*Recommandation relative à l'audit du modèle économique de la SOGEMAB*

En exécution de cette recommandation le Ministère de la Santé a commandité un audit réalisé par le cabinet IPSO Conseil dont les principales recommandations sont les suivantes :

- renforcer l'activité de la maintenance notamment celle préventive qui doit constituer son cœur de métier ;
- recentrer le contrôle technique des acquisitions ex-ante et ex-post sur la base des normes techniques définies ;

- réaliser des opérations de leasing médical qui pourraient constituer à terme, une solution idoine aux problèmes de financement des équipements ;
- faire la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les acquisitions de gros équipements tels les scanners, l'IRM, les équipements de blocs opératoires et donner la liberté aux formations sanitaires notamment les établissements publics de santé d'avoir recours ou non à la SOGEMAB pour les acquisitions ;
- maintenir l'activité de formation et d'assistance technique.

## **Au titre de la 25<sup>ème</sup> session de l'AG-SE tenue les 29 et 30 juin 2017**

### *Recommandation n°001/2017/AG-SE portant élaboration d'un référentiel d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des contrats plans entre l'Etat et les sociétés d'Etat*

En exécution de cette recommandation, le Ministère en charge des finances a élaboré un projet de référentiel d'élaboration des contrats plans. Ledit projet a été soumis aux parties prenantes pour validation au cours d'un atelier tenu le 22 janvier 2020.

Cependant, le rapport y relatif n'a pas fait l'objet d'examen en Conseil des Ministres à ce jour.

### *Résolution n°007/2017/AG-SE portant approbation et application effective des contrats plans Etat maîtrises d'ouvrage déléguées pour compter de la gestion budgétaire 2018*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, le Ministère en charge du commerce a élaboré un rapport en Conseil de Cabinet et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM). A ce jour, l'examen dudit rapport n'a pas eu lieu.

### *Résolution n°013/2017/AG-SE/BUMIGEB portant prise en charge des arriérés de dettes fiscales et sociales du BUMIGEB par l'Etat*

En exécution de la résolution citée, le BUMIGEB a relevé qu'il a engagé des échanges avec le Ministère en charge des finances mais à ce jour, les arriérés de dettes fiscales et sociales issues de sa privatisation partielle n'ont pas été prises en charge.

**EVENEMENTS  
IMPORTANTES SURVENUS  
APRES LA CLOTURE DE  
L'EXERCICE 2019**



## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019**

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde a subi dès le mois de mars 2020, la crise sanitaire causée par le Corona virus. Cette crise au-delà de son caractère sanitaire, a affecté tous les secteurs de l'économie burkinabè à des degrés divers.

Elle vient s'ajouter à la crise sécuritaire que le pays traverse et à travers ses effets socio-économiques néfastes sur l'économie nationale appelle à de nouveaux paradigmes.

En effet, les mesures prises au niveau mondial, sous régional et national pour contrer la propagation de la pandémie ont conduit au ralentissement du bon fonctionnement des entreprises et amené la plupart d'entre elles à user de nouvelles méthodes de production en vue d'assurer la continuité de leur exploitation. Ce sont notamment la fermeture des frontières, le confinement des populations, le couvre-feu, les retentions des stocks de certains produits de grandes consommations par les pays exportateurs, le dysfonctionnement du fret et par ricochet des chaînes d'approvisionnement, etc.

Toutefois, si certaines entreprises notamment les sociétés d'Etat ont été très sommairement impactées ou ont pu juguler les effets néfastes de la crise jusqu'à présent, pour d'autres, elle a permis de mettre en exergue leur fragilité quant aux chocs exogènes.

Quant aux entreprises privées, même si quelques-unes ont pu, à travers cette crise, accroître leur capacité de résilience, bon nombre d'entre elles sont dans le désarroi et cherchent inéluctablement à faire face aux charges incompressibles d'exploitation que sont les charges locatives, les dettes sociales et celles liées à l'électricité, l'eau etc. malgré souvent l'arrêt total de leurs activités.

Dans ce contexte, les sociétés d'Etat, au regard de leur rôle stratégique dans le développement économique et social de notre pays, sont appelées à être des catalyseurs pour la relance économique post-COVID 19. Cela passe par des innovations qu'elles apporteront en leur sein pour sortir des sentiers battus mais surtout par un accompagnement du le secteur privé à travers les potentielles relations de partenariats ; toute chose qui permettra de booster la production nationale et de créer davantage de richesses et d'emplois.

A cet effet, il est souhaitable que l'AG-SE exhorte les sociétés d'Etat à revoir leurs orientations stratégiques en vue de prendre en compte cette nouvelle donne dans le cadre de la réalisation de leurs missions.





**TABLEAU DE LA SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES SOCIETES D'ETAT (valeurs en millions de FCFA)**

SOCIETES	2019								2018								2017							
	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN	CA	VA	EBE	RE	RN		CP	CBN
					BEN	DEF							BEN	DEF							BEN	DEF		
<b>Sociétés d'Etat</b>																								
ACOMOD-BURKINA	279	131	-63	-90	34		194	84	241	136	-52	-77	27		188	132	374	230	81	56	53		150	98
AGETEER	777	534	108	59	108		425	66	553	195	-216	-266		245	411	81	798	460	44	-5	84		416	70
Agetib	573	386	156	154	112		230	183	409	233	30	21	56		203	138	710	511	311	294	334		200	287
BUMIGEB	1 571	2 133	1 139	580	378		993	711	1 313	1 555	573	339	182		982	335	1 063	1 770	773	461	216		997	358
CEGECI	1 594	951	514	331	226		437	420	1 787	1 103	727	593	420		376	61	1 597	737	425	272	257		312	40
LA POSTE BF	20 845	8 488	101	3 763	1 727		8 387	2 614	22 766	11 373	3 517	1 987	1 897		7 856	1 785	19 854	9 795	2 842	1 459	1 694		6 952	1 550
LNBTB	3 304	2 098	974	524	250		1 124	843	2 964	1 874	882	455	221		992	671	2 846	1 782	879	588	356		903	547
LONAB	156 552	32 025	26 004	24 669	18 796		6 021	31 716	146 370	28 652	22 972	21 187	15 619		5 679	28 260	130 492	25 308	20 207	18 071	13 400		5 101	26 549
MINOFA	1 325	-114	-220	-201		250	106	50	137	-105	-211	-232		269	106	11	208	-172	-274	-603		389	101	6
ONEA	47 266	28 393	16 133	7 777	4 660		12 261	2 537	44 718	27 607	17 115	9 442	4 208		10 492	2 752	39 995	25 175	15 852	8 653	3 553		9 323	2 183
SBT	16	2 680	2 210	1 040		170	470	65	3	652	3	-580		439	649	63	2	417	123	-306		307	294	36
SEPB	17	223	141	26	26		82	3	132	-164	-245	-277		277	80	10	238	323	252	212	212		71	5
SOGEMAB	381	510	76	11	25		434	31	167	-355	-839	-904		874	483	25	1 033	438	-2	-145	35		440	110
SONABEL	195 855	58 732	34 313	7 239	2 266		24 419	33 372	182 658	62 826	40 733	16 476	9 104		22 093	35 650	167 464	57 100	37 159	12 389	6 916		19 941	32 822
SONABHY	693 995	63 695	57 862	52 792	41 876		5 833	256 784	621 532	72 322	66 694	62 349	38 612		5 629	256 982	538 663	50 039	43 989	40 805	26 976		6 050	205 219
SONAGESS	2 787	645	-39	-133	345		684	241	1 523	272	-313	-456		207	585	478	4 392	863	302	37	342		561	395
SONATER	1 470	106	-239	-284		284	345	65	4 187	530	188	144	135		341	85	2 069	390	79	16	116		311	15
SONATUR	4 972	3 299	2 768	2 517	2 140		532	3 300	3 775	782	262	180	809		520	2 949	6 902	2 697	2 192	2 056	1 612		504	4 997
SOPAFER-B	897	368	163	106	89		224	89	855	236	-26	79	84		263	96	742	397	162	122	74		235	80
<b>Sous-Total I</b>	<b>1 134 456</b>	<b>205 303</b>	<b>142 101</b>	<b>100 880</b>	<b>73 058</b>	<b>704</b>	<b>63 201</b>	<b>333 154</b>	<b>1 036 090</b>	<b>209 724</b>	<b>151 794</b>	<b>110 460</b>	<b>71 374</b>	<b>2 311</b>	<b>57 928</b>	<b>330 564</b>	<b>919 442</b>	<b>178 260</b>	<b>125 396</b>	<b>84 432</b>	<b>56 230</b>	<b>696</b>	<b>52 862</b>	<b>275 367</b>
<b>Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS)</b>																								
CARFO	100 455	NA	NA	NA	55 311		1 857	1 230	90 026	NA	NA	NA	49 285		1 685	708	73 772	NA	NA	NA	35 702		1 666	608
CNSS	144 368	NA	NA	NA	63 976		9 497	1 206	142 399	NA	NA	NA	54 316		9 373	825	130 136	NA	NA	NA	48 349		9 345	1 015
<b>Sous total II</b>	<b>244 823</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>119 287</b>	<b>0</b>	<b>11 354</b>	<b>2 436</b>	<b>232 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>103 601</b>	<b>0</b>	<b>11 058</b>	<b>1 533</b>	<b>203 908</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 051</b>	<b>0</b>	<b>11 011</b>	<b>1 623</b>
<b>Total Général (I+II)</b>	<b>1 379 279</b>	<b>205 303</b>	<b>142 101</b>	<b>100 880</b>	<b>192 345</b>	<b>704</b>	<b>74 555</b>	<b>335 590</b>	<b>1 268 515</b>	<b>209 724</b>	<b>151 794</b>	<b>110 460</b>	<b>174 975</b>	<b>2 311</b>	<b>68 986</b>	<b>332 097</b>	<b>1 123 350</b>	<b>178 260</b>	<b>125 396</b>	<b>84 432</b>	<b>140 281</b>	<b>696</b>	<b>63 873</b>	<b>276 990</b>

CA : chiffre d'affaires ; VA : valeur ajoutée ; EBE : excédent brut d'exploitation ; RE : résultat d'exploitation ; CP : charges de personnel ; BEN : bénéfice net ; CBN : contribution au budget national. DEF : déficit. RN : résultat net. \* : données issues du référentiel SYSCOHADA



**ANALYSE INDIVIDUELLE DE LA  
PERFORMANCE DES  
ENTREPRISES**



**SOCIETES D'ETAT**



# **AGENCE DE CONSEIL ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE EN BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN (ACOMOD- BURKINA)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) est une société d'Etat créée par Décret n°2010-745/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010 avec un capital social de 312 000 000 de F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par Décret n°2010-746/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 08 décembre 2010.

Les activités de l'agence sont principalement régies par décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 abrogeant le décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour missions d'exécuter pour le compte de l'Etat, de ses démembrements et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les travaux d'infrastructures en bâtiments ;
- les travaux d'aménagement urbain ;
- les études et l'appui-conseil et le suivi des travaux ;
- les équipements industriels.

L'exercice 2019 de l'ACOMOD-BURKINA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nimouindonné Robert LOUE** nommé par décret n°2016-271/PRES/PM/MHU du 26 avril 2016. Il totalise trois (03) ans huit (08) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	24	26	26	-02
Permanent	17	19	17	-02
Agent provenant de l'Etat	07	07	09	00
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	178 729 313	180 279 984	141 890 333	-1 550 671
Cotisations Sociales	14 765 257	13 030 720	14 221 048	1 734 537
Dettes sociales	5 280 768	4 717 639	5 687 484	563 129

L'effectif total de l'ACOMOD-BURKINA a diminué de deux (02) agents suite à l'expiration de deux (02) contrats de travail entre 2018 et 2019. Ainsi, la masse salariale a baissé de 1,551 million de F CFA.

Par contre, les dettes sociales sont en hausse de 1,734 million de F CFA.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2020	2021	2022
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	-	-	-
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	-	-	-

La société ne prévoit pas recruter sur la période sous revue du fait de l'insuffisance de portefeuilles de projets.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

L'ACOMOD-BURKINA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré au sein de la société en 2019.

## **II.4. LE CLIMAT SOCIAL**

Le climat social au sein de l'agence est resté serein au cours de l'exercice 2019.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

L'ACOMOD-BURKINA ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, un projet de contrat plan avec l'Etat est en cours d'élaboration et l'agence a amorcé le processus de la mise en place d'une démarche qualité.

Aussi, la société doit intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et aller vers la certification à travers l'opérationnalisation de la démarche qualité.

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2019 d'audit interne. Sur neuf (09) recommandations formulées, sept (07) ont été exécutées.

Les recommandations non mises en œuvre sont les suivantes :

- élaborer un plan de trésorerie ;

- élaborer un plan de formation triennal du personnel.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de l'ACOMOD-BURKINA est assuré par le service du contrôle interne.

Au cours de l'exercice sous-revue, le service du contrôle interne a réalisé une mission d'audit sur le suivi du processus d'exécution des travaux de maîtrise d'ouvrage déléguée publique.

Au terme de la mission les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer les rapports périodiques à l'attention des maîtres d'ouvrage ;
- élaborer le programme d'activités de la direction technique de l'agence ;
- respecter les délais conventionnels d'exécution des chantiers ;
- respecter les délais de réceptions définitives.

### **III.2.2. AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur onze (11) recommandations formulées par le commissaire aux comptes, sept (07) ont été mise en œuvre. Les principales recommandations non mises en œuvre sont relatives :

- à l'indication sur chaque fiche d'imputation, la mention « comptabilité » ou « saisi » pour éviter les cas de double comptabilisation ;
- au rapprochement de l'inventaire des immobilisations au fichier des immobilisations ainsi qu'aux données de la comptabilité ;
- à l'élaboration d'un manuel de procédures comptables des activités de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- à l'élaboration du « plan comptable d'entité (PCE) ».

#### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de l'ACOMOD-BURKINA a été assuré par le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux

vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, conformément aux conclusions de la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, le Commissaire aux Comptes a procédé à la vérification des états financiers corrigés de l'ACOMOD-BURKINA en collaboration avec l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et certifié que lesdits états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine de la société au 31 décembre 2018.

En outre, la société a reçu une mission d'audit du projet du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), notamment sur le Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST). Au terme de la mission, aucune irrégularité n'a été relevée.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre. Les principales recommandations non exécutées se résument comme suit :

- élaborer le plan stratégique de développement de l'agence ;
- soumettre le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat au Commissaire aux comptes avant la tenue de la session d'arrêt des comptes ;
- prendre des mesures préventives en matière de fiscalité ;
- diligenter la mise en œuvre des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat (CBPGSE) non encore élaborés.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de l'ACOMOD-BURKINA a tenu des sessions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil

d'Administration, d'élaborer les outils du CBPGSE et d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations.

Au terme de ses travaux, le comité d'audit a relevé des insuffisances et formulé des recommandations dont les principales sont :

- diligenter la mise en œuvre des recommandations des différents corps de contrôle ;
- prendre les dispositions idoines en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 2018 ;
- impliquer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration du contrat plan avec l'Etat ;
- mettre en place une politique efficace de recouvrement des créances.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2019.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Excepté le contrat d'objectifs du Directeur Général, l'ACOMOD-BURKINA a élaboré tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

L'ACOMOD-BURKINA dispose des outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme avec fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, la société doit mettre en place son manuel de procédures techniques, actualiser le manuel de procédures, élaborer la cartographie des risques, le plan de formation pluriannuel et le plan de carrière du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'ACOMOD-BURKINA n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2019.

Toutefois, la société a relevé l'existence de deux (02) conventions conclues au cours de l'exercice 2014 et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019. Il s'agit de la convention de prêt entre l'Etat burkinabè et l'ACOMOD-BURKINA à travers l'ARCEP et le Comité National d'Organisation (CNO) du 11 décembre 2014 d'un montant de 17 435 000 000 F CFA dans le cadre de l'organisation du 11 décembre 2014 à Dédougou. L'effet produit de chacune de ces conventions durant l'exercice sous revue s'élève à 471 680 439 F CFA.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	360 956	327 223	300 074
Ressources stables	19 237 980	18 424 133	18 902 869
Actif immobilisé net	18 932 995	18 171 802	18 684 918
Actif circulant	560 072	5 586 196	16 127 334
Passif circulant	5 692 577	15 609 471	25 651 065
Trésorerie actif	5 437 489	10 275 606	9 741 682
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	24 930 557	34 033 604	44 553 935

L'analyse du tableau des grandes masses du bilan indique :

- une augmentation continue des capitaux propres entre 2017 et 2019 suite à l'incorporation des résultats nets bénéficiaires enregistrés au titre des exercices 2018 et 2019 ;
- une baisse significative de l'actif et du passif circulant entre 2018 et 2019 du fait de la non obtention des ressources des projets par les maîtres d'ouvrages ;
- une baisse de la trésorerie actif entre 2018 et 2019 qui est passée de 10,276 milliards à 5,437 milliards de FCFA. Cependant, il convient de noter que 95% de ce montant est constitué des fonds délégués des projets en attente de paiement aux entreprises prestataires.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,02	1,01	1,01
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,02	0,02	0,02
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	319,20	348,17	227,60
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	45,04%	38,22%	35,48%

Le ratio de financement des emplois stables s'est légèrement amélioré entre 2018 et 2019 et est demeuré supérieur à l'unité. Cela indique que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

La capacité d'endettement est restée stable sur la période sous revue et reste faible du fait du poids de l'endettement. Cela s'explique par la dette ARCEP qui représente une part importante dans les dettes financières de la société.

Le ratio de capacité de remboursement est passé de 348,17 en 2018 à 319,20 en 2019 du fait de l'importance des dettes obligataires et de l'amélioration de la capacité d'autofinancement.

L'autofinancement s'est amélioré en passant de 35,48% en 2017 à 38,22% en 2018 et à 45,04% en 2019. Cela indique que pour 1 FCFA de valeur ajoutée, la société génère 0,45 F CFA de ressources propres pour assurer son financement.



**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	9,35%	8,30%	-17,72%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	1,45%	0,96%	0,67%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,01	1,01	1,01
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,05	1,02	1,01
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,96	0,66	0,38

Les ratios de performance financière de l'agence se sont relativement améliorés dans leur ensemble entre 2018 et 2019.

En effet, le taux de rentabilité financière s'est amélioré en passant de 8,30% en 2018 à 9,35% 2019, consécutive à l'incorporation du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue.

Le ratio de solvabilité générale est resté stable et est supérieur à l'unité sur la période d'analyse.

Quant aux ratios de liquidité générale et immédiate, ils se sont également améliorés et indiquent la capacité de la société à faire face à ses engagements à court terme.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	279 114	241 137	374 022
Valeur ajoutée	131 296	135 984	230 338
Charges de personnel	194 183	187 869	149 831
Excédent brut d'exploitation	-62 887	-51 885	80 507
Résultat d'exploitation	-89 643	-76 713	56 363
Résultat financier	139 469	6 741	85 245
Résultat des activités ordinaires	49 826	-69 972	141 608
Résultat hors activités ordinaires	-94	98 835	-85 290
Résultat net	33 733	27 149	53 158

Hormis le résultat financier et le résultat des activités ordinaires, tous les autres soldes intermédiaires de gestion de l'ACOMOD-BURKINA se sont détériorés au titre de l'exercice sous revue, nonobstant l'augmentation du chiffre d'affaires.

Cependant, le résultat net a suivi la même tendance haussière que le résultat financier suite à la rémunération des comptes de dépôt au Trésor.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	15,75%	-35,53%	8,70%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	-3,45%	-40,96%	-1,09%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	147,90%	138,15%	65,05%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-22,53%	-21,52%	21,52%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le taux de partage de la valeur ajoutée a connu une dégradation continue sur la période de référence du fait de l'insuffisance de portefeuille de projets.

D'une manière générale, les performances économiques et financières de l'ACOMOD-BURKINA se sont dégradées entre 2018 et 2019. L'agence devrait fournir davantage d'efforts en vue de l'obtention de portefeuilles de projets conséquents pour augmenter son volume d'activités.

Par ailleurs, il convient d'encourager la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat notamment le plan stratégique, le contrat plan avec l'Etat, le contrat d'objectifs et la cartographie des risques.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'agence a relevé la notification d'un avis de crédit d'un montant de cent trente millions vingt-neuf mille trois cent cinquante-quatre (130 029 354) F CFA au titre de la rémunération du compte de dépôts de l'agence pour l'exercice 2018 ; toute chose qui lui a permis de réaliser un résultat net bénéficiaire au titre de l'exercice 2019.

Ces revenus financiers ont permis à l'agence d'enregistrer un résultat bénéficiaire de trente-trois millions sept cent trente-deux mille cinq cent cinquante-neuf (33 732 559) F CFA.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE ISSUE DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

*Recommandation relative à la reprise des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et sa soumission à la 28<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, l'agence a diligenté la tenue de concertations avec les Contrôleurs de l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) qui ont permis de prendre en compte les corrections nécessaires établissant ainsi les charges et les produits financiers à 660 559 607 F CFA et 667 300 831 F CFA respectivement au lieu de -26 723 961 F CFA et -19 982 737 F CFA.

A la suite des corrections apportées, l'ACOMOD-BURKINA soumet les états financiers corrigés, exercice 2018 à l'approbation de la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA soumet à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n°. .../2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels que présentés par l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA).

## 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2018 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	27 148 690	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	- 11 925 606	F CFA
Masse à répartir	:	15 223 084	F CFA
Réserve légale (10%)	:	1 522 308	F CFA
Résultat distribuable	:	13 700 776	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	8 220 466	F CFA
Réserves facultatives	:	5 480 310	F CFA

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA).

## 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	33 732 559	F CFA
Réserve légale (10%)	:	3 373 256	F CFA
Résultat distribuable	:	30 359 303	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	18 215 582	F CFA
Réserves facultatives	:	12 143 721	F CFA

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...-2020/AG-SE/ ACOMOD-BURKINA portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet d'Audit et de conseil du sahel (ACS) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet d'expertise comptable/PODA K Simon (CEC/PKS), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

*Résolution n° ...../2020/AG-SE/ACOMOD-BURKINA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2018, 2019 et 2020 le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et des honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TRAORE Bali	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2019-0669/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 20/06/2019	06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NEBIE Brahyama	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 29/03/2019	09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BONTOGO Siméon	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 29/03/2019	09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
QUENUM Joseph Patrice	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2019-0258/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 29/03/2019	09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 29/03/2019	09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YEHOUN Yizoumou Justin	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015 R-D n°2019-0183/PRES/PM/MUH/MINEFID du 07/03/2019	4 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
MAIGA Abdoul Aziz	Ministère des Infrastructures	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015	4 ans 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
BELEMLILGA Tinlé	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Décret n°2015-396/PRES-TRANS/PM/MHU du 30/03/2015	4 ans 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
OUIYA Adama	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0257/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 29/03/2019	09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 24 au 28 juin et du 18 au 22 novembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.



Par ailleurs, il sied de relever que le Président du Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA a transmis les comptes rendus des deux (02) sessions ordinaires aux autorités de tutelle conformément à la réglementation en vigueur.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) a été nommé par résolution N°032/2015/AG-SE/ACOMOD-BURKINA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de l'ACOMOD-BURKINA. A la date du 31 décembre 2019, il totalise six (06) ans au sein de la société. Il convient de noter que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

A cet effet, le Conseil d'Administration de l'ACOMOD-BURKINA soumet à la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE un projet de résolution portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

# **AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) a été créée par décret n°2009-046/PRES/PM/MEF/MAHRH/MCPEA du 17 février 2009 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 413 200 000 F CFA et ses statuts particuliers approuvés par décret n°2009-282/PRES/PM/MAHRH/MEF/MCPEA du 08 mai 2009.

Les activités de l'Agence sont régies par le décret N°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 abrogeant le décret N°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle a pour objet l'exécution des travaux, à titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Etat et de ses démembrements, des collectivités territoriales, des associations et de tout organisme de droit public ou privé, des projets et programmes dans les principaux domaines suivants :

- les infrastructures hydrauliques et l'aménagement de l'espace rural (aménagements hydro agricoles, barrages et petites retenues, puits et forages, alevinières etc.) ;
- les équipements et constructions rurales ;
- le développement local.

L'exercice 2019 de l'AGETEER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Ousmane NACRO**, nommé par décret n°2015-410/PRES-TRANS/PM/MARHASA du 30 mars 2015. Il totalise quatre (04) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	42	41	42	01
Permanent	42	41	42	01
Agent provenant de l'Etat	0	0	0	00
Occasionnels	12	0	0	12
Autres agents	0	0	0	00
Masse salariale	326 702 207	326 173 238	319 208 631	528 969
Cotisations Sociales	35 097 600	37 310 057	36 415 673	-2 212 457
Dettes sociales	00	00	00	19 225 457

On dénombre au 31 décembre 2019, un effectif total de quarante-deux (42) agents contre quarante-un (41) en 2018, soit une augmentation d'un agent entre 2018 et 2019.

La masse salariale au 31 décembre 2019 s'élève à 326 702 705 F CFA contre 326 173 238 F CFA en 2018.

### II.2.PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	0	1	0
Prévision de recrutement	1	0	0
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	5 736 440	0	0

L'AGETEER prévoit recruter en 2020 une assistante en gestion des ressources humaines (GRH) pour procéder au remplacement de l'assistante GRH qui a démissionné.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2019, aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2019. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la direction générale pour l'atteinte des objectifs assignés à l'AGETEER.

Par ailleurs, on constate qu'au titre de l'année 2019 le turn-over de l'AGETEER est de 5%.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'AGETEER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement, l'AGETEER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat. Toutefois, le contrat plan Etat/AGETEER est en cours d'examen.

Il convient d'inviter la société à diligenter la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2019. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, trois (03) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) non exécutées à savoir :

- réaliser des enquêtes clients pour s'assurer que l'agence est en phase avec sa vision et mesurer l'impact de développement sur les bénéficiaires;
- codifier les activités techniques ainsi que leur harmonisation avec les rubriques budgétaires en vue de faciliter leur suivi et l'analyse comparative des réalisations financières et techniques.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de l'AGETEER est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué des missions de contrôle au cours de l'exercice 2019. Au terme desdites missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour la mise en œuvre du plan de formation de l'agence ;
- prendre des dispositions pour le recouvrement de la somme due suite aux démissions ;
- prendre des dispositions pour l'élaboration du plan de carrière du personnel de l'agence;
- constituer les provisions pour départ à la retraite du personnel de l'agence.

### **III.2.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2019. En effet, sur deux (02) recommandations formulées, celle relative à la mise en place des critères spécifiques de déclassement des créances clients et la mise en place d'une règle de mise en provision des créances est en cours de réalisation.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le cabinet FIDUCIAL AK qui assure le commissariat aux comptes de l'AGETEER a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Toutefois, il a recommandé à l'agence d'opérer toujours la retenue à la source sur les factures des fournisseurs.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'AGETEER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à l'exercice 2019 du comité d'audit. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, une (01) est mise en œuvre, quatre (04) en cours de mise en œuvre et trois (03) non réalisées à savoir :

- étendre la mission de l'auditeur interne à l'assurance de la qualité des ouvrages réalisés ;
- améliorer la présentation du suivi de la mise en œuvre du plan de mitigation des risques et mettre à jour la cartographie des risques ;
- faire une évaluation de la mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie des employés une fois par an et rendre compte au Conseil d'Administration.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de l'AGETEER a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2019 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre toutes les diligences en œuvre pour la réalisation des recommandations en instance ;
- diligenter l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de développement de l'agence ;
- solliciter auprès de l'autorité délégante des conventions pour la mise à disposition des fonds nécessaires à l'AGETEER.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au sein de l'agence au titre des exercices antérieurs à 2019.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, l'AGETEER n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

#### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'AGETEER a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. Toutefois, en lieu et place du contrat d'objectifs du Directeur Général, il a été assigné au Directeur Général une lettre d'objectifs.

Il convient de rappeler à la société d'assigner au Directeur Général, un contrat d'objectifs conformément aux dispositions réglementaires.

#### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté le plan de carrière du personnel et la cartographie des risques à jour, l'AGETEER dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter l'AGETEER à diligenter l'élaboration et l'actualisation de ces outils.

#### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'AGETEER n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2019.

**IV.ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1.Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	512 291	404 361	649 834
Ressources stables	512 291	404 361	649 834
Actif immobilisé net	144 561	180 626	149 178
Actif circulant	110 133 104	92 939 159	106 765 348
Passif circulant	113 249 671	94 948 079	111 353 138
Trésorerie actif	3 484 298	2 245 063	5 088 446
Trésorerie passif	0	12 409	0
Total bilan	113 761 963	95 364 848	112 002 971

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019 excepté l'actif immobilisé net qui a baissé de 36,065 millions de F CFA due essentiellement aux amortissements constatés sur le matériel de transport, les aménagements, agencements et installations.

Par ailleurs, la trésorerie nette de l'agence s'est améliorée entre 2018 et 2019 en passant de 2,233 milliards à 3,484 milliards de F CFA suite à la signature de la convention de construction du barrage de Sanguin au cours de l'exercice sous revue.



**IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	3,54	2,24	4,36
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	29,51%	-100,12%	28,82%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des ratios de l'équilibre financier sur la période 2018-2019 suite au résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	21,07%	-60,71%	12,85%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,45%	0,42%	0,58%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,00	1,01
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	1,00
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,03	0,02	0,06

L'analyse du tableau indique une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière de l'AGETEER entre 2018 et 2019. En effet :

- le taux de rentabilité financière est de 21,06% en 2019 suite à l'amélioration du résultat net de l'exercice sous revue liée à l'augmentation du volume d'activités ;
- les ratios d'autonomie financière et de liquidité immédiate se sont également améliorés entre 2018 et 2019 mais demeurent faibles ;
- la solvabilité générale et la liquidité générale sont restées constantes et égales à l'unité sur la période sous revue. Ce qui signifie que l'agence peut faire face à ses dettes de moyen et long terme.

## IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	776 533	553 168	798 239
Valeur ajoutée	533 606	195 151	460 225
Charges de personnel	425 215	411 106	415 827
Excédent brut d'exploitation	108 391	-215 954	44 398
Résultat d'exploitation	58 850	-265 842	-4 701
Résultat financier	31 119	23 339	92 219
Résultat des activités ordinaires	89 969	-242 503	87 518
Résultat hors activités ordinaires	21 844	-204	0
Résultat net	107 931	-245 473	83 527

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les soldes significatifs de gestion de l'AGETEER se sont améliorés entre 2018 et 2019 suite à la signature de la convention de construction du barrage de Sanguin au cours de l'exercice sous revue

Par ailleurs, le résultat net s'est amélioré en passant d'un résultat déficitaire de 245,473 millions en 2018 à un résultat bénéficiaire de 107,931 millions de F CFA en 2019.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	40,37%	-30,70%	119,47%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	173,43%	-57,60%	657,49%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	79,69%	210,66%	90,39%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	13,96%	-39,04%	5,56%

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une amélioration d'ensemble de la performance économique de l'AGETEER entre 2018 et 2019. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré au cours de l'exercice sous revue grâce à la progression de la valeur ajoutée et à la maîtrise des charges de personnel qui n'a augmenté que de 3,43%.

En somme, les performances économique et financière de l'AGETEER se sont améliorées au cours de l'exercice sous revue grâce à la signature de la convention de construction du barrage de Sanguin.

A cet effet, il convient d'encourager l'AGETEER à accroître les résultats atteints et l'inviter par ailleurs à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance et des recommandations des missions d'audit afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'AGETEER a signalé l'avènement du Covid-19 qui risque d'impacter considérablement la santé financière de l'Agence et partant de sa pérennité si des mesures idoines ne sont pas prises.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N° 010/2019/AG-SE/AGETEER, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

L'AGETEER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **V.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

L'AGETEER n'a pas fait l'objet d'une recommandation.

## **VI. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'AGETEER propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution N°.....-2020/AG-SE/AGETEER, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>107 930 604</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-572 701 618	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>-464 771 014</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°...-2020/AG-SE/AGETEER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

## VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*OUBIAN/DERRA Seïmata	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret N°2015-1176/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 16/10/ 2015  R D N°2018-0752/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 17/08/2018	4 ans 02 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAVADOGO Amidou	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret N°2018-0686/PRES/PM/MEA/MINEFID du 31/07/2018	1 an 05 mois	Décédé le 26/08/2019 Remplacement en cours
TRAORE Abdallah Youssef Chahine	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2019-00053/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/01/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
DABIRE/SAWADOGO Alizata	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 12/09//2019	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BARA Soumayila	Ministère du Commerce, de l'Industrie et l'Artisanat	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID du 23/05/2016  R D N°2019-1033/PRES/PM/MEA/MCIA/MINEFID du 30/10/2019	3 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Abdoulaye	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret N°2019-0877/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 12/09//2019	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Boureïma Basile	Association des Municipalités du Burkina	Décret n°2017-0776/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 18/08/2017	2 ans 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
GUIRO/OUEDRAOGO Antoinette	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016-416/PRES/PM/MEA/MINEFID/MCIA du 23/05/2016  R D N°2020-0066/PRES/PM/MEA/MINEFID du 29/01/2020	3 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ONADIA B. Joël	Représentant des travailleurs	Décret N°2018-0686/PRES/PM/MEA/MINEFID du 31/07/2018	1 an 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Présidente du Conseil d'Administration (PCA) : elle a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 29 juillet au 02 août et du 02 au 06 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il faut préciser que le premier séjour de la PCA n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le PCA de l'AGETEER a transmis les comptes rendus de ses deux (02) sessions ordinaires aux tutelles. Cependant, le compte rendu de la session budgétaire n'a pas été transmis aux tutelles dans les délais requis.

## **IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de l'AGETEER est assuré par le cabinet FIDUCIAL AK nommé par résolution N°027/2015/AG-SE/AGETEER du 30 juin 2015. A la date du 31 décembre 2019, il totalise onze (11) ans au sein de la société. Il sied de préciser que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

# **AGENCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU BURKINA (Agetib)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) a été créée par décret n°2010-394/PRES/PM/MCPEA du 29 juillet 2010 sous forme de société d'Etat avec un capital social de 100 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2010-666/PRES/PM/MID/MCPEA/MEF du 19 octobre 2010. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures.

La société a pour objet principal la mise en œuvre des projets d'infrastructures et d'ouvrages spécifiques, notamment routiers, à titre de maître d'ouvrage délégué, pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations, de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes. Ses activités sont régies par décret n°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

La direction de l'Agence est assurée par **Monsieur Mathieu LOMPO**, nommé par décret n°2018-0773/PRES/PM/MI du 24 août 2018. Il totalise un (01) an quatre (04) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	24	24	22	00
Permanent	20	20	20	00
Agents provenant de l'Etat	04	04	02	00
Occasionnel	00	00	03	03
Autres agents à préciser	00	00	00	00
Masse salariale	152 962 948	172 735 582	175 918 310	-19 772 634
Cotisations sociales	15 980 669	14 447 643	15 630 883	1 533 026
Dettes sociales	40 952 471	48 388 509	50 510 707	-7 436 038

L'effectif total du personnel de l'Agetib est resté à 24 agents en 2019 comme en 2018.

### II.2 PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	02	ND	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	10 000 000	ND	ND

L'agence prévoit recruter deux (02) agents en 2020 pour renforcer son personnel.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun événement nécessitant la tenue du conseil de discipline ne s'est produit au cours de l'exercice 2019.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'Agetib a relevé que le climat social est resté serein au titre de l'exercice 2019 grâce à l'acquisition de portefeuille de projets. Toutefois, le personnel souhaite vivement la signature du contrat-plan Etat/Agetib.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'Agetib n'a pas de prise de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

L'Agetib ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle est engagée dans le processus de la démarche qualité à travers l'élaboration de la politique qualité. Elle a également transmis un projet de contrat plan Etat/Agetib à la tutelle pour examen.

Il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration des outils non encore élaborés.

### **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDITS INTERNES**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'Agetib a fait le point de la mise en œuvre de la recommandation issue des missions antérieures à l'exercice 2019 du service d'audit interne. En effet, la recommandation formulée est relative à la mise en place d'un tableau de bord du personnel et est en cours d'exécution.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, le service d'audit interne de l'Agetib a effectué des missions d'audits sur la certification des factures, sur l'exécution du PPM et sur la gestion du carburant.

Au terme de ces missions, le service d'audit interne a formulé les principales recommandations suivantes :

- mettre en place une fiche d'expression des besoins et régulariser les factures par des bons de commandes ;
- joindre toujours une copie du contrat à la facture afin d'éviter les doubles paiements ;
- respecter les procédures de la commande publique dans le cadre de l'exécution des marchés de l'agence.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'Agetib n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audits externes.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le cabinet PANAUDIT-Burkina qui assure le commissariat aux comptes a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de l'Agetib.

Au terme de sa mission il a relevé les principales insuffisances à savoir :

- le faible nombre de missions réalisées par l'audit interne par rapport au planning annuel d'audit établi ;
- la cartographie des risques non à jour ;

- le poste de chargé de communication non pourvu conformément au manuel de procédures.

A ces insuffisances, des recommandations ont été formulées.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'Agetib a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations deux (02) ont été mises en œuvre et trois (03) sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- suivre le dossier relatif à l'approbation du contrat plan Etat/Agetib afin de pérenniser les activités de la structure ;
- relire le manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- diligenter la mise en place des outils non encore élaborés du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit a effectué des missions en 2019 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des recommandations ont été formulées pour un fonctionnement efficient de l'agence. Il s'agit :

- de respecter les délais de transmission des documents aux administrateurs ;
- de faire un tableau comparatif du budget initialement prévu et du budget révisé tout en faisant ressortir les écarts ;
- mettre en œuvre les recommandations antérieures du comité d'audit.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

L'Agetib a fait le point des recommandations issues des missions antérieures de l'Inspection Générale des Finances (IGF). En effet sur six (06) recommandations

formulées quatre (04) recommandations ont été mises en œuvre et deux (02) sont en cours de réalisations. Il s'agit de :

- prendre les dispositions administratives nécessaires pour parachever l'organisation et le fonctionnement de l'Agetib ;
- rembourser les sommes indument sorties de la Caisse Menues-Dépenses (CMD) et des comptes bancaires.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'année 2019, l'Agetib n'a pas reçu de mission d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'Agetib ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. Toutefois, une lettre de mission a été adressée au Directeur Général au titre de l'exercice 2019.

A cet effet, il convient d'inviter la société à signer un contrat d'objectifs avec le Directeur Général conformément aux textes en vigueur et à élaborer les autres outils.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

L'Agetib a élaboré un plan de passation des marchés, exercice 2019 et dispose d'un code d'éthique et de déontologie des employés.

Cependant, il sied d'inviter la société à diligenter :

- la mise à jour de son manuel de procédures administrative, comptable et financière, de l'organigramme avec fiches de description des postes et de la cartographie des risques
- l'élaboration du plan de formation pluriannuel, du plan de carrière du personnel et du bilan social.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Agetib n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	251 338	156 212	100 547
Ressources stables	289 042	163 624	105 733
Actif immobilisé net	90 916	19 426	17 972
Actif circulant	58 849 642	52 252 338	38 192 262
Passif circulant	58 877 546	57 070 062	42 745 267
Trésorerie actif	226 031	4 961 922	4 640 765
Trésorerie passif	00	00	00
Total bilan	59 166 588	57 233 686	42 850 999

Excepté la trésorerie actif, les autres grandes masses du bilan se sont améliorées sur la période sous revue.

En effet, les capitaux propres et les ressources stables ont progressé respectivement de 95,126 millions et de 125,418 millions de F CFA suite à l'incorporation du résultat net bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice 2019.

L'actif immobilisé net s'est amélioré suite à l'acquisition d'un terrain.

Toutefois, la trésorerie actif est passé de 4,961 milliards à 226,031 millions de F CFA entre 2018 et 2019 suite à la non prise en compte des fonds délégués.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables/emplois stables)	3,18	8,42	5,88
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement/valeur ajoutée)	29,68%	27,86%	68,66%

Le ratio de financement des emplois stables de l'Agetib s'est dégradé entre 2018 et 2019 mais reste supérieur à l'unité. Cette dégradation est consécutive à la hausse plus que proportionnelle du montant des immobilisations corporelles par rapport à l'amélioration du résultat net enregistré.

Quant au ratio d'autofinancement, il s'est légèrement amélioré suite à la hausse de la capacité d'autofinancement.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)*100	44,55%	35,63%	NA
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)*100	0,42%	0,27%	2,23%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,00	1,00	0,99
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,00	1,00	0,97
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,00	0,09	0,11

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance financière de l'Agetib entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité financière s'est établi à 44,55% en 2019 contre 35,63% en 2018 suite à l'amélioration du résultat sous revue.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate est nul en 2019 contre 0,09 en 2018 traduisant les difficultés de l'agence à faire face à ses engagements à court et moyen termes.



## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	572 510	408 890	709 774
Valeur ajoutée	385 954	233 443	511 391
Charges de personnel	229 848	203 424	200 353
Excédent brut d'exploitation	156 105	30 020	311 038
Résultat d'exploitation	153 525	20 657	293 872
Résultat financier	39 571	56 418	9 170
Résultat des activités ordinaires	193 095	77 075	303 041
Résultat hors activités ordinaires	-26 243	00	34 444
Résultat net	111 973	55 665	333 937

Le tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de l'agence entre 2018 et 2019. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 163,620 millions, de 152,511 millions, de 126,085 millions et de 132,868 millions de F CFA suite à l'augmentation du volume d'activités.

Aussi, le résultat net a augmenté de 56,308 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
Taux de croissance du chiffre d'affaires HT (CAn - CAn-1) / CAn-1	40,02%	-42,39%	302,30%
Taux de croissance de la valeur ajoutée (VAn - VAn-1) / VAn-1	65,33%	-54,35%	1152,30%
Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail) (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	59,55%	87,14%	47,89%
Taux de marge brute (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	27,27%	7,34%	37,55%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration des ratios de performance économique de l'agence entre 2018 et 2019. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré suite à l'augmentation de la valeur ajoutée.

En somme, il sied de noter que l'agence a connu une amélioration de sa performance économique et financière entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation de son volume d'activités.

Cependant, il convient d'inviter l'Agetib à diligenter la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques non encore élaborés et à mettre en œuvre les recommandations issues des missions d'audits.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'Agetib a noté qu'aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°011-2019/AG-SE/AGETIB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

L'Agetib a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à l'amélioration des performances de l'Agetib*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, l'Agetib a pris des dispositions ayant permis d'accroître son chiffre d'affaires et partant, l'amélioration du résultat net de l'exercice 2019.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'Agetib propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n°...../2020/AG-SE/Agetib portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib).

## 2. DISPENSE

L'Agetib du paiement des dividendes au titre de l'exercice 2019 en vue de permettre l'augmentation de son capital social

## 3. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>111 973 317</b>	<b>F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	11 197 332	F CFA
Masse à répartir	:	100 775 985	F CFA
<b>Réserves pour investissements</b>	:	<b>100 775 985</b>	<b>F CFA</b>

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° -2020/AG-SE/AGETIB portant augmentation du capital social de l'Agetib*

## L'ASSEMBLEE :GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. AUTORISE

L'augmentation sur proposition du Conseil d'Administration, du capital social de l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib) par incorporation des réserves libres d'un montant de cent millions (100 000 000) de F CFA, le portant ainsi à deux cents millions (200 000 000) de FCFA, entièrement détenu par l'Etat.

### 2. INVITE

Sous réserve de l'épuisement des procédures d'approbation de la décision, l'Agetib à prendre des mesures idoines en vue de l'approbation de la présente autorisation en Conseil de Cabinet et la modification des statuts particuliers de la société par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

*Résolution n°...2020/AG-SE/Agetib portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions (4 000 000) de F CFA TTC.

### VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BAGORO Firmin	Ministère des Infrastructures	Décret n°2014-953/PRES/PM/MIDT du 17/10/2014  Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 01/08/2018	5 ans 02 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
YAO Lamoussa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	3 ans 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
TRAORE Bali	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZOUGOURI Tidjani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	3 ans 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
SANDOUIDI Ouanongo Joseph	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2016-664/PRES/PM/MINEFID du 20/07/2016	3 ans 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
YONLI Yentéma Ousmane	Ministère des Infrastructures	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BASSOLE Eric	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-699/PRES-TRANS/PM/MID du 01/06/2015  R-D n°2019-087/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/09/2019	4 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAWADOGO W. Abel	Ministère de transport, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Urbaine	Décret n°2019-0988/PRES/PM/MI/MINEFID du 03/05/2019	08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BAMBARA Idrissa	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0640/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 24 au 28 juin et du 26 au 31 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de l'Agetib a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles. Cependant, le compte rendu de la session extraordinaire n'a pas été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

## **IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Cabinet PANAUDIT BURKINA a été nommé par résolution n°033/2019/AG-SE du 29 juin 2019 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire auprès de l'Agetib à compter de l'exercice 2018 pour un premier mandat de trois (03) exercices sociaux renouvelable une seule fois. Il totalise deux (02) ans au 31 décembre 2019. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

## **BUREAU DES MINES ET DE LA GEOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB)**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Direction de la Géologie et des Mines (DGM) a été créée après les années d'indépendances à Bobo-Dioulasso, puis transférée à Ouagadougou en 1968. Le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), créé par décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978 sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est l'émanation de la Direction de la Géologie et des Mines (DGM). Le BUVOGMI devint BUMIGEB en 1985 suite au changement de nom du pays et est transformé en société d'Etat par décret n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997 avec un capital social de 900 000 000 F CFA.

Les statuts particuliers du BUMIGEB ont été approuvés par décret n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 août 1997. Il a connu une privatisation partielle qui a été finalisée avec l'adoption du rapport y relatif en Conseil des Ministres du 15 décembre 2010.

Les principales missions assignées au BUMIGEB sont :

- l'amélioration de la connaissance géologique et minière du Burkina Faso ;
- l'exécution de divers contrôles miniers délégués par l'Etat ;
- l'appui à la promotion et au développement de la petite mine ;
- l'appui à la mise en évidence et la valorisation des substances minérales du sol et du sous-sol.

A cet effet, le BUMIGEB mène des activités de service public et des prestations de services connexes pour soutenir le financement apporté par l'Etat.

L'exercice 2019 du BUMIGEB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Aristide Aimé ZONGO**, nommé par décret n°2016-561/PRES/PM/MEMC du 22 juin 2016. Ce dernier totalise trois (03) ans six (06) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.



## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	151	157	154	-06
Permanent	143	151	150	-08
Agent provenant de l'Etat	02	04	04	-02
Occasionnels	06	02	-	04
Autres agents	0	-	-	0
Masse salariale	682 270 111	651 741 087	ND	30 529 024
Cotisations Sociales	103 016 642	97 648 115	100 904 916	5 368 527
Dettes sociales	308 331 439	303 400 550	288 077 987	4 930 889

L'effectif du personnel du BUMIGEB est passé de 157 agents en 2018 à 151 agents en 2019. Cependant, la masse salariale a enregistré une hausse en passant de 651 741 087 à 682 270 111 F CFA entre 2018 et 2019 due essentiellement à la liquidation des indemnités de départ à la retraite au cours de l'exercice sous revue.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	07	05	04
Prévision de recrutement	26	17	10
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	79 563 080	78 711 000	40 967 545

Le BUMIGEB prévoit recruter vingt-six (26) agents en 2020 pour faire face aux départs à la retraite et renforcer son effectif. Toutefois, ces recrutements se feront en tenant compte des besoins réels et de l'équilibre financier de la société.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le conseil de discipline du BUMIGEB fonctionne régulièrement et a tenu une réunion au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers inscrits à son ordre du jour.

Par ailleurs, le BUMIGEB dispose d'un comité de formation professionnelle et des stages, d'une commission de notation et d'une commission d'avancement et de reclassement qui ont régulièrement fonctionné.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein au sein du BUMIGEB durant l'exercice 2019.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le BUMIGEB a signalé qu'il n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Le BUMIGEB dispose d'un contrat plan et d'un plan stratégique. Par ailleurs, il est accrédité à la norme ISO/CEI 17025 par un Conseil canadien des normes en matière d'analyse de l'or.

Cependant, les régulations budgétaires récurrentes constituent les principales difficultés à l'exécution du contrat plan et du plan stratégique.

Il convient d'inviter la société à accélérer le processus d'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et à aller vers la certification à la norme ISO 9001 à travers la démarche qualité.

## **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de la cellule d'audit interne. En effet, sur quinze (15) recommandations formulées, huit (08) sont en cours d'exécution et sept (07) ne sont pas mises en œuvre dont les principales sont :

- revoir les paramètres ou acquérir un logiciel approprié pour le retraitement des frais pharmaceutiques ;
- renforcer la direction des sondages par le recrutement d'un ingénieur géotechnicien ;
- doter la Direction des Sondages d'au moins un mécanicien compétent pour intervenir sur les machines sur le terrain ;
- acquérir un logiciel approprié pour la conservation des données des forages.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

L'audit interne du BUMIGEB est assuré par la Cellule d'Audit interne qui a effectué des missions au titre de l'exercice 2019.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à des recrutements pour éviter les cas de cumul de poste ;
- veiller à mettre l'accent sur les contrôles hiérarchiques ordinaires et inopinés ;
- veiller à la réalisation de plan de formation et de carrière ;
- veiller au respect des textes régissant les intérim.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues d'audits externes. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été réalisées, une (01) est mise en œuvre partiellement et une (01) non exécutée. La recommandation non mise en œuvre est relative à la mise en place d'un tableau de bord retraçant les dettes et créances en vue de permettre une meilleure prise de décision.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 201**

L'audit externe du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT Burkina qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sans réserve.

Au terme de sa mission, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place un plan d'audit annuel ;
- mettre à jour la cartographie des risques au niveau administratif et financier et élaborer la cartographie des risques au niveau technique ;
- établir les états financiers trimestriellement ou semestriellement afin de pallier les éventuels retards ;
- mettre en place une comptabilité analytique ;
- élaborer un référentiel des emplois et des compétences.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur treize (13) recommandations formulées, trois (03) ont

été mises en œuvre, six (06) sont en cours de réalisation et quatre (04) n'ont pas été exécutées à savoir :

- procéder à une collecte des relevés d'identité bancaires ;
- étendre la cartographie des risques au domaine technique ;
- veiller à mettre en exergue le volet du programme d'activités à financer par le Fonds de Financement de la Recherche Géologique et Minière (FFRGM) ;
- prendre les dispositions pour l'assermentation de certains techniciens.

### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit du BUMIGEB a effectué des missions en 2019 à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour la relecture de l'arrêté portant fixation des tarifs des prestations spécifiques en prenant en compte l'évolution du contexte juridique d'une part et le statut de société d'Etat du BUMIGEB d'autre part ;
- prendre les dispositions pour l'apurement des dettes fiscales et sociales ;
- maîtriser l'accroissement des charges en rapport avec celui des recettes propres ;
- soumettre à délibération du CA une décision fixant les modalités d'octroi d'une prime de motivation du personnel indexée sur le FFRGM et encadrant le taux de celle-ci dans le montant global du Fonds.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le BUMIGEB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur huit (08) recommandations formulées par la Cour des Comptes, une (01) a été réalisée, six (06) ont été partiellement réalisées et une (01) n'a pas été exécutée à savoir l'effectivité du contrôle inopiné des caisses conformément aux dispositions du manuel de procédures.

### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La société a reçu la visite de l'Inspection Technique des Services (ITS) du Ministère des Mines et Carrières (MMC) au titre de l'exercice 2019.

Au terme de la mission, des irrégularités ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller à une application pleine et entière du manuel de procédure ;
- archiver les pièces administratives de dépense suivant les sources de financement ;
- adresser une lettre de mission au directeur régional et au chef de service puis une fiche d'indication des attentes à chaque agent pour l'année 2020 ;
- se conformer aux dispositions de l'article 72 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédure de passation des marchés publics et des délégations de services publics.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le BUMIGEB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, le BUMIGEB dispose d'un organigramme à jour, d'un plan de passation des marchés, d'un code d'éthique et de déontologie des employés et d'un bilan social. Toutefois, le BUMIGEB a relevé que les manuels des procédures sont en cours d'élaboration.

Il sied d'inviter le BUMIGEB à diligenter l'élaboration des autres outils du dispositif de contrôle interne non encore élaborés.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Le BUMIGEB n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	9 954 769	3 123 869	3 136 204
Ressources stables	12 723 321	6 406 830	6 653 367
Actif immobilisé net	3 957 509	3 334 971	3 178 975
Actif circulant	2 766 706	2 135 959	2 831 134
Passif circulant	1 391 331	1 052 670	1 591 358
Trésorerie actif	7 390 437	1 988 570	2 234 616
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	14 114 652	7 459 500	8 244 725

L'analyse du tableau indique une amélioration de toutes les grandes masses du bilan entre 2018 et 2019. En effet, les capitaux propres et les ressources stables sont en hausse respectivement de 6,831 milliards de F CFA et de 6,317 milliards de F CFA entre 2018 et 2019.

La trésorerie actif a suivi la même tendance haussière en passant de 1,988 milliard à 7,390 milliards de F CFA consécutive à la subvention d'investissements liée au Fonds de Financement de la Recherche d'un montant de 5,313 milliards de F CFA reçue.



**IV.1.1 Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	3,21	1,92	2,09
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	2,43	0,72	0,38
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	2,89	7,91	6,66
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	43,95%	26,71%	29,85%

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les ratios de l'équilibre financier de la société se sont améliorés entre 2018 et 2019.

En effet, les ratios de financement des emplois stables et de capacité de remboursement se sont améliorés en passant respectivement de 1,92 à 3,21 et de 7,91 à 2,89 entre 2018 et 2019 du fait essentiellement de l'accroissement de la subvention d'investissements et de la capacité d'autofinancement ainsi que de la diminution des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	3,80%	5,81%	6,89%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	70,53%	41,88%	38,04%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	3,44	1,72	1,61
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	7,30	3,92	3,18
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	5,31	1,89	1,40

Excepté le taux de rentabilité financière, les autres ratios de la performance financière du BUMIGEB se sont améliorés sur toute la période d'analyse. En effet, le ratio d'autonomie financière est passé de 38,04% en 2017 à 41,88% en 2018 puis à 70,53% en 2019

Par contre le taux de rentabilité financière s'est détérioré en passant de 6,89% en 2017 à 5,81% en 2018 puis à 3,80% en 2019 suite à la baisse du résultat net entre 2017 et 2018 et à l'accroissement des capitaux propres au titre de l'exercice 2019.

## IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 570 808	1 312 804	1 063 312
Valeur ajoutée	2 132 524	1 554 603	1 770 409
Charges de personnel	993 076	982 022	997 427
Excédent brut d'exploitation	1 139 448	572 681	772 982
Résultat d'exploitation	580 020	338 874	460 791
Résultat financier	-30 335	-76 282	-124 359
Résultat des activités ordinaires	549 685	262 592	336 432
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	377 827	181 516	216 193

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration de tous les soldes de gestion entre 2018 et 2019. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation ainsi que le résultat des activités ordinaires sont en hausse en 2019 suite essentiellement à l'augmentation de la subvention d'exploitation.

Ainsi, le résultat net s'est amélioré en passant de 181,487 millions à 377,827 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	19,65%	23,46%	48,24%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	37,17%	-12,18%	2,34%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	46,57%	63,17%	56,34%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	3,02%	14,04%	16,35%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	417,21	344,96	603,74
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	3 525,02	903,05	1 158,39

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une amélioration du taux de croissance de la valeur ajoutée consécutive à la subvention d'investissements reçue ;
- une amélioration du poids de l'endettement qui est passé de 14,04 à 3,02 entre 2018 et 2019 ;
- une amélioration du taux de partage de la valeur ajoutée qui passe de 63,17% à 46,57% entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation de la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la durée moyenne du crédit clients s'est dégradée entre 2018 et 2019 mais reste inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le BUMIGEB a signalé que la crise du covid 19 survenue en mars 2020 avec les mesures barrières prises par les autorités du pays ont affecté négativement son fonctionnement dans un court et moyen terme.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°12/2019/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

Le BUMIGEB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à l'amélioration du ratio « charges de personnel/valeur ajoutée »*

Le BUMIGEB a procédé à la mise en œuvre de la recommandation citée et l'évaluation du ratio fait observer son passage de 63% à 47% entre 2018 et 2019.

*Recommandation relative à la maîtrise des charges d'exploitation, notamment les charges de personnel*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, le BUMIGEB a procédé au redimensionnement de ses perspectives de recrutements à la baisse. En effet, sur une prévision de trente-neuf (39) recrutements au titre de l'exercice 2019, le bureau en a recruté six (06), nonobstant les douze (12) départs enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

## VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose deux (02) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.

*Résolution n° /2020/AG-SE/BUMIGEB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

#### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>377 826 717</b>	<b>F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	37 782 672	F CFA
Masse à répartir	:	340 044 045	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>204 026 427</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves spéciales</b>	:	<b>136 017 618</b>	<b>F CFA</b>

#### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°...../2020/AG-SE/BUMIGEB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*NOMBRE Mabourlaye	Ministère des Mines et des Carrières	Décret n°2017-1088/PRES/PM/MMC/MINEFID du 17/11/2017	2 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YAMEOGO K. Emmanuel	Ministère des Mines et des Carrières	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015  R-D n°2019-0895/PRES/PM/MMC/MINEFID du 18/09/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZOUGOURI Tidiani	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015  Mandat renouvelé en Conseil des Ministres (CM) du 06/02/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
TRAORE Assita	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2019-0065/PRES/PM/MCE/MINEFID du 29/01/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KY Marcel	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-772/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 13/07/2016	3 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré  Remplacé par Mahama OUEDRAOGO par Décret n°2020-0059/PRES/PM/MMC/MINEFID du 29/01/2020
TAPSOBA Jules	Primature	Décret n°2016-772/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 18/08/2016	3 ans 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
YAMEOGO Suzanne	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015  D-R n°2018-0932/PRES/PM/MMC/MINEFID du 17/10/2018	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SANGA Guy A.	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-754/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 26/06/2015  Mandat renouvelé en CM du 06/02/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein du BUMIGEB respectivement du 20 au 24 mai et du 02 au 06 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le PCA a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la tutelle technique.

A cet effet, il sied d'inviter la société à travailler à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles technique, financière et de gestion conformément aux dispositions réglementaires.

## **IX.SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes du BUMIGEB est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n°039/2018/AG-SE/BUMIGEB du 29 juin 2018. Il totalise deux (02) ans au 31/12/2019 au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.





## **CENTRE DE GESTION DES CITES (CEGECI)**

### **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) est une société d'Etat de promotion immobilière, créée par décret N°2010-805/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 31 décembre 2010 avec un capital social de 1,850 milliard de F CFA et ses statuts particuliers adoptés par décret n°2011-122/PRES/PM/MHU/MEF/MCPEA du 10 mars 2011. Son capital social est passé à 5,350 milliards de F CFA par décret n°2012-1087/PRES/PM/MHU/MEF/MICA du 31 décembre 2012.

Le CEGECI a pour principales missions :

- la construction, l'acquisition d'immeubles en vue de la location simple ou de la location-vente ;
- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de logements construits sur toute l'étendue du territoire ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la facilitation à l'accès au logement des burkinabè de l'étranger ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le domaine de l'habitat.

L'exercice 2019 du CEGECI, s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Yacouba SALOUKA**, nommé par décret n°2017-0842/PRES/PM/MUH du 19 septembre 2017. Ce dernier totalise deux (02) ans trois (03) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart 2019-2018
Effectif total	60	58	53	02
Permanents	56	54	50	02
Agents provenant de l'Etat	04	04	03	00
Occasionnel	00	00	00	00
Autres agents	25	09	00	16
Masse salariale	323 462 094	290 490 094	277 338 852	32 972 000
Cotisations sociales	39 020 498	38 882 241	34 709 497	138 257
Dettes sociales	40 339 873	13 840 983	00	26 498 890

L'effectif total du personnel du CEGECI est de 60 agents en 2019. La masse salariale et les dettes sociales ont augmenté respectivement de 32,972 millions et de 26,499 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	01	01	04
Prévision de recrutement	03	05	04
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	24 346 928	24 346 928	10 119 607

Le CEGECI prévoit recruter trois (03) agents en 2020 avec une incidence financière de 24,347 millions de F CFA. Toutefois, ces recrutements se feront en tenant compte des besoins et des départs à la retraite des agents du CEGECI.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Pour l'exercice 2019, le CEGECI a relevé que le conseil de discipline s'est réuni à l'effet d'examiner un dossier portant sur les faits de soustraction frauduleuse d'un chèque, imitation de signature et abandon de poste conduisant au licenciement de l'agent mis en cause.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein. Aucun conflit social n'a été observé en 2019.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le CEGECI n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement, le CEGECI ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Par ailleurs, il intègre la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans ses activités.

Il convient d'inviter la société à poursuivre l'approbation de son contrat plan et à diligenter la mise en place de la démarche qualité en vue de sa certification.

### **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La société a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures. Sur cinq (05) recommandations formulées, deux (02) sont mises en œuvre et trois (03) sont en cours de mise en œuvre et sont relatives à la numérisation des documents, la réservation de logements à Bassinko pour le locatif simple et la codification de tous les biens matériels de la société.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne du CEGECI a effectué des missions d'audit qui ont porté sur la conformité et la régularité des projets immobiliers ainsi que sur les encaissements et le suivi des recommandations adressées à la Direction Générale.

A l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées dont les principales sont :

- revoir le document contractuel en y incluant des dispositions relatives aux pénalités ;
- faire un retraitement des différentes recettes ;
- renforcer les actions de recouvrement ;
- travailler à rattraper le retard dans le traitement des données comptables.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur huit (08) recommandations formulées par le commissaire aux comptes, trois (03) ont été mises en œuvre et cinq (05) sont en cours d'exécution. Il s'agit :

- améliorer la tenue du dossier permanent de immobilisations ;
- tenir des fiches individuelles des immobilisations ;
- tenir un registre des immobilisations ;
- effectuer un rapprochement des données d'inventaire aux données comptables après chaque inventaire ;
- tenir pour chaque cité, un état récapitulatif des créances et avances reçues des clients qui doit servir de pièce justificative de leur solde à la fin de chaque période.

### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe du CEGECI est assuré par le cabinet AUREC Afrique en qualité de Commissaire aux Comptes. Il a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 du CEGECI sous réserves de la prise en compte des corrections portant sur les comptes des immobilisations corporelles, des stocks et encours, les comptes de tiers et des emprunts.

En outre, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- procéder à la valorisation de l'ensemble des immobilisations et à la constitution des dossiers permanents desdites immobilisations ;
- se doter d'un logiciel adapté pour le suivi du stock de logement ;
- veiller au respect du plan comptable défini pour le traitement comptable des opérations et s'assurer que la création de nouveaux comptes obéit aux prescriptions comptables en la matière ;
- se doter d'un logiciel adapté pour le suivi du recouvrement des créances.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le CEGECI a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées, deux (02) ont été exécutées, deux (02) sont en cours d'exécution et une (01) non mise en œuvre. Il s'agit de celle relative à la mise en place des infrastructures sociales à la cité de Bassinko en vue d'améliorer le taux d'occupation de la cité.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice sous revue, le comité d'audit a exécuté une mission et formulé les principales recommandations suivantes :

- mettre à la disposition des membres du comité d'audit les états financiers trois (03) semaines avant la tenue des sessions d'arrêt des comptes ;
- transmettre au comité d'audit le planning de l'élaboration des états financiers de 2020.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de missions d'audit au sein du CEGECI au titre des exercices antérieurs.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Les corps de contrôle de l'Etat n'ont pas effectué de mission d'audit au cours de l'année 2019 au sein du CEGECI.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le CEGECI a élaboré et met en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Excepté le plan de formation pluriannuel du personnel, le CEGECI a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Cependant, il convient d'inviter la société à mettre à jour sa cartographie des risques et le plan de carrière du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Le CEGECI n'a pas relevé de convention réglementée signée au cours de l'exercice 2019.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	6 055 396	6 056 108	5 690 621
Ressources stables	23 511 595	25 148 160	24 873 431
Actif immobilisé net	5 558 082	5 494 058	5 350 202
Actif circulant	28 826 983	17 364 663	12 313 803
Passif circulant	20 490 472	11 355 527	6 550 037
Trésorerie actif	9 617 002	13 644 966	13 659 463
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	44 002 067	36 503 687	31 323 468

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse des capitaux propres et des ressources stables consécutive à la diminution du résultat net et des dettes financières.

Par contre l'actif immobilisé net s'est amélioré entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation du poste « avance et acomptes versés sur immobilisations ».

Quant au passif circulant et l'actif circulant, ils ont connu une hausse en passant respectivement de 11,355 milliards à 20,490 milliards de F CFA et de 17,365 milliards à 28,827 milliards de F CFA entre 2018 et 2019.

Il se dégage une trésorerie nette de 9,617 milliards en 2019 contre 13,645 milliards de F CFA en 2018.



**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	4,23	4,58	4,63
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,35	0,32	0,30
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	43,67	34,50	46,60
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	42,04%	50,18%	48,81%

D'une manière générale, les ratios de l'équilibre financier se sont relativement dégradés entre 2018 et 2019. En effet, la capacité de remboursement et l'autofinancement sont respectivement passés de 34,50 à 43,67 et de 50,18% à 42,04% entre 2018 et 2019 suite à la baisse de la capacité d'autofinancement.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	3,73%	6,93%	4,51%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	13,76%	16,59%	18,17%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,16	1,20	1,22
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,88	2,73	3,97
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,47	1,20	2,09

L'analyse du tableau montre une détérioration d'ensemble des ratios de la performance financière du CEGECI entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité financière s'est détérioré en passant de 6,93% en 2018 à 3,73% en 2019.

Toutefois, les ratios de solvabilité générale et de liquidité générale restent supérieurs à l'unité.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 594 092	1 787 317	1 597 356
Valeur ajoutée	950 742	1 102 719	737 339
Charges de personnel	437 092	375 925	312 048
Excédent brut d'exploitation	513 650	726 793	425 290
Résultat d'exploitation	331 018	593 365	272 496
Résultat financier	4 478	- 9 012	-15 774
Résultat des activités ordinaires	335 496	584 353	256 722
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	226 070	419 965	256 722

Excepté le résultat financier, tous les autres soldes significatifs de gestion du CEGECI se sont détériorés au cours de l'exercice sous revue. En effet le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont baissé respectivement de 193,225 millions, de 151,977 millions, de 213,143 millions et de 262,347 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

Cette contreperformance est essentiellement due aux difficultés de recouvrement et d'écoulement des logements.

Aussi, le résultat net a suivi la même tendance en passant de 419,965 millions en 2018 à 226,070 millions de F CFA en 2019, soit une baisse de 46,17%.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAN - CAN-1) / CAN-1	-10,81%	11,89%	6,12%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAN - VAN-1) / VAN-1	-13,78	49,55%	17,49%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	45,97%	34,09%	42,32%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	3 694,54	1 482,51	881,92
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	35 143,31	9 521,02	11 871,99
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	32,22%	40,66%	26,62%

D'une manière générale, la performance économique du CEGECI s'est détériorée en 2019 du fait essentiellement de la baisse des ventes et des recouvrements ainsi que la hausse des dettes d'exploitation.

En somme, la situation économique et financière de la société s'est détériorée en 2019. A cet effet, il sied d'inviter le CEGECI à prendre des dispositions idoines en vue de l'amélioration des ventes et du recouvrement des créances et partant de ses indicateurs de performance économique et financière.

Par ailleurs, la société doit poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat afin d'améliorer son dispositif de contrôle interne.

Aussi, convient-il de l'inviter à travailler à une mise en œuvre effective des recommandations issues des missions d'audit et à œuvrer à la lever des réserves émises par le Commissaire aux Comptes.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le CEGECI a relevé qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n° 014/ 2019/AG-SE/CEGECI portant correction de la résolution n°011/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2017*

Le CEGECI a procédé à la mise en œuvre de cette résolution.

*Résolution n° 015/ 2019/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat 2018*

Le CEGECI a procédé à la mise en œuvre de cette résolution.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la prise de dispositions pour la certification des comptes sans réserve par le Commissaire aux Comptes*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation le CEGECI a recruté un cabinet d'experts pour l'accompagner dans le processus de la levée des réserves émises.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration du CEGECI propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat quatre (04) projets de résolution.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/CEGECI portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>226 069 776</b>	<b>F CFA</b>
Réserve légale (10%)	:	22 606 978	F CFA
Nouvelle masse à répartir	:	203 462 798	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>122 077 679</b>	<b>F CFA</b>
Réserves disponibles	:	81 385 119	F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° /2020/AG-SE/CEGECI portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2019, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts

et des honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions cinq cent mille (3 500 000) F CFA TTC.

*Résolution N° -2020/AG-SE/CEGECI portant autorisation de comptabilisation d'un crédit de TVA au titre de l'exercice 2020*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Après avoir recommandé au CEGECI lors de sa 21<sup>ème</sup> session tenue les 27 et 28 juin 2013, de prendre attache avec la Direction Générale des Impôts (DGI) pour traiter définitivement la question de la TVA ;

Considérant l'autorisation accordée par la DGI de déduire à titre exceptionnel la TVA facturée sur les matériaux de construction à hauteur de 950 771 115 F CFA par correspondance n°2019-0179/MINEFID/SG/DGI/DGE/SGC du 07 mai 2019 ;

### **AUTORISE**

La comptabilisation au bilan du CEGECI, la TVA déduite sur la facturation des matériaux de construction d'un montant de **950 771 115 F CFA** pour le compte de l'exercice 2020.

*Résolution N°...-2020/AG-SE/ CEGECI portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **APPROUVE**

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet AUREC AFRIQUE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet FIDAF, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOUBEIGA P. Aimé Camille	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2017-1084/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 17/11/2017	2 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZIGANE Mohamed	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'extérieur	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
MARE W. Télésphor	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	N°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU/MEF du 14/07/2015  R-D n°2019-0013/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 23/01/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZONGO Oumarou	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2015-869/PRES-TRANS/PM/MHU du 14/07/2015  R-D n°2019-0013/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 23/01/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
IGO/OUEDRAOGO Mamounata	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 07/11/2017	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KINDO Mahamadi Alexis	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 07/11/2017	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZOROM Soumaïla	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la famille (MFSNF)	Décret n°2019-0014/PRES/PM/MHU/MINEFI D du 23/01/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KOUDA/PABEYAM Martine Wendeyam	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1094/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 29/11/2016	3 ans 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
ZONGO Claver	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1063/PRES/PM/MUH/MINEFI D du 7/11/2017	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 24 au 28 juin 2019 et du 09 au 16 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais requis.

## **VIII. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°033/2018/AG-SE/CEGECI du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès du CEGECI à compter de l'exercice 2017. A la date du 31 décembre 2019, il totalise trois (03) ans au sein de la société. Il convient de souligner que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice sous revue. A cet effet, le CEGECI soumet un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux pour compter de l'exercice 2020.





## **LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF)**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale des Postes (SONAPOST), société d'Etat créée par décret n°94-414/PRES/MCC du 21 novembre 1994, est devenue LA POSTE BURKINA FASO (LA POSTE BF) par décret n°2019-0155/PRES/PM/MDENP/MINEFID/MCIA du 22 février 2019. Elle a un capital social de 2 590 000 000 F CFA.

Elle a pour missions essentielles :

- le désenclavement et l'aménagement du pays par l'équipement du territoire en infrastructures postales ;
- la collecte, l'acheminement et la distribution des objets de correspondance ;
- la mobilisation et la promotion de l'épargne nationale ;
- le développement de toute activité postale et financière compatible avec la gestion des services postaux et financiers.

La réforme postale amorcée en 2010 au Burkina Faso a conduit à l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire régissant dorénavant les activités postales portant principalement sur :

- la réglementation générale des activités postales ;
- la concession d'exploitation du service postal universel ;
- les modalités de délivrance des autorisations ;
- l'approbation du cahier type des charges.

L'exercice 2019 de LA POSTE BF s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Nabi Issa COULIBALY** nommé par décret n°2017-0998/PRES/PM/MDENP du 17 octobre 2017. A la date du 31 décembre 2019, il totalise deux (02) ans deux (02) mois au sein de la société.

Il convient de relever que **Monsieur Bamory OUATTARA** a été nommé Directeur Général de LA POSTE BF en remplacement de Monsieur Nabi Issa COULIBALY en Conseil des Ministres du 26 février 2020.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	1 134	1 175	1 152	-41
Permanent	1 119	1 156	1 119	-37
Agent provenant de l'Etat	02	01	01	01
Occasionnels (Contractuel)	13	18	32	-5
Autres agents à préciser (Journalier)	00	00	00	00
Masse salariale	4 691 566 617	6 561 146 460	6 382 818 472	-1 869 579 843
Cotisations Sociales	738 967 542	639 460 409	569 652 945	99 507 133
Dettes sociales	1 765 183 164	1 385 863 275	1 095 330 021	37 9319 889

L'effectif total de LA POSTE BF au titre de l'exercice 2019 a connu une baisse de quarante un (41) agents par rapport à l'exercice 2018 suite à des départs à la retraite, des licenciements et des disponibilités.

Aussi, la masse salariale a baissé de 1,870 milliard de F CFA sur la même période.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	11	10	12
Prévision de recrutement	00	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	00	00	00

LA POSTE BF n'a pas prévu de recrutement au titre de l'exercice 2020 nonobstant le départ à la retraite de onze (11) agents en vue.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

LA POSTE BF a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société courant l'exercice 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

LA POSTE BF a révélé la survenue d'une crise sociale en mai 2019 suite aux revendications du Syndicat des Travailleurs de la Poste (SYNTRAPOST) qui a perduré toute l'année entraînant des conséquences néfastes sur le plan socio-économique.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

LA POSTE BF a relevé avoir des participations dans le capital social de cinq (05) entreprises à savoir la CHRONOPOST International, CORIS BOURSE, AFRICA ASSET MANAGEMENT, BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASO et la SOCIETE BURKINABE D'INTERMEDIATION FINANCIERE.

Il convient de noter que ces prises de participation ont été régularisées par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

LA POSTE BF dispose d'un plan stratégique 2013-2022 et est certifié à la Norme ISO 9001 Version 2015.

La société a élaboré un guide de Responsabilité Sociale des Entreprises qui est en cours de validation et un projet de contrat plan avec l'Etat en cours d'examen.

## **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

LA POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2019. En effet sur quatre (04) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre et une (01) est en cours de réalisation.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de LA POSTE BF a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner le processus commercial et la comptabilité analytique.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- élaborer une politique de gestion clientèle ;
- se conformer aux dispositions du manuel de procédures ;
- automatiser toute la chaîne de traitement des données ;
- communiquer à la comptabilité analytique toutes les informations nécessaires à la répartition des charges directes et indirectes par centre analytique ;
- déterminer les résultats analytiques par produit et par service.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La POSTE BF a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. En effet, sur onze (11) recommandations formulées, trois (03) ont été exécutées et huit (08) sont en cours de réalisation.

### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la POSTE BF est assuré par le cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice 2019 sous réserve de la prise en compte de l'écart se rapportant au rapprochement des soldes comptables des comptes CNE/CCP et ceux figurant dans le logiciel ORION d'un montant de 6 282 981 488 F CFA.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

LA POSTE BF n'a pas fait le point des recommandations formulées par le comité d'audit au titre des exercices antérieurs.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de LA POSTE BF a effectué quatre (04) missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2019.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- dégager une évaluation de l'incidence financière globale de la relecture du statut ainsi que son impact sur les ratios de performance ;
- murir la réflexion sur la prise de participation dans le capital social de COFINA en ayant un regard sur ses états financiers ;
- poursuivre la réflexion sur la détermination de la prime de productivité en tenant compte de la santé financière et de la productivité du personnel ;
- prendre des dispositions nécessaires en cas de participation dans le capital d'une autre entreprise, conformément aux dispositions de la loi 025/AN/99 du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ;

- prendre en compte les réserves émises et non levées sur les états financiers des exercices antérieurs à 2019.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La POSTE BF a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des corps de contrôle de l'Etat au titre des exercices antérieurs. En effet sur trois (03) recommandations formulées par l'ASCE-LC, deux (02) ont été mises en œuvre et une (01) est en cours de réalisation.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, LA POSTE BF a relevé n'avoir pas reçu la visite de corps de contrôle de l'Etat.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

LA POSTE BF dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté le code d'éthique et de déontologie des employés, LA POSTE BF dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la finalisation du code d'éthique et de déontologie des employés et la mise à jour du plan de carrière du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

LA POSTE BF n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019.

Toutefois, elle a signalé la signature de huit (08) conventions au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue. Le montant cumulé de ces conventions s'élève à 29 153 219 541 F CFA dont les effets enregistrés au titre de l'exercice 2019 s'établissent à 988 297 087 F CFA.

Il sied de relever que lesdites conventions n'ont pas été soumises au Conseil d'Administration pour une autorisation préalable.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1.EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	10 309 718	9 520 866	7 689 826
Ressources stables	49 820 698	65 942 920	24 933 185
Actif immobilisé net	30 358 034	30 116 055	38 563 067
Actif circulant	5 772 382	6 271 960	4 122 593
Passif circulant	403 011 510	354 600 597	306 349 455
Trésorerie actif	416 709 078	384 155 575	289 851 968
Trésorerie passif	0	0	1 262 920
Total bilan	452 846 524	420 552 112	332 549 674

Excepté les ressources stables et l'actif circulant, les grandes masses du bilan ont connu une amélioration au cours de l'exercice 2019. En effet, les capitaux propres et le passif circulant ont augmenté respectivement de 788,852 millions et de 48,411 milliards de F CFA suite essentiellement à l'incorporation du résultat net et à l'augmentation des réserves libres ainsi que des comptes « clients, avances reçues ».

Par contre, les ressources stables ont baissé entre 2018 et 2019 du fait de la diminution des dettes financières.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,64	2,19	1,65
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,38	0,23	0,45
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-187,78	23,32	7,31
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	53%	22%	24%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration des ratios de l'équilibre financier au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables a enregistré une baisse suite à la diminution des dettes financières mais reste supérieur à l'unité.

En outre, les ratios de capacité de remboursement et de l'autofinancement se sont dégradés suite à la détérioration de la capacité d'autofinancement.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	16,75%	19,92%	22%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,02	0,02	0,02
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,02	1,02	1,08
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,04	1,10	1,00
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,03	1,08	0,94

L'analyse du tableau ci-dessus indique une performance financière de LA POSTE BF relativement satisfaisante en 2019. En effet, les ratios de solvabilité, de liquidités générale et immédiate demeurent supérieurs à l'unité entre 2018 et 2019 traduisant la capacité de la société à faire face à ses engagements à court et moyen termes.

Toutefois, le taux de rentabilité financière s'est dégradé en passant de 19,92% à 16,75% suite à la diminution du résultat net enregistré au titre de l'exercice 2019.

## IV.2.EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1.Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires*	20 845 335	22 765 872	19 854 075
Valeur ajoutée*	8 488 260	11 373 107	9 794 514
Charge de personnel	8 386 832	7 855 744	6 952 471
Excédent brut d'exploitation*	101 428	3 517 363	2 842 043
Résultat d'exploitation*	3 762 544	1 986 963	1 459 230
Résultat financier*	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	3 762 544	1 986 963	1 459 230
Résultat hors activités ordinaires	-1 000 814	721 626	680 440
Résultat net	1 726 692	1 896 560	1 693 657

LA POSTE BF a procédé au retraitement de certaines données dans le tableau ci-dessus pour mieux apprécier son activité au regard de sa spécificité.

D'une manière générale, les soldes significatifs de gestion se sont relativement détériorés entre 2018 et 2019. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ont baissé respectivement de 1,921 milliard, de 2,885 milliards et de 3,416 milliards de F CFA consécutive à la baisse du volume d'activités.

Par contre, le résultat d'exploitation est passé de 1,987 milliard à 3,763 milliards de F CFA entre 2018 et 2019 soit une augmentation de 1,776 milliards FCFA suite aux reprises d'amortissement, de provisions et dépréciation enregistrées au titre de l'exercice sous revue.

Ainsi, le résultat net est passé de 1,897 milliard à 1,727 milliard de F CFA.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-8,44%	14,67%	-6,73%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-25,36%	16,12%	-16,50%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	98,81%	69,07%	70,98%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	145	115	89
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	159	134	152

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une dégradation du taux de partage de la valeur ajoutée qui est passé de 69,07% à 98,81% entre 2018 et 2019 suite essentiellement à la baisse de la valeur ajoutée et à l'augmentation des charges de personnel ;
- une augmentation de la durée moyenne du crédit clients qui est passée de 115 à 145 jours entre 2018 et 2019, mais reste inférieure à la durée moyenne du crédit fournisseurs.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La POSTE BF a signalé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

Toutefois, il convient de relever la nomination d'un nouveau Directeur Général en Conseil des Ministres du 26 février 2020.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n° 017/2019/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

LA POSTE-BF a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la prise de dispositions idoines pour la certification sans réserves des comptes des prochains exercices de la POSTE-BF*

En exécution de cette recommandation, LA POSTE BF a relevé que des dispositions ont été prises pour lever les réserves du Commissaire aux Comptes à moyen terme.

A cet effet, un audit des applications financières a été réalisé et un groupe de travail a été mis en place pour automatiser l'ensemble des opérations des guichets.

*Recommandation relative à l'instauration d'un dialogue social au sein de la société pour l'obtention d'un climat social serein*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, LA POSTE BF a signalé que plusieurs échanges et actions ont été menés par le Conseil d'Administration avec l'ensemble des acteurs à savoir la Direction Générale et les partenaires sociaux en vue d'assurer la sérénité du climat social au sein de la société.

## VI. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de LA POSTE BF propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution :

*Résolution n°.../2020/AG-SE/LA POSTE BF portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF).

#### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>1 726 691 598</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	88 400	F CFA
Masse à répartir	:	1 726 779 998	F CFA
<b>Dividendes à l'Etat (60%)</b>	:	<b>1 036 067 999</b>	<b>F CFA</b>
Réserve pour investissement	:	690 700 000	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>11 999</b>	<b>F CFA</b>

#### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2020/AG-SE/LA POSTE-BF portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

### VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KONDE Abdoulaye	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/ME F du 30/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
KABRE/ZOUGRANA Yempoaka Josiane	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/ME F du 30/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
TOE Izai	Ministère du Développement de l'Economie Numériques et des Postes	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/ME F du 30/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
MEDA Feron	Premier Ministère	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDENP/MI NEFID du 09/05/2019	08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE Guillaume Alexandre Camille	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Décret n°2017-0603/PRES/PM/MDENP/MEF du 10/07/2017 (à titre de régularisation pour compter du 22 /10/ 2014)	5 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
DAMIBA/BELEM Edith	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2017-521/PRES/PM/MDENP/MI NEFID du 08/05/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ILBOUDO/DANGOUR I Claudine Flore	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2019-420/PRES/PM/MDENP/MI NEFID du 09/05/2019	08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANON Benjamin	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2016-597/PRES/PM/MDENP/ME F du 30/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
TAO Issaka	Représentant des travailleurs	Décret n°2019-0572/PRES/PM/MDENP/MI NEFID du 05/06/2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement le 06 mai et du 09 au 13 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le PCA a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles. Cependant, lesdits comptes rendus n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

Il convient donc d'inviter le PCA à transmettre aux tutelles les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration dans les délais requis.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Cabinet ACS a été nommé par résolution n°035/2018/AG-SE du 29 juin 2018 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de LA POSTE BF. Il totalise deux (02) ans au 31 décembre 2019. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.





# **LABORATOIRE NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LNBTP)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) a été créé par décret n°68-223/PRES/LP/TP du 13 septembre 1968 sous forme d'établissement public et placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures. Il a été transformé par décret n°94-420/PRES/MICM/MTPHU du 23 novembre 1994 en société d'Etat avec un capital social qui passe de 100 000 000 à 318 000 000 F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la réalisation d'études, de contrôles des travaux routiers et des ouvrages de génie civil et d'expertises en appui au secteur de production du bâtiment et des travaux publics ;
- la recherche et la formation dans le domaine du génie civil.

Le LNBTP est une société de prestation de services, qui jouit d'une autonomie financière. Il est chargé d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privé du BTP, en prestation de génie civil.

Le LNBTP connaîtra une continuité de son exploitation à court et moyen terme, au regard de la spécificité de ses services, malgré la perspective d'une ouverture au privé qui pourrait entraîner une baisse drastique des recettes. A cet effet, la société s'est dotée d'un plan stratégique 2018-2022, basé sur cinq (05) axes stratégiques pour assurer son développement à court et moyen terme.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Daouda ZONGO** nommé par décret n°2017-0158/PRES/PM/MI du 29 mars 2017. Il totalise deux (02) ans neuf (09) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	329	328	304	+01
Permanent	157	156	156	+01
Agent provenant de l'Etat	00	00	00	00
Occasionnels (agents temporaires)	172	172	148	00
Autres agents à préciser (agent de liaison par une société de placement)	00	01	01	-01
Masse salariale	1 123 676 370	992 401 199	885 757 885	131 275 171
Cotisations Sociales	125 917 259	123 523 135	113 958 642	2 394 124
Dettes sociales	16 602 877	24 226 146	9 519 532	-7 623 269

L'effectif total du personnel du LNBTP est passé de 328 à 329 agents entre 2018 et 2019.

La masse salariale a également augmenté de 131,275 millions de F CFA suite aux indemnités forfaitaires versées au personnel qui ont augmenté de 60% en 2019 consécutive à la relecture de la grille indemnitaire.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2020	2021	2022
Départ à la retraite	04	00	01
Prévision de recrutement	05	06	08
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	14 573 976	17 583 879	20 000 000

Le LNBTP prévoit recruter cinq (05) agents en 2020 pour faire face aux départs à la retraite et satisfaire efficacement ses missions dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Pour l'exercice 2019, deux (02) cas d'indiscipline ont fait l'objet de la tenue d'une session du conseil de discipline.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein au sein du LNBTP au cours de l'exercice 2019 grâce au dialogue permanent entre la direction générale et les partenaires sociaux.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

Le LNBTP a relevé qu'il n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique, le LNBTP ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance recommandé par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

A cet effet, il s'avère nécessaire d'inviter le Laboratoire à prendre des dispositions idoines pour élaborer et mettre en œuvre lesdits outils.

## **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'audit interne. En effet, sur neuf (09) recommandations formulées, trois (03) ont été mises en œuvre, quatre (04) sont en cours de mises en œuvre et deux (02) ne sont pas mises en œuvre à savoir :

- mettre en place un dispositif de formation et d'archivage des actes administratifs internes et externes ;
- veiller à l'actualisation et à l'adoption de la cartographie des risques de la société.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Le service d'audit interne du LNBTP a effectué deux (02) missions au titre de l'exercice 2019.

Ces missions d'audit ont révélé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- veiller au recrutement progressif de compétences pour pourvoir aux postes vacants ;
- veiller à l'élaboration d'un nouveau manuel de procédures administratives, comptables et financières.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

Le LNBTP n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissaire aux comptes.

### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe est assuré par le cabinet Fiducial Expertise AK en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice 2019 du LNBTP.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur vingt-trois (23) recommandations formulées, six (06) sont mises en œuvre, quatre (04) en cours de mise en œuvre et dix (10) non réalisées. Il s'agit principalement des recommandations suivantes :

- produire à l'endroit du Conseil d'Administration un rapport sur le dépouillement des créances du LNBTP ;
- mettre en place une stratégie de recouvrement des créances ;
- veiller à mettre en place les outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit a tenu des missions au titre de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions pour mettre en harmonie les activités par axe stratégique telles que prévues dans le plan stratégique de la société ;
- veiller à intégrer dans le budget de la société, le budget de fonctionnement du comité d'audit.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de l'ASCE-LC réalisée en 2017. En effet, sur trente-six (36) recommandations formulées une seule n'a pas connu un début de mise en œuvre à savoir, commanditer une mission d'audit sur le compte clients du LNBTP.

#### **III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le LNBTP n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat en 2019. Toutefois, il a signalé avoir reçu une mission de l'ARCOP ayant porté sur les procédures de passation des marchés. Cette mission n'a pas relevé de recommandation particulière.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le LNBTP ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il convient d'inviter le LNBTP à prendre des dispositions idoines pour une mise en place des outils concernés notamment le contrat d'objectifs du Directeur Général, le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Parmi les outils du dispositif de contrôle interne dont dispose le LNBTP, on note :

- le code d'éthique et de déontologie;
- l'organigramme à jour ;
- le plan de passation des marchés ;
- la cartographie des risques.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne afin d'améliorer sa gouvernance.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le LNBTP n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au titre de l'exercice 2019.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	3 387 497	3 163 792	2 969 616
Ressources stables	4 259 408	4 139 217	4 139 661
Actif immobilisé net	868 442	908 550	1 179 243
Actif circulant	3 902 290	3 503 762	3 478 378
Passif circulant	1 125 309	1 228 508	1 245 109
Trésorerie actif	613 984	955 414	727 149
Trésorerie passif	0	0	0
Total du bilan	5 384 717	5 367 725	5 384 770

Excepté la trésorerie-actif et l'actif immobilisé, les autres grandes masses du bilan se sont améliorées entre 2018 et 2019 suite à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue.



**IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	4,90	4,56	3,51
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propre/ endettement)	7,35	5,03	3,60
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,66	0,97	1,27
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	33,41%	34,52 %	36,29%

L'analyse de l'équilibre financier montre une consolidation des ratios de l'équilibre financier entre 2018 et 2019. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est amélioré davantage, traduisant une couverture des emplois stables par les ressources stables.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	7,39%	6,98%	11,98%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	62,91%	58,94%	55,15%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,70	2,44	2,23
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	4,01	3,63	3,38
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,55	0,77	0,58

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière du LNBTP entre 2018 et 2019.

Nonobstant l'amélioration du taux de rentabilité financière, le LNBTP doit travailler davantage en vue d'améliorer sa rentabilité.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	3 303 679	2 964 004	2 845 846
Valeur ajoutée	2 097 939	1 874 140	1 782 118
Charges de personnel	1 123 676	992 421	903 130
Excédent brut d'exploitation	974 262	881 719	878 988
Résultat d'exploitation	523 709	455 448	588 028
Résultat financier	-53 085	-72 620	-57 591
Résultat des activités ordinaires	470 624	382 829	530 436
Résultat hors activités ordinaires	0	0	26 511
Résultat net	250 217	220 687	355 772

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration globale des soldes significatifs de gestion entre 2018 et 2019 suite à l'accroissement du volume d'activités.

Toutefois, les charges de personnel ont connu une augmentation de 13% consécutive à la relecture de la grille indemnitaire du personnel en 2019.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	11,46%	4,15%	30,52%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	11,94%	5,16%	48,92%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	53,56%	52,95%	50,68%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	5,46%	8,70%	7,00%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés+encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	882	644	920
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	340	259	231
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	29,49%	29,75%	30,89%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des ratios de la performance économique du LNBTP entre 2018 et 2019.

Toutefois, le ratio de partage de la valeur ajoutée s'est dégradé sur la période de référence du fait de l'augmentation des charges de personnel.

La durée moyenne du crédit clients du LNBTP s'est allongée en 2019 et est supérieure à celle du crédit fournisseurs entre 2018 et 2019 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, le Laboratoire doit prendre des dispositions pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie à travers la mise en place d'une politique efficace de recouvrement de ses créances.

En somme, la santé économique et financière du LNBTP s'est améliorée en 2019 comparativement à 2018. Cette performance pourrait être freinée par des charges de personnel qui ne cessent de croître plus que proportionnellement par rapport à celle de la valeur ajoutée.

A cet effet, il convient d'inviter la société à travailler à une maîtrise de ses charges de personnel et à la mise en œuvre effective des outils du code de bonnes pratiques de

gouvernance des sociétés d'Etat ainsi que l'exécution des recommandations issues des missions d'audits internes.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019 du LNBTP.

Toutefois, la société a signalé que la survenue de la pandémie du Covid-19 a négativement affecté son fonctionnement en 2020.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°018/2019/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

Le LNBTP a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la résolution définitive de la question des dettes fiscales constituées de la TVA sur marchés exonérés en collaboration avec les services compétents du ministère en charge des finances*

En exécution de cette recommandation, le LNBTP a relevé que des démarches sont en cours. Par ailleurs, la société a relevé qu'elle a des difficultés pour rencontrer les premiers responsables en charge du dossier.

*Recommandation relative à l'amélioration du ratio « charge de personnel/valeur ajouté »*

Le LNBTP a fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée. Cependant, on constate une dégradation du ratio de partage de la valeur ajoutée qui est passé de 52,95% en à 53,56% en 2019.

## VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration du LNBTP propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n° 2020/AG-SE/LNBTP portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP).

#### 2. AFFECTE

Le résultat net exercice 2019 tel que suit :

Résultat net bénéficiaire	:	250 217 039	F CFA
Report à nouveau antérieur	:	-175 160 668	F CFA
Masse à répartir	:	75 056 371	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	45 033 823	F CFA
Réserves disponibles	:	30 022 548	F CFA

#### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

Résolution n° /2020/AG-SE/LNBTP portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions (3 000 000) F CFA TTC.

### VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KAFANDO Michel	Ministère des Infrastructures	Décret n°2013-210/PRES/PM/MIDT/MEF du 02/04/2013 R-D n°2019-0639/PRES/PM/MI/MINEFID du 14/06/2019	6 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré le 01/04/2019 A remplacer
NANEMA Alsetou Raymonde	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Conseil des Ministres du 29 mai 2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ILBOUDO Moumouni	Ministère des Infrastructures	Conseil des Ministres du 29 mai 2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOMA Abdoulaye	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2009-598/PRES/PM/MID du 06/09/2009 R-D n°2012-1028/PRES/PM/MID/MEF du 28/12/2012	10 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré depuis le 05/09/2015. A remplacer
SORI Alassoum	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-835/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 13/07/2015	4 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré le 12/07/2018. A régulariser
TAPSOBA Alfred Marie Joachim	Représentant du syndicat national des Entrepreneurs du BTP	Décret n°2014-416/PRES/PM/MIDT/MEF du 25/03/2014	5 ans 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré 24/03/2017. A régulariser
KIEMTORE Serge	Représentant des travailleurs	Conseil des Ministres du 29 mai 2019	07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué un (01) séjour au sein de la société, respectivement les 26 et 27 juin 2019. Ce séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il sied de relever que le PCA n'a pas effectué son second séjour au sein de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le PCA a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la tutelle technique. Cependant, il sied de relever qu'il n'a pas transmis lesdits comptes rendus aux autres tutelles à savoir la tutelle financière et la tutelle de gestion. A cet effet, il convient d'inviter le PCA à transmettre les comptes rendus des sessions de Conseil d'Administration aux trois (03) tutelles conformément à la réglementation.

Sur sept (07) mandats d'administrateurs, quatre (04) mandats ne sont pas à jour dont celui du PCA. Aussi, l'administrateur représentant l'Etat au titre du Ministère en charge des Finances totalise dix (10) ans et quatre (04) mois à la date du 31 décembre 2019 au sein du Conseil d'Administration du LNBTP. Cet état de fait est en contradiction avec **l'article 16 du décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat** qui dispose qu'« aucun administrateur ne doit totaliser plus de six (06) années consécutives dans le conseil d'administration d'une même société ».

Au regard de ce qui précède, il sied d'inviter le LNBTP à travers la tutelle technique à prendre des dispositions idoines avec la tutelle technique en vue de régulariser la situation du Conseil et lui permettre de délibérer valablement.

## **IX. SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes du LNBTP est assuré par le Cabinet FIDUCIAL Expertise AK dont le mandat a été renouvelé par résolution n°028/2015/AG-



SE/LNBTP du 30 juin 2015 pour compter de l'exercice 2013. Son dernier mandat a expiré après l'examen des états financiers de l'exercice 2018.

Il sied d'inviter la société à prendre des dispositions pour le recrutement d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

# LOTÉRIE NATIONALE BURKINABE (LONAB)

## I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) a été créée le 10 mai 1960 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par l'ordonnance n°67-025/PRES/MFC du 10 mai 1967. Elle a été transformée par la suite en société d'Etat par le décret n° 94-415/PRES/MICM/MEFP du 21 novembre 1994, portant transformation de la Loterie Nationale Burkinabé (LONAB) en société d'Etat avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA.

Elle est spécialisée dans l'organisation des jeux de hasard. Sa mission principale est de mobiliser les ressources financières à l'organisation des jeux de hasard pour soutenir le développement économique et social du Burkina Faso. La LONAB s'inscrit dans le référentiel national de développement qu'est le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) notamment en ses axes n°2, « développer le capital humain » et n°3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ».

L'exercice 2019 de la LONAB s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Touwindé Simon TARNAGDA**, nommé par décret n°2017-0410/PRES/PM du 05 juin 2017. Il totalise deux (02) ans sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	256	227	234	29
Permanent	253	224	231	29
Agent provenant de l'Etat	03	03	03	00
Occasionnels (saisonniers)	36	82	82	-46
Masse salariale	5 302 690 399	5 268 870 251	4 093 143 515	33 820 148
Cotisations Sociales	256 121 780	236 495 179	354 293 970	19 626 601
Dettes sociales	484 743 047	409 979 846	479 345 819	74 763 201

L'effectif total du personnel de la LONAB au 31 décembre 2019 est de 256 agents contre 227 en 2018, soit une augmentation de vingt-neuf (29) agents pour faire face au volume d'activités. La masse salariale a également augmenté de 33,820 millions de F CFA.

Par ailleurs, l'effectif du personnel occasionnel a diminué suite au recrutement interne au profit des Espaces Course en Direct (ECD).

## **II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Départ à la retraite	05	08	10
Prévision de recrutement	26	16	21
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	281 024 258	180 281 296	248 666 904

La LONAB prévoit recruter vingt-six (26) agents en 2020 pour faire face aux départs à la retraite et au renforcement de l'effectif de la société. L'incidence financière de ces recrutements est estimée à deux cent quatre-vingt-un millions vingt-quatre mille deux cent cinquante-huit (281 024 258) F CFA.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice sous revue, aucun fait nécessitant le recours au comité de discipline n'a été enregistré.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La LONAB a relevé que le climat social est resté serein durant l'exercice 2019 grâce aux efforts de dialogue et à l'implication des partenaires sociaux à la recherche de solutions pour le bon fonctionnement de la société.

Par ailleurs, le turn-over de la LONAB au titre de l'exercice 2019 est de 5,46% et s'explique essentiellement par la reconversion de certains contractuels et journaliers en guichetiers dans les salles ECD.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La LONAB a relevé avoir des participations dans le capital social de sept (07) entreprises à savoir LYDIA LUDIC, la Banque Atlantique Burkina Faso, BAGREPOLE, SAFINE-SA, Banque Agricole du Faso, ECOBANK BURKINA et JEUNE AFRIQUE.

Il convient de noter que les prises de participation de la LONAB dans le capital social de ECOBANK BURKINA et de JEUNE AFRIQUE n'ont pas été faites conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, la LONAB doit prendre les dispositions idoines en vue de la régularisation de ces prises de participation.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes de stratégie de gouvernance, la LONAB dispose d'un plan stratégique de développement et est certifiée à la norme ISO 9001 V2015. En outre, la société dispose d'un certificat WLA niveau 3 relatif au jeu responsable et a amorcé le processus de sa certification à la norme ISO 27001 dans le cadre de la sécurité informatique.

Par ailleurs, elle intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le secteur des jeux du hasard. Toutefois, il convient de relever que la LONAB ne dispose pas de contrat plan avec l'Etat.

## **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDITS INTERNES**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La LONAB a fait le point des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur treize (13) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre, trois (03) sont en cours de mises en œuvre et neuf (09) n'ont pas été exécutées. Les principales recommandations non mise en œuvre sont relatives à :

- la dotation des services de coffres forts pour sécuriser les valeurs en stock ;
- l'ouverture d'une agence à Kongoussi ;
- la dotation de la caisse d'un guichet sécurisé.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la LONAB est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui, au cours de l'exercice 2019, a effectué quatre (04) missions qui ont porté sur la tenue du journal auxiliaire de caisse, la comparaison entre les chiffres d'affaires reçus du chef d'agence avec ceux de VEGAWEB et SMIL Instantanés et ECD, la gestion des stocks de valeurs actives et l'évaluation du cadre de travail.

A l'issue de ces missions, des difficultés ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- concevoir un modèle type de tenue de journal auxiliaire à diffuser à tous les caissiers ;
- vérifier au jour le jour la concordance entre les données produites par les logiciels d'exploitation et les écritures passées au débit et au crédit dans les journaux auxiliaires de caisse ;
- veiller à sécuriser les stocks de valeurs contre les intempéries ;
- améliorer le cadre de travail dans les représentations.

### **III.2.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur vingt une (21) recommandations formulées, sept (07) ont été mises en œuvre et quatorze (14) sont en cours d'exécution et dont les principales sont :

- justifier l'écart de 15 543 476 F CFA issu du rapprochement entre le montant comptable des amortissements cumulés et le montant issu du fichier des immobilisations ;
- relire le manuel des procédures afin de l'adapter au nouvel organigramme ;
- s'assurer que les états de rapprochement sont systématiquement élaborés de façon périodique.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC AFRIQUE et WorldAudit en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve de la prise en compte des insuffisances relevées à l'issue des rapprochements des données comptables et extracomptables.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La LONAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, dix-neuf (19) recommandations ont été formulées et mises en œuvre.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la LONAB a effectué des missions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration, le projet d'accord entre la LONAB et le MOD boutique de développement et les entreprises soumises ainsi que le dossier de réclamation des agents.

A l'issue de ces missions, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- systématiser la planification triennale glissante du plan opérationnel pour intégrer les nouvelles activités ;
- renforcer les capacités des acteurs de la planification ;
- opérationnaliser le plan stratégique de développement de la société.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. En effet, sur quatre-vingt-deux (82) recommandations formulées par la Cour des Comptes, soixante-deux (62) ont été mises en œuvre et vingt (20) sont en cours d'exécution. Les principales recommandations en cours de mise en œuvre sont :

- mettre à jour le manuel de procédures ;
- définir clairement les attributions de chaque service à travers les fiches de poste ;
- authentifier tous les diplômes acquis par le personnel en cours de carrière avant prise en compte pour les promotions internes ;
- procéder à la codification du matériel et du mobilier acquis.

#### **III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La LONAB a signalé qu'aucun corps de contrôle de l'Etat n'a effectué une mission d'audit au sein de la société en 2019.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La LONAB a élaboré et met en œuvre tous les outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté la mise à jour du manuel de procédures, le plan de carrière et le plan de formation pluriannuel du personnel, la LONAB a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter la mise à jour du manuel de procédures et l'élaboration du plan de carrière et du plan de formation pluriannuel du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La LONAB a signalé l'existence de deux (02) conventions règlementées signées au cours de l'exercice 2018 à savoir :

- un protocole d'accord conclu en décembre 2018 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation portant sur la subvention du Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER) couvrant la période 2018-2022 d'un montant total de 1 250 000 000 F CFA, soit une subvention annuelle de 250 000 000 de F CFA. Les effets produits au titre de l'exercice sous revue s'élèvent à 250 000 000 de F CFA ;
- un protocole d'accord conclu en novembre 2018 avec le Ministère de la Sécurité conclu le 08 novembre 2018 et portant sur un montant de quatre milliard (4 000 000 000) de F CFA sur une durée de quatre (04) ans, soit un milliard (1 000 000 000) F CFA par an et dont cinq cent millions (500 000 000) de F CFA ont été décaissés au titre de l'exercice 2019.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	51 507 400	42 082 917	34 504 233
Ressources stables	53 638 788	44 395 485	35 659 117
Actif immobilisé net	33 265 589	30 236 572	25 528 199
Actif circulant	6 590 592	6 148 684	6 981 234
Passif circulant	10 618 858	11 563 079	10 369 706
Trésorerie-actif	24 401 464	19 573 308	13 519 390
Trésorerie passif	0	0	0
Total du bilan	64 257 646	55 958 564	46 028 823

Excepté le passif circulant, les grandes masses du bilan ont connu une amélioration d'ensemble entre 2018 et 2019. En effet, les capitaux propres et les ressources stables sont en hausse respectivement de 13,424 milliards et de 9,243 milliards de F CFA suite essentiellement au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2019. La trésorerie nette s'est également accrue de 4,828 milliards de F CFA.

Par contre, le passif circulant a enregistré une baisse en passant de 11,56 milliards à 10,618 milliards de F CFA entre 2018 et 2019, due principalement à la diminution des dettes fournisseurs d'investissement et d'exploitation.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,61	1,46	1,35
<b>Capacité d'endettement</b> (Ressources propres / endettement)	24,17	29,61	30,51
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,11	0,12	0,07
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	60,08%	64,93%	60,99%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une bonne structure financière de la LONAB au cours de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables s'est accru et est demeuré supérieur à l'unité.

En outre, le ratio de capacité de remboursement est inférieur à l'unité du fait du faible niveau d'endettement et de la forte capacité d'autofinancement.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	36,49%	37,11%	38,84%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	80,16%	75,20%	74,96%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	5,04	4,03	3,99
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,92	2,22	1,98
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	2,30	1,69	1,30

Hormis le taux de rentabilité financière, tous les autres ratios de performance financière se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue et indique que la LONAB présente une bonne performance financière. Toutefois, le taux de rentabilité reste satisfaisant.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	156 552 311	146 369 997	130 492 499
Valeur ajoutée	32 025 223	28 651 766	25 307 752
Charges de personnel	6 020 771	5 679 328	5 100 704
Excédent brut d'exploitation	26 004 452	22 972 438	20 207 048
Résultat d'exploitation	24 668 900	21 187 397	18 070 841
Résultat financier	2 168 607	-95 210	622 674
Résultat des activités ordinaires	26 837 507	21 092 187	18 693 516
Résultat hors activités ordinaires	-846 657	667 976	-3 794
Résultat net	18 795 660	15 618 629	13 399 907

Excepté le résultat hors activités ordinaires, tous les autres soldes significatifs de gestion de la LONAB se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont augmenté respectivement de 3,373 milliards, de 3,032 milliards et de 3,482 milliards de F CFA suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 10,182 milliards de F CFA entre 2018 et 2019.

Ainsi, le résultat net a poursuivi la même tendance haussière en passant de 15,619 milliards à 18,796 milliards de F CFA entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 16,90%.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	6,96%	12,17%	18,76%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	11,77%	13,21%	27,06%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	18,80%	19,82%	20,15%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,19%	0,27%	0,3076%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés + encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	-	-	-
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	35	53	53
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	16,61%	15,69%	15,49%

Excepté les taux de croissance du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, l'analyse du tableau ci-dessus montre que la performance économique de la LONAB s'est consolidée entre 2018 et 2019.

En effet, le ratio de partage de la valeur ajoutée est passé de 19,82% en 2018 à 18,80% en 2019 dû essentiellement à l'augmentation moins que proportionnelle des charges de personnel par rapport à la valeur ajoutée au cours de l'exercice sous revue.

Cependant, les taux de croissance de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires ont connu un ralentissement passant respectivement de 13,21% à 11,77% et de 12,17% à 6,96% entre 2018 et 2019.

En somme, les performances économique et financière de la LONAB se sont consolidées en 2019. Toutefois, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits réalisées et à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La LONAB a signalé la survenue de la pandémie de la maladie à corona virus (COVID-19), qui a contraint la société à la fermeture de ses points de ventes en fin mars 2020. Cette situation pourrait occasionner un manque à gagner au niveau des objectifs commerciaux au titre de l'exercice 2020.

A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre les mesures idoines en vue de l'atténuation des effets de la crise sanitaire sur ses activités.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°019-2019/AG-SE/LONAB du 29 juin 2019 portant approbation des états financiers et affectation de résultat de l'exercice 2018*

La LONAB a procédé à l'exécution de résolution cité.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la levée des réserves émises par les commissaires aux comptes avant la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE*

En exécution de cette recommandation, la LONAB a pris des dispositions afin que toutes les réserves liées aux comptes patrimoniaux soient levées au plus tard le 31 décembre 2020.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la LONAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n°....-2020/AG-SE/LONAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>18 795 660 145</b>	<b>F CFA</b>
Masse à repartir	:	18 795 660 145	F CFA
Dividendes (60%)	:	11 277 396 087	F CFA
Autres réserves	:	7 518 264 058	F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

*Résolution n°....-2020/AG-SE/LONAB portant fixation de l'indemnité de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration et des honoraires des Commissaires aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour l'exercice 2019, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent mille (200 000) F CFA net d'impôts et les honoraires des Commissaires aux Comptes à six millions (6 000 000) de F CFA TTC.



## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTÉES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*TONDE Robert	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1534/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015	4 ans	Remplacé par GNANKAMBARY Moumounou en Conseil des Ministres du 22/01/2020
DIARRA Mahamadou	Premier Ministère	Décret n°2016-872/PRES/PM/MINEFID du 14/09/2016	3 ans 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
COMPAORE/ YONI Brigitte M. Suzane W.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
KABORE Ernest	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-1178/PRES/PM/MINEFID du 28/12/2016  Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 13/05/2020	3 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO / OUEDRAOGO Rahamata	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1536/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015	4 ans	Remplacé par ZONGO Abdoulaye en Conseil des Ministres du 13/05/2020
TOE Abraham	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	Décret n°2017-0943/PRES/PM/MINEFID du 06/10/2017	2 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZERBO Joseph	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2013-557/PRES/PM/MEF du 07/07/2013  R-D n°2017-0227/PRES/PM/MINEFID du 24/04/2017	06 ans 06 mois	Remplacé par OUEDRAOGO Emmanuel en Conseil des Ministres du 13/05/2020
BARRO/TRAORE Flore Doussou	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2015-1536/PRES-TRANS/PM/MEF du 18/12/2015  Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 13/05/2020	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAVADOGO Alassane	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0516/PRES/PM/MINEFID du 25/06/2018	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours



\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 15 au 23 juillet 2019 et du 16 au 23 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Il convient de noter que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, le PCA de la LONAB a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la tutelle technique et financière dans les délais réglementaires.

Toutefois, les comptes rendus n'ont pas été transmis à la tutelle de gestion conformément aux textes en vigueur.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA de la LONAB à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à toutes les tutelles conformément aux textes en vigueur.

## **IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes de la LONAB est assuré par les cabinets AUREC-AFRIQUE et WorldAudit nommés par résolution n°034/2018/AG-SE/LONAB du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2019, ils totalisent chacun deux (02) ans au sein de la société.

Il convient de noter que leurs premiers mandats s'expirent après l'examen des comptes de l'exercice 2020.

## LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Minoterie du Faso (MINOFA) est une société d'Etat créée par décret n°2012-1108/PRES/PM/MICA/MEF du 31 décembre 2012 à l'issue de la liquidation judiciaire de GMB et SN-GMB. Avec un capital social de 1 700 000 000 F CFA, la société dont le siège social est à Banfora dans la région des cascades, a pour objet principal :

- la construction et l'exploitation de moulins industriels ;
- la production industrielle de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits ;
- l'achat et la vente de céréales, de farines, d'aliments de bétail et tous autres sous-produits.

La gestion de la société est assurée par **Monsieur Madani H. BARRY** nommé par décret n°2018-0672/PRES/PM/MCIA du 31 juillet 2018. Il totalise un an (01) cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.

### II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019 -2018)
Effectif total	22	22	05	00
Permanent	21	22	05	-01
Agent provenant de l'Etat	01	00	00	01
Occasionnels	00	00	19	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	65 593 088	64 047 281	77 343 222	1 545 807
Cotisations Sociales	7 915 901	7 593 192	4 664 181	322 709
Dettes sociales	33 008 551	38 641 519	8 809 669	-5 632 968

L'effectif des agents de la MINOFA est resté stable entre 2018 et 2019. Toutefois, la masse salariale a connu une hausse de 1,546 millions de F CFA.

Quant aux dettes sociales, elles ont enregistré une baisse de 5,633 millions F CFA suite au remboursement des arriérés de salaires.

## **II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Départ à la retraite	02	01	02
Prévision de recrutement	01	03	03
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	2 100 000	15 000 000	15 000 000

La MINOFA prévoit recruter un (01) agent en 2020 pour faire face au départ à la retraite de deux (02) agents compte tenu des difficultés financières que connaît la société.

## **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Les organes paritaires ne sont pas encore mis en place au sein de la MINOFA.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein au sein de la société au cours de l'exercice 2019.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La MINOFA a relevé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La MINOFA dispose d'un plan stratégique et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

En outre, la société s'est engagée dans le processus d'obtention d'un certificat d'audit environnemental.

Toutefois, il convient d'inviter la MINOFA à élaborer un contrat plan avec l'Etat et à mettre en place la démarche qualité dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

#### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

##### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

##### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La MINOFA ne dispose pas de service d'audit interne.

### **III.2.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, une (01) a été mise en œuvre et trois (03) sont en cours d'exécution à savoir :

- faire un inventaire des actifs corporels avec le service technique interne en vue de sélectionner les pièces utilisables et procéder à leur évaluation ;
- acquérir un outil de gestion automatisé ;
- mettre en place un manuel de procédure administrative, comptable et financière.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la MINOFA est assuré par le cabinet CAFEC-KA en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

A l'issue de sa mission, des irrégularités ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- faire un inventaire des actifs corporels avec le service technique interne ;
- mettre en place sur la base du suivi en extracomptable des données de produits résiduels une procédure permettant au service comptable d'évaluer en fin d'année la valeur des produits résiduels en stock dans les silos.

### **III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, deux (02) recommandations sont mise en œuvre et deux (02) sont en cours d'exécution à savoir :

- renforcer l'équipe technique de la MINOFA à travers le recrutement du Directeur Technique, du Directeur Commercial, du contrôleur de gestion et de l'auditeur interne ;
- élaborer la cartographie des risques de la société.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La MINOFA a signalé que le comité d'audit a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner au préalable les dossiers soumis au Conseil d'Administration, l'état de mise en œuvre des recommandations des différents organes de contrôle de la MINOFA et le financement de l'exploitation de la société.

A l'issue de ces missions, le comité d'audit a formulé les principales recommandations suivantes :

- diversifier l'activité pour renforcer la viabilité de l'unité industrielle ;
- poursuivre la stratégie de mobilisation des ressources ;
- poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- élaborer la cartographie des risques.

### **III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La MINOFA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'ASCE-LC. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre et deux (02) n'ont pas été exécutées à savoir le remboursement des dettes fiscales et le recrutement du personnel conformément à l'organigramme de la MINOFA.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLES DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

La MINOFA a indiqué qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revu.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La MINOFA a mis en place tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En dehors du plan de passation des marchés (PPM) et du rapport du comité chargé d'examen des PPM, la MINOFA ne dispose d'aucun autre outil du dispositif de contrôle interne.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la mise en place des outils du dispositif du contrôle interne.

**III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La MINOFA n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	3 360 755	3 838 620	4 335 093
Ressources stables	3 880 613	4 228 050	4 619 621
Actif immobilisé net	3 891 457	4 091 345	4 344 596
Actif circulant	255 965	292 154	364 104
Passif circulant	305 319	223 741	91 027
Trésorerie actif	38 509	81 840	1 947
Trésorerie passif	0	13 548	0
Total bilan	4 185 932	4 465 339	4 710 647

L'analyse du tableau ci-dessus révèle une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019. En effet, les capitaux propres et les ressources stables de la MINOFA sont respectivement en baisse de 477,865 millions et de 347,436 millions de F CFA du fait de l'intégration du résultat net déficitaire de l'exercice sous revue.

L'actif circulant a également connu une baisse de 36,188 millions de F CFA en 2019 du fait de la répartition des charges immobilisées suite à l'application du SYSCOHADA révisé.



**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,84	1,03	1,06
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	7,01	9,86	15,24
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	-1,93	-1,58	-1,15
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	NA	NA	-

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation d'ensemble de l'équilibre financier de la MINOFA entre 2018 et 2019 suite au résultat net déficitaire enregistré et la dégradation de la capacité d'autofinancement enregistrés au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 1,03 à 0,84 ; ce qui indique que les ressources stables n'arrivent pas à couvrir les emplois stables.

Par ailleurs, l'autofinancement n'existe pas du fait que la capacité d'autofinancement et la valeur ajoutée sont toutes négatives en 2018 et en 2019.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-7,44%	-6,91%	-8,94%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	80,29%	85,96%	92,03%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	5,33	7,12	12,54
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,96	1,58	4,02
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,13	0,34	0,02

D'une manière globale, la performance financière de la MINOFA s'est dégradée entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité est négatif et s'est dégradé suite au résultat déficitaire enregistré. Aussi, les ratios de liquidité générale et immédiate ont enregistré une baisse et sont inférieurs à l'unité.

Cette contreperformance est tributaire au fonctionnement en sous régime de l'unité de production.

A cet effet, il sied d'encourager la société à aller vers la diversification de ses produits notamment à travers l'opérationnalisation de sa maïserie.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 325 012	136 630	208 311
Valeur ajoutée	-114 413	-105 061	-172 322
Charges de personnel	105 618	105 620	101 180
Excédent brut d'exploitation	-220 031	-210 681	-273 502
Résultat d'exploitation	-200 535	-232 069	-603 170
Résultat financier	-42 817	-36 790	-17 652
Résultat des activités ordinaires	-243 352	-268 858	-620 822
Résultat hors activités ordinaires	38	1 311	233 067
Résultat net	-249 939	-268 547	-388 796

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2018 et 2019. En effet, nonobstant la forte augmentation du chiffre d'affaires passant de 136,630 millions à 1,325 milliard

de F CFA, les soldes significatifs de gestion demeurent négatifs au cours de l'exercice sous revue.

#### IV.2.2. Analyse de la performance économique

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	869,78	-34,41%	-46,07%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-8,9%	-39,03%	-30,43%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	-92,31%	-100,53%	-58,72%
<b>Rotation des stocks de matières premières</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	3,15	26,83	18,78
<b>Rotation des stocks de produits finis</b> (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	2,55	33,49	20,90
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	29,58	75	167
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	32,52	320	190
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	-19,46%	-17,46%	-6,15%
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-16,61%	-154,20%	-137,8%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration de la performance économique de la MINOFA entre 2018 et 2019 mais demeure insatisfaisante.

En somme, les performances économique et financière de la MINOFA se sont relativement améliorées entre 2018 et 2019. Cependant, il convient d'encourager la société à la diversification de ses produits à travers l'opérationnalisation de la maïserie. En outre, la MINOFA doit redoubler d'efforts dans la mise en place des outils de gouvernance d'entreprise.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La MINOFA a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°020/2019/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La MINOFA a procédé à l'affectation de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

La MINOFA n'a pas fait l'objet de recommandation individuelle.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la MINOFA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n° /2020/AG-SE/MINOFA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Minoterie du Faso (MINOFA).

### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	:	<b>249 939 033 F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-362 928 331 F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>-612 867 364 F CFA</b>

### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°...2020/AG-SE/MINOFA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (4 484 000) F CFA TTC.

*Résolution n° 2020/AG-SE/MINOFPA portant nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**APPROUVE**

La nomination, sur proposition du Conseil d'Administration, du Cabinet d'Audit Financier & d'Expertise Comptable –KOMBOÏGO & Associé (CAFEC-KA) en qualité du commissaire aux comptes titulaire et Audit Révision Expertise Comptable Afrique (AUREC-Afrique) en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SOME Sogh-Khélo	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TAPSOBA W. A. Abraham	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n° 2015-666/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 22/05/2015  Mandat renouvelé en Conseil des Ministres du 16/12/2018	4 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
DIALLO Aïssata	Premier Ministère	Décret n° 2017-0947/PRES/PM/MCIA du 06/10/2017	2 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ROMBA Aly	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAWADOGO W. Roland	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n° 2013-277/PRES/PM/MICA du 15/04/2013  R-D n°2016-867/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 14/09/2016	6 ans 08 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  A remplacer
SAWADOGO Souleymane	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZONGO Somtigméda Lambert	Ministère de l'économie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-869/PRES/PM/MCIA du 14/09/2016	3 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré  A régulariser
HEMA Aboubakar	Commune de Banfora	Décret n°2017-0178/PRES/PM/MCIA/MINE FID du 05/04/2017	2 ans 09 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE Mohammadou	Représentant du personnel	Décret n° 2019-1389/PRES/PM/MCIA du 31/12/2019	-	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours semestriels au sein de la société du 09 au 16 juin et du 17 au 23 novembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes dans les délais requis.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de la MINOFA a transmis les comptes rendus de ses sessions statutaires aux tutelles dans les délais réglementaires.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019**

Le cabinet CAFEC-KA a été nommé par résolution n°33/2015/AG-SE/MINOFA du 30 juin 2015 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la MINOFA pour compter de l'exercice 2014. A la date du 31 décembre 2019, il totalise six (06) ans au sein de la société. Il convient de noter que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la MINOFA soumet à la 28<sup>ème</sup> session de l'AG-SE un projet de résolution portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une dernière période de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.





# OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA)

## I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été créé par le décret n°85/387/CNR/PRES/Eau du 22/07/1985 sous la forme d'un Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et transformé en société d'Etat par décret n°94-391/PRES/MCIM/EAU du 2 novembre 1994 avec un capital social de 3 080 000 000 F CFA.

L'ONEA a pour objet :

- la création et l'exploitation d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain et industriel ;
- la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta en milieu urbain et semi-urbain.

L'exercice 2019 de l'ONEA s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Gandaogo Frédéric François KABORE**, nommé par décret n°2018-0395/PRES/PM/MEA du 09 mai 2018. Il totalise un (01) an huit (08) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	1 545	1 280	1 137	265
Permanent	944	902	932	42
Agent provenant de l'Etat	01	02	01	-01
Occasionnels	600	376	204	224
Autres agents à préciser (Journalier)	-	-	-	-
Masse salariale	9 192 862 522	9 061 390 466	9 322 728 378	131 472 056
Cotisations Sociales	996 750 764	909 631 096	1 779 641 251	87 119 668
Dettes sociales	2 460 406 907	1 198 307 192	1 198 366 745	1 262 099 715

L'effectif global du personnel a connu une hausse de 265 agents entre 2018 et 2019.

La masse salariale a augmenté de 131,472 millions de F CFA entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation des salaires, au paiement des heures supplémentaires et aux avancements annuels.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	25	26	38
Prévision de recrutement	58	68	51
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	301 878 049	359 909 950	264 639 669

L'ONEA prévoit recruter cinquante-huit (58) agents en 2020 pour faire face aux départs à la retraite et à l'augmentation du volume d'activités.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

L'ONEA a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société courant 2019. Aussi, les commissions de recrutement et de relecture du statut du personnel ont fonctionné.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

L'ONEA a connu un climat social serein au cours de l'exercice 2019 grâce au dialogue social entre la direction générale et les partenaires sociaux pour le règlement des différends.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

L'ONEA n'a pas de participation dans le capital social d'autres entreprises.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

L'ONEA dispose de tous les outils de stratégie de gouvernance. Toutefois, il convient de relever que le contrat plan Etat/ONEA est arrivé à terme au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, il est engagé dans la démarche qualité et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités et est certifié à la norme ISO 9001 version 2015.

## **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1. AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, l'ensemble des vingt-trois (23) recommandations formulées à l'issue des missions antérieures ont été mises au cours de l'exercice 2019.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de l'ONEA est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué cinq (05) missions d'audit au titre de l'exercice 2019.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées à savoir :

- corriger les incohérences entre les relevés mensuels des données hydrogéologiques et le fichier Excel de saisi des données et veiller à la fiabilité des données hydrogéologiques utilisées pour le calcul du taux de protection des ressources en eau souterraine ;
- mettre continuellement à jour le fichier du personnel après réception des actes concernés ;
- doter l'agence d'armoires adaptées pour le stockage des compteurs d'eau.

### **III.2.2. AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de missions antérieures des audits externes. Sur dix (10) recommandations formulées, huit (08) ont été mises en œuvre, une (01) partiellement exécutée et une (01) non réalisée à savoir l'amélioration de la gestion de la paie.

### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de l'ONEA est assuré par le cabinet ACS en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Toutefois, le commissaire aux comptes a relevé la question relative à l'affectation des provisions règlementées d'un montant de 34 533 012 335 F CFA constituées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats plans successifs avec l'Etat au regard de la non approbation du nouveau contrat plan Etat/ONEA 2019-2021.

### **III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

A cet effet, il convient d'inviter l'ONEA à prendre des dispositions idoines pour faire le point des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de l'ONEA a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2019 conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

A l'issue de ces missions, les principales recommandations formulées sont les suivantes :

- poursuivre la sensibilisation des audités sur le rôle de l'audit interne ;
- présenter une situation des travaux sur les suspens bancaires et les comptes fournisseurs à apurer ;
- élaborer et valider un plan d'actions dans le cadre des travaux des clôtures des comptes ;

- soumettre au conseil d'administration des modalités d'octroi des dons en vue de la rationalisation de l'utilisation des fonds de la société.

### **III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

L'ONEA a indiqué qu'il n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

#### **III.2.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'ONEA n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2019.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

L'ONEA dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Hormis le bilan social, l'ONEA a mis en place tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il sied d'inviter la société à mettre en place le bilan social dans les meilleurs délais.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'ONEA n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2019.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	266 945 516	268 227 436	255 407 290
Ressources stables	395 519 264	377 757 896	360 697 159
Actif immobilisé net	354 129 507	344 734 905	328 847 329
Actif circulant	49 101 917	40 401 748	42 246 826
Passif circulant	34 833 720	31 227 557	25 043 745
Trésorerie actif	27 126 227	24 073 363	14 878 983
Trésorerie passif	4 668	224 563	232 234
Total du bilan	430 357 651	409 210 016	385 973 138

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019.

En effet, les ressources stables ont enregistré une hausse en passant de 377,758 milliards en 2018 à 395,519 milliards de F CFA en 2019. L'actif immobilisé est également en hausse de 9,394 milliards de F CFA par rapport à 2018, malgré la décomptabilisation de la valeur du barrage de ZIGA II dans le patrimoine de l'office. Cette hausse s'explique par la réalisation des investissements supplémentaires de production et de distribution dans le cadre du projet ZIGA II.

Toutefois, les capitaux propres ont baissé de 1,282 milliard de F CFA suite à la diminution des subventions d'investissements au titre de l'exercice sous revue.

**IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,12	1,10	1,10
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	2,16	2,45	2,43
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	9,50	7,44	7,86
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	45,85%	53,30%	53,02%

L'analyse du tableau ci-dessus indique un équilibre financier satisfaisant de l'ONEA sur la période d'analyse.

Toutefois, la capacité d'endettement s'est dégradée suite à l'augmentation des dettes financières et à la baisse des subventions d'investissements.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	1,75%	1,57%	1,47%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	62,03%	65,55%	66,17%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,63	2,90	2,94
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	2,19	2,05	2,16
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,78	0,77	0,56

L'analyse du tableau ci-dessus indique que la performance financière de l'ONEA s'est consolidée en 2019. En effet, le taux de rentabilité financière et la liquidité générale sont passés respectivement de 1,57% à 1,74% et de 2,05 à 2,19 entre 2018 et 2019 suite essentiellement à l'amélioration du résultat net et à l'augmentation des créances.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	47 265 619	44 717 922	39 994 940
Valeur ajoutée	28 393 244	27 606 837	25 175 011
Charges de personnel	12 260 688	10 491 534	9 322 728
Excédent brut d'exploitation	16 132 556	17 115 303	15 852 283
Résultat d'exploitation	7 776 832	9 442 414	8 652 679
Résultat financier	-829 410	-785 729	-1 235 348
Résultat des activités ordinaires	6 947 421	8 656 684	7 417 331
Résultat hors activités ordinaires	0	-2 832 804	-2 595 840
Résultat net	4 660 198	4 208 292	3 552 615

Excepté la valeur ajoutée et le résultat HAO, tous les autres soldes intermédiaires de gestion de la société se sont dégradés entre 2018 et 2019 suite essentiellement à l'augmentation des charges de personnel et des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	5,70%	11,81%	5,90%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	2,85%	9,66%	7,43%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	43,18%	38,00%	37,18%
<b>Rotation des stocks de matières premières</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	95	74	77
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	134	175	182
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	166	121	89
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	6,12%	6,11%	8,12%
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	34,13%	38,27%	39,64%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration du taux de partage de la valeur ajoutée qui est passé de 38% à 43,18% entre 2018 et 2019 consécutive à l'augmentation des charges de personnel de 1,769 milliard de F CFA en 2019 tandis que la valeur ajoutée n'a augmenté que de 786,407 millions de F CFA.

Par ailleurs, la durée moyenne du crédit clients de l'ONEA s'est améliorée sur la période d'analyse et reste inférieure à celle du crédit fournisseurs au cours de l'exercice sous revue montrant que la société accorde moins de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en donnent.

D'une manière générale, les performances économique et financière de l'ONEA se sont consolidées en 2019. Toutefois, il convient d'inviter l'Office à une

meilleure maîtrise des charges de personnel et à poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat notamment le bilan social.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'ONEA n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **V.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°021-2019/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

L'ONEA a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la prise en compte du volet assainissement dans le cadre de l'exécution des missions assignées à l'ONEA*

En exécution de cette recommandation, l'ONEA a procédé, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2016-2020 à la conduite des actions relatives à :

- l'extension de la STEP et du réseau d'assainissement collectif de Bobo pour un montant de trois (03) milliards de F CFA ;
- la création de sept (07) nouvelles stations de traitement de boues de vidange pour le développement de l'assainissement pour un montant de 5,250 milliards de F CFA ;

- l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement en le faisant progresser de 36% à 46%.

*Recommandation relative à la mise en place d'une bonne politique financière en vue d'optimiser la gestion des frais financiers dans les meilleurs délais*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, l'ONEA a relevé l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie qui a permis de ramener le montant des découverts de 224 563 399 F CFA au 31 décembre 2018 à 4 667 866 F CFA au 31 décembre 2019.

## **VI. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de l'ONEA propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat cinq (05) projets de résolution.

*Résolution n°. .../2020/AG-SE/ONEA portant dispense de paiement de dividendes*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. AUTORISE**

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à poursuivre sa politique de gratuité des branchements sociaux au service d'eau au profit des ménages, entamé depuis l'année 2007 et de maintien des tarifs sociaux.

#### **2. DISPENSE**

A cet effet, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) du paiement de dividendes à l'Etat au titre de l'exercice 2019.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/ONEA portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>4 660 198 163 F CFA</b>
Réserves pour investissements	:	4 660 198 163 F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/ONEA portant affectation du solde du compte provisions règlementées*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **AUTORISE**

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à enregistrer au titre de l'exercice 2019 dans le compte « réserves règlementées », le solde du compte « provisions règlementées » au 31 décembre 2019 d'un montant 34 533 012 335 F CFA.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/ONEA portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à neuf millions neuf-cent soixante-onze mille (9 971 000) F CFA TTC.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/ONEA portant attribution de pouvoir*

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

**DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.



## VIII.SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KAFANDO Ambroise	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat expire le 23/04/2020 Remplacé par SORI Alassoum en Conseil des Ministres du 27/05/2020
YE Dofihouyan	Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SEREME Abdoulaye	Primature	Décret n°2017-0243/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24/04/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOME/COMPAORE Diane Pauline	Ministère de la Santé	Décret n°2012-974/PRES/PM/MAH du 13/12/2012 R-D n°2016-088/PRES/PM/MEA/MINEFID du 10/03/2016	6 ans	Remplacée par BANON Siaka par décret n°2020-0166/PRES/PM/MEA/MINEFID du 27/02/2020
BARRY Idrissa	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret n°2014-408 et 409/PRES/PM/MEAHA/MEF du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours expire le 18/05/2020
DIPAMA Issaka	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2017-0777/PRES/PM/MEA/MINEFID du 18/08/2017	2 ans 04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO/KOULIBALY Watta	Ministère de l'Environnement de l'Economie verte et du changement Climatique	Décret n°2014-408 et 409/PRES/PM/MEAHA/MEF/ du 19/05/2014 R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	5 ans 07 mois	Remplacé par OUEDRAOGO Désiré

KABORE Salifou	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2014-409/PRES/PM/MEAHA/MEF/ du 19/05/2014  R-D n°2017-0793/PRES/PM/MEA/MINEFID du 25/08/2017	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours expire le 18/05/2020
OUEDRAOGO Ernest Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2015-942/PRES-TRANS/PM/MARHASA/MEF du 31/07/2015  R-D n°2018-0907/PRES/PM/MEA/MINEFID du 11/10/2018	4 ans 05 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 25 au 28 juin et du 26 au 27 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de l'ONEA a transmis les comptes rendus des sessions des conseils d'administration aux tutelles. Cependant, lesdits comptes rendus n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais réglementaires.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de l'ONEA est assuré par le cabinet d'Audit et de Conseil du Sahel (ACS) nommé par résolution n°037/2018/AG-SE/ONEA du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2019, il totalise deux (02) ans au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.



# **SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFUSION (SBT)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT) a été créée par décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 09 juillet 2013 sous forme de société d'Etat. Le capital de la société est fixé à 100 000 000 de F CFA et ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-631/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 23 juillet 2013.

La société a pour objet directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte et au nom de l'Etat, de ses démembrements, des associations et de tout organisme de droit public ou privé et des projets et programmes, d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques à travers la gestion des émetteurs de radiodiffusion sonores et télévisuels installés sur le territoire national.

A ce titre, elle a pour missions principales de :

- établir, gérer, exploiter et maintenir les équipements et installations techniques des centres d'émission ;
- créer, exploiter, entretenir et procéder à l'extension des réseaux de diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- conduire des études et des recherches portant sur le matériel et les techniques de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que la participation à la mise au point des normes y afférentes.

La SBT a relevé que l'achèvement du déploiement de la TNT dans le pays et l'extinction du signal analogique a affecté son fonctionnement au cours de l'exercice 2019.

La gestion de la SBT au titre de l'exercice 2019 est assurée par **Madame Kadidia Sountongnoma SAVADOGO/SAWADOGO** en qualité de Directrice Générale, nommée par décret n°2014-432/PRES/PM/MC du 21 mai 2014. Elle totalise quatre (05) ans sept (07) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	66	66	64	00
Permanent	65	65	63	00
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	00
Occasionnels	-	-	-	-
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	314 647 256	297 997 305	293 569 662	16 649 951
Cotisations Sociales	42 141 074	71 328 058	32 697 100	-29 186 984
Dettes sociales	193 781	52 011	28 163 635	141 770

L'effectif total de la SBT n'a pas connu d'évolution entre 2018 et 2019. Toutefois, la masse salariale a augmenté de 16,650 millions de F CFA.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	00	01	ND
Prévision de recrutement	03	00	ND
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	4 000 000	ND	ND

La SBT prévoit recruter trois (03) agents en 2020 pour renforcer son effectif.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La SBT a signalé la tenue d'une session du conseil de discipline au cours de l'année 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein et favorable au travail grâce aux différents échanges et concertations permanents entre le personnel et la direction générale. Le personnel est résolument engagé aux côtés de la Directrice Générale pour l'atteinte des objectifs assignés à la SBT.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SBT n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SBT ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, le plan stratégique de développement est en cours de finalisation.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre en place les autres outils de la stratégie de gouvernance non encore élaborés.

## **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDITS INTERNES**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la SBT est assuré par la Direction de l'audit interne qui a effectué deux (02) missions d'audit au titre de l'exercice sous revue à l'effet d'examiner la gestion des opérations comptables et financières et l'approvisionnement en carburant des groupes électrogènes. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations ont été formulées :

- prendre des mesures pour tenir la comptabilité au jour le jour ;
- exiger l'autorisation préalable du supérieur hiérarchique pour l'approvisionnement des groupes électrogènes sur certains sites en cas de nécessité.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

### **III.2.2.2 MISSIONS D'AUDIT EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la SBT est assuré par le cabinet SOGECA International en qualité de Commissaire aux Comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES.**

La SBT n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit a effectué quatre (04) missions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner le dispositif de contrôle interne et les dossiers des sessions du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- finaliser l'élaboration du plan stratégique ;
- poursuivre la mise en œuvre des outils du Code de Bonnes Pratiques et de Gouvernances des Sociétés d'Etat ;
- programmer l'examen et l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur.



### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SBT n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

#### **III.2.3.2 MISSIONS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SBT a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revue.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Excepté la charte du comité d'audit, la SBT a élaboré et met en œuvre tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter la finalisation de la charte du comité d'audit.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Excepté le plan de carrière du personnel, la SBT dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le plan de carrière du personnel est en cours d'élaboration. Aussi il convient d'encourager la SBT à finaliser l'élaboration dudit plan.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SBT n'a pas fait cas d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	14 193 508	5 726 394	9 458 696
Ressources stables	26 056 310	28 247 230	28 145 218
Actif immobilisé net	24 819 811	23 200 209	19 631 496
Actif circulant	602 659	461 340	2 764 953
Passif circulant	335 233	132 441	1 012 494
Trésorerie actif	969 073	4 718 122	6 761 264
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	26 391 543	28 379 671	29 57 712

L'analyse des grandes masses du bilan indique une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019. En effet, les ressources stables ont enregistré une diminution de 2,191 millions de F CFA suite à la baisse des emprunts et dettes diverses.

Cependant, les capitaux propres ont connu une hausse de 8,467 milliards consécutive à l'amortissement de l'emprunt auprès du pool bancaire entraînant l'augmentation du poste « subvention d'investissement ».

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,05	1,22	1,43
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	1,2	0,25	0,51
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	11,82	155,74	-
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,37	2,28	-

L'analyse du tableau ci-dessus montre un équilibre financier satisfaisant de la SBT au titre de l'exercice sous revue.

En effet, le ratio de capacité d'endettement s'est amélioré en passant de 0,25 à 1,2 entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation des capitaux propres.

Le ratio d'autofinancement s'est également amélioré e passant de 2,28 à 0,37 du fait de l'augmentation de la valeur ajoutée.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-1,20%	-7,67%	-3,25%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,54%	0,20	0,32
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,17	1,25	1,48
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	4,69	39,11	9,41
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	2,90	35,62	6,68

D'une manière globale, les ratios de performance financière de la SBT sont satisfaisants au titre de l'exercice 2019.

Toutefois, le taux e rentabilité demeure insuffisant suite au résultat net déficitaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	16 414	3 066	1 790
Valeur ajoutée	2 679 898	652 380	416 907
Charges de personnel	470 047	649 306	293 570
Excédent brut d'exploitation	2 209 851	3 074	123 337
Résultat d'exploitation	1 039 572	-580 385	-306 033
Résultat financier	-1 209 495	0	0
Résultat des activités ordinaires	-169 923	-580 385	-306 033
Résultat hors activités ordinaires	675	143 799	0
Résultat net	-170 248	-438 987	-307 033

L'analyse du tableau ci-dessus indique une progression d'ensemble des soldes significatifs de gestion entre 2018 et 2019. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation ont connu une augmentation respectivement de 13,348 millions de F CFA, 2,028 milliards de F CFA et 2,207 milliards de F CFA due principalement à l'augmentation des subventions d'exploitation et à la réduction du poste « services extérieurs ».

Ainsi, le résultat net a enregistré une hausse mais reste déficitaire au titre de l'exercice sous revue.

#### IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAN - CAn-1) / CAn-1	435,36%	71,29%	44,35%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	310,79%	56,48%	NA
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	17,54%	99,53%	NA
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	NA	NA	NA
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	NA	NA	NA
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	13 463,21%	100,26%	NA

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des taux de croissance du chiffre d'affaires et de partage de la valeur ajoutée entre 2018 et 2019 consécutive à l'augmentation des produits accessoires et de la valeur ajoutée.

En somme, les performances économiques et financières de la SBT se sont améliorées suite à l'amortissement de l'emprunt pool bancaire.

A cet effet, il sied d'inviter la société à diligenter son opérationnalisation et à suivre la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SBT a signalé que les mesures gouvernementales portant réduction de 50% de la redevance à payer par les éditeurs de service auront un impact sur les prévisions de recettes de l'exercice 2020 de la société.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N° 022/2019/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SBT a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

La SBT n'a pas fait l'objet de recommandations à la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SBT propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n°.....-2020/AG-SE/SBT portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	<b>:</b>	<b>170 247 863 F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-1 258 161 944 F CFA
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>- 1 428 409 807 F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°...-2020/AG-SE/SBT portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à quatre millions cinq cent mille (4 500 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*KABORE Boukaré	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018	1 an	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOURA Moussa	Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRCNT/MINEFID du 12/03/2018	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
DIPAMA W. Jean Baptiste	Primature	Décret N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Boureima	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRCNT/MEF du 12/03/2018	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KAGONE Abdoulaye	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 12/03/2018	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SIGUE Boureima	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 12/03/2018	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BERE Kayaba Aristide	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret N°2014-406/PRES/PM/MC/MEF du 19/05/2014 R-D N°2018-0183/PRES-TRANS/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS



SANOUE Dié	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	Décret N°2018-0183/PRES/PM/MCRP/MEF du 12/03/2018	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANOUE Sébastien	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-1220/PRES/PM/MCRP/MINEFID du 31/12/2018	1 an	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\* Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 25 au 29 mars et du 23 au 27 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de la SBT a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais requis.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le cabinet SOGECA International a été nommé par résolution n°026/2016/AGSE/SBT du 24 juin 2016 en qualité de Commissaire aux Comptes auprès de la SBT et son mandat a été renouvelé par résolution N°031/2018/AGSE/SBT du 29 juin 2018, pour une dernière période de trois (03) ans à compter de l'exercice 2018. Il totalise à la date du 31 décembre 2019 cinq (05) ans au sein de la société. Son dernier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

# **SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA (SEPB)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) a été créée par décret n°2012-284/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 30 avril 2012 en société d'Etat avec un capital social de 910 790 000 F CFA suite à la transformation du projet Phosphate du Burkina. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2012-642/PRES/PM/MAH/MEF/MICA/MCE du 24 Juillet 2012.

Elle a pour missions principales :

- l'extraction et le broyage de phosphates bruts des gisements des villages de Kodjari, d'Alou-Djouana, d'Arly et de toutes autres localités du Burkina Faso, en vue de leur utilisation dans l'agriculture en combinaison avec la fumure organique ;
- la formulation à partir des phosphates bruts, d'engrais contenant l'azote et le potassium (NPK et Urée) pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du Burkina Faso.

La gestion de la SEPB est assurée par **Monsieur SORGHO Brahima**, nommé par décret n°2018-0719/PRES/PM/MAAH du 07 août 2018. Il totalise un (01) an cinq (05) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	19	16	16	4
Permanent	16	16	16	0
Agent provenant de l'Etat	03	00	00	3
Occasionnels	44	39	39	5
Autres agents à préciser	-	-	-	-
Masse salariale	82 095 792	80 099 040	70 834 959	1 996 752
Cotisations Sociales	7 174 290	7 102 978	8 245 655	71 312
Dettes sociales	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la SEPB, est de 19 agents contre 16 en 2018, soit un accroissement de 03 agents.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	01	00	01
Prévision de recrutement	04	10	04
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	16 420 252	22 000 000	15 000 000

La SEPB prévoit recruter quatre (04) agents en 2019 pour poursuivre l'opérationnalisation de la société pour une incidence financière de 16,420 millions de F CFA.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SEPB ne dispose pas d'un conseil de discipline.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre en place les organes paritaires notamment le conseil de discipline.

### II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2019 au sein de la société.

## **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SEPB n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III.GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIETES D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SEPB a élaboré son plan stratégique de développement et intègre le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Toutefois, elle ne dispose pas des autres outils de la stratégie de gouvernance d'entreprise.

Il sied d'inviter la société à signer un contrat-plan avec l'Etat et à s'engager dans la démarche qualité en vue de sa certification.

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB ne dispose pas de service d'audit interne.

##### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de la société n'est toujours pas fonctionnel nonobstant son inscription dans l'organigramme de la société.

A cet effet, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en œuvre de son organigramme à travers l'opérationnalisation du service d'audit interne.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point des recommandations issues des missions antérieures du commissaire aux comptes. En effet, sur dix-huit (18) recommandations formulées, sept sont mises en œuvre, dix (10) sont en cours d'exécution et une (01) non réalisée à savoir celle relative au renforcement des capacités du personnel pour la gestion des immobilisations et des stocks.

#### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la SEPB est assuré par le Cabinet AUREC-Afrique-BF en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve des observations suivantes :

- le reversement tardif des recettes des ventes au comptant de 1 550 000 F CFA et de 2 533 500 F CFA ;
- la non maîtrise de la méthode d'évaluation de la provision pour l'indemnité de départ à la retraite ;
- l'application non systématique des retenus à la source sur les prestations de services.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, douze (12) ont été mises en œuvre, une (01) a été partiellement exécutée

et une (01) n'a pas été réalisée à savoir celle relative au recrutement d'un responsable commercial pour la société.

### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la SEPB a effectué des missions au cours de l'exercice 2019 en vue essentiellement de s'assurer de la bonne tenue des informations financières.

A l'issue de ces missions, il a relevé quelques incohérences auxquelles les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place la cellule d'audit interne prévue dans l'organigramme de la société ;
- diversifier les partenariats et créer un cadre d'échanges avec les partenaires ;
- poursuivre en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SEPB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues de la mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF). En effet, toutes les recommandations formulées ont été mises en œuvre.

#### **III.2.4.2 AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, la société n'a pas fait l'objet d'audit d'un corps de contrôle de l'Etat.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SEPB dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale.

### III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Sur douze (12) outils du dispositif du contrôle interne la SEPB a mis en œuvre cinq (05) et cinq (05) autres sont en cours de mise en œuvre. Les deux (02) outils non mises en œuvre sont le manuel de procédure technique à jour et le rapport du comité chargé de l'examen des avant-projets de PPM.

A cet effet, il convient d'inviter la société à prendre des mesures nécessaires pour la mise en œuvre desdits outils.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SEPB a signalé qu'elle n'a pas signé de convention règlementée au cours de l'exercice sous revue.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	1 512 759	803 739	980 855
Ressources stables	1 589 176	815 792	980 855
Actif immobilisé net	969 902	456 359	334 604
Actif circulant	425 080	297 648	345 357
Passif circulant	5 677	6 385	0
Trésorerie actif	199 872	68 170	300 894
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	1 594 853	822 177	980 855

Le tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019.

Les ressources stables sont en hausse entre 2018 et 2019 en passant 815,792 millions F CFA à 1,589 milliard F CFA soit une hausse de 773,384 millions F CFA due essentiellement à la subvention d'investissement reçue.

L'actif immobilisé a également connu une augmentation entre 2018 et 2019 en passant de 456,359 millions FCFA en 2018 à 969,902 millions FCFA en 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par les avances et acomptes versés sur les immobilisations relative à la construction de l'usine de mélange d'engrais.

#### IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,64	1,79	2,93
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,63	1,49	0,78

L'analyse du tableau montre une baisse du ratio de financement des emplois stables entre 2018 et 2019 mais reste supérieur à l'unité suite essentiellement aux avances et acomptes versés sur immobilisation.

#### IV.1.2. Analyse de la performance financière

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	1,71%	-34,51%	21,66%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	94,85%	97,76%	100%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	280,93	44,59	-
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	74,88	57,29	-
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	35,21	10,68	-

Excepté l'autonomie financière, la performance financière de la SEPB s'est améliorée entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de -34,51% à 1,71% suite au résultat net bénéficiaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.



L'autonomie financière ainsi que les ratios de solvabilité générale et de liquidité sont très élevés dû au non recours au financement bancaire pour l'exploitation de la société.

## **IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

### **IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	Exercices		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	16 518	131 813	237 465
Valeur ajoutée	223 036	-164 494	322 677
Charges de personnel	82 096	80 099	70 835
Excédent brut d'exploitation	140 940	-244 593	251 843
Résultat d'exploitation	25 926	-277 348	212 442
Résultat financier	0	0	0
Résultat des activités ordinaires	25 926	-277 348	212 442
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	25 926	-277 348	212 442

Le tableau ci-dessus indique une amélioration des soldes significatifs de gestion de la SEPB en 2019 comparativement à l'exercice 2018. Cette performance est due essentiellement à la subvention d'exploitation reçue au cours l'exercice sous revue.

Cependant, le chiffre d'affaires a considérablement baissé en 2019 par rapport à 2018 en passant de 131,813 millions F CFA en 2018 à 16,518 millions F CFA en 2019 du fait de la baisse du volume des ventes de la société.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	-87,47	-44,53%	119%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-235,59	-150,98%	230%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	36,81%	NA	21,95%
<b>Rotation des stocks de matières premières</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	219	0,01	0,01
<b>Rotation des stocks de produits finis</b>	354	0,004	0,001
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	2 584	761	322
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	10	16	0,00
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	853,27%	-185,56%	-333%

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration d'ensemble des ratios de performance économique au titre de l'exercice sous revue.

Les ratios de rotation des matières premières et des produits finis se sont détériorés entre 2018 et 2019 en passant respectivement de 0,01 à 219 jours et de 0,004 à 354 jours. Cette contreperformance s'explique par la baisse d volume d'activités et la mévente des produits finis.

Par ailleurs, les durées moyennes des crédits clients et fournisseurs sont respectivement passées de 761 2 584 et de 16 à 10 jours en 2019 montrant que la société accorde plus de délais à ses clients que ses fournisseurs ne lui en accordent.

Par conséquent, la SEPB doit prendre des dispositions idoines pour inverser cette tendance en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, l'exercice 2019 e la SEPB a été marqué par une baisse sensible du volume d'activités de la société.

A cet effet, il convient d'inviter la SEPB à œuvrer à mettre en place une politique efficace de commercialisation en vue d'améliorer ses performances économiques et financières.

Aussi, il sied d'exhorter la société à poursuivre l'opérationnalisation de son organigramme ainsi que la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat non encore élaborés.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SEPB a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n° 023/2019/AG-SE/SEPB portant correction du report à nouveau de l'exercice 2017.*

La SEPB a procédé à la correction du report à nouveau de l'exercice 2017 conformément à la résolution citée.

*Résolution n° 024/2019/AG-SE/SEPB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018.*

La SEPB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

*Résolution n° 034/2019/AG-SE/SEPBB portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

La SEPBB a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

## **VI.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

La SEPBB n'a pas fait l'objet de recommandation lors de la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE.

## **VI.PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SEPBB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n°...../2020/AG-SE/SEPBB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPBB).

### **2. AFFECTE**

**Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :**

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>25 926 122 F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	- 490 922 891 F CFA
<b>Report à nouveau</b>	<b>:</b>	<b>- 464 996 769 F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N -----2020/AG-SE/SEPB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du commissaire aux comptes*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions trois cent soixante mille (2 360 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SEGDA Zakarie	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricole	Décret N° 2017-0598 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 10/07/2017	2 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANE/CONGO Aïssata	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOME Anselme	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et des changements climatiques	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KERE Adama Jules Isidore	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale	Décret N° 2013-234 /PRES/PM/MASA/ME F/MICA du 08/04/2013  R-D N° 2017-1287 /PRES/PM/MAAH/MIN EFID/MCIA du 30/12/2017	06 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré  remplacé par KONGO Issoufou en Conseil des Ministres du 27/05/2020
OUATTARA Seydou	Ministère des Ressources Animales et halieutiques	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIENTEGA Saïdou	Ministère des Mines et des Carrières	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SEOGO Ferdinand Karim	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE Mamoudou	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BARA Mahamadou	Représentant des travailleurs	Décret N° 2019-1254/PRES/PM/MAAH /MINEFID/MCIA du 13/12/2019	01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du conseil d'administration : il a effectué ses deux (02) séjours au sein de la société du 15 au 17 avril et du 26 au 30 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la SEPB a transmis les comptes rendus de ses sessions aux tutelles dans les délais réglementaires.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de la SEPB est assuré par le cabinet AUREC Afrique dont le mandat a été renouvelé par résolution n°034/2019/AG-SE/SEPB du 29 juin 2019 pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019. Son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021.

# **SOCIETE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE BIOMEDICALE (SOGEMAB)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) a été créée sous forme de société d'Etat par décret n°2013-1217/PRES/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013 avec un capital social de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA suite à la transformation de l'Agence de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (AGEMAB). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2013-1238/PRES/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013.

Elle a pour missions essentielles :

- d'acquérir les équipements et matériels médico-techniques ;
- d'assurer la maintenance des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer à la gestion et à l'homogénéisation du parc des équipements et matériels médico-techniques ;
- de contribuer au développement, à la modernisation et à la pérennisation des plateaux techniques.

La gestion de la SOGEMAB est assurée par **Monsieur Daouda TRAORE**, nommé par décret n°2014-245/PRES/PM/MS du 07 avril 2014. Il totalise cinq (05) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2019.



## II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	50	52	48	-02
Permanent	39	39	41	00
Agent provenant de l'Etat	06	07	04	-01
Occasionnels	00	00	00	00
Autres agents	05	06	03	-01
Masse salariale	387 066 622	443 520 367	400 959 567	-56 453 745
Cotisations Sociales	38 707 241	39 804 886	39 122 339	-1 097 645
Dettes sociales	36 504 015	75 281 511	64 710 399	-38 777 4961 112

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse de l'effectif total de deux (02) entre 2018 et 2019.

La masse salariale a suivi la même tendance en passant de 443,520 millions à 387,067 millions de F CFA, soit une baisse de 56,454 millions de F CFA.

### II.2.PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	01	00	00
Prévision de recrutement	03	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	31 045 104	00	00

La SOGEMAB prévoit recruter trois (03) au cours de l'exercice 2020 pour une incidence financière de 31,045 millions F CFA en vue du renforcement de l'effectif.

### II.3.ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucun événement nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été enregistré en 2019.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SOGEMAB a signalé que le climat social est resté serein grâce au dialogue permanent entre les partenaires sociaux et la direction générale. Toutefois, elle a noté que la non mise en œuvre du contrat plan Etat/SOGEMAB pourrait impacter le bon fonctionnement de la structure.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SOGEMAB n'a pas de prise de participation dans le capital social d'autres entreprises.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes de stratégie de gouvernance, la SOGEMAB a signé un contrat-plan avec l'Etat, élaboré son plan stratégique de développement et s'est engagée dans la démarche qualité. Toutefois, il convient de relever que la société rencontre des difficultés liées au non-respect des engagements de l'Etat contenu dans le contrat plan.

Par ailleurs, il sied d'inviter la SOGEMAB à intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le cadre de ses activités et à aller vers la certification

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département de l'Audit et de la Qualité. En effet, sur quatre (04) recommandations formulées, une (01) a été entièrement mise en œuvre, deux

(02) sont en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la mise en place et à l'opérationnalisation d'une salle d'archives pour sécuriser les documents et dossiers des différents marchés.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de la SOGEMAB est assuré par le Département d'Audit et de la Qualité de la SOGEMAB qui a effectué quatre (04) missions d'audit à l'issue desquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- procéder à la comptabilisation des avances de caisses avec les pièces justificatives ;
- faire viser les marchés par le contrôleur de gestion ;
- archiver toutes les pièces justificatives au niveau des dossiers notamment les preuves des paiements.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du commissaire aux comptes. En effet, sur trois (03) recommandations formulées, une (01) est en cours de mise en œuvre et deux (02) non exécutées à savoir :

- procéder à l'ouverture d'un compte pour le compte du Plan Spécial d'Equipements (PSE) ;
- prendre toutes les dispositions afin de respecter les échéances de remboursement des emprunts.

Par ailleurs, la société a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits institutionnel et organisationnel recommandée par la 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE). En effet, sur quatorze (14) recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre, une (01) est en cours de mise en œuvre et neuf (09) non exécutées notamment :

- disposer d'une comptabilité analytique ;
- disposer d'une planification commerciale ;
- disposer d'une politique de recouvrement ;
- disposer d'un inventaire des dispositifs médicaux.

### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la SOGEMAB est assuré par le cabinet AUREC Afrique BF en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserves les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. A l'issue de sa mission, il a relevé des insuffisances et formulé les principales recommandations suivantes :

- établir périodiquement des états de rapprochement bancaire relatif au DAT CORIS BANK ;
- suivre la gestion du carburant conformément aux dispositions comptables en vigueur ;
- suivre les avances de fonds en attente de justification dans les comptes tiers et procéder à leur analyse.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SOGEMAB n'a pas fait le point des missions du comité d'audit de l'exercice 2019.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SOGEMAB a relevé qu'elle n'a pas fait l'objet d'audit des corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

### **III.2.3.2 MISSIONS D'AUDITS DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SOGEMAB n'a pas reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2019.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Excepté le règlement intérieur du Conseil d'Administration, la société a élaboré tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

La SOGEMAB a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés.

A cet effet, il convient d'inviter la société à mettre à jour le manuel de procédure ainsi que la description des fiches de postes et à mettre en place les autres outils du contrôle interne non encore élaborés.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SOGEMAB n'a pas fait cas de la signature d'une convention réglementée au cours de l'exercice 2019. Toutefois, elle a relevé l'existence de deux (02) conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019.

Il s'agit de deux (02) conventions d'emprunt d'un montant global de 25,743 milliards de F CFA avec la SONAPOST et la CARFO signées respectivement en 2012 et 2013 pour le financement du Plan d'Equipement des EPE/EPS.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	291 938	266 626	1 140 156
Ressources stables	15 512 343	14 449 368	23 809 426
Actif immobilisé net	1 600 820	1 652 347	1 609 462
Actif circulant	13 012 659	14 091 020	23 076 986
Passif circulant	1 589 145	2 556 293	3 442 503
Trésorerie actif	2 488 010	1 262 294	2 565 480
Trésorerie passif	00	0	0
Total bilan	17 101 489	17 005 661	27 251 929

Le tableau ci-dessus indique une dégradation d'ensemble des grandes masses du bilan. En effet l'actif immobilisé net et l'actif circulant ont connu une baisse en passant respectivement de 1,652 milliard en 2018 à 1,601 milliard de F CFA en 2019 puis de 14,091 milliards en 2018 à 13,013 milliards de F CFA en 2019 du fait des amortissements constatés et de la baisse du niveau des créances ;

Cependant, les capitaux propres et les ressources stables se sont relativement améliorés entre 2018 et 2019 en passant respectivement de 266,626 millions à 291,938 millions de F CFA et de 14,449 milliards à 15,512 milliards de F CFA du fait de l'incorporation du résultat net bénéficiaire de l'exercice sous revue et de l'augmentation des emprunts ainsi que des provisions pour risques et charges.

**IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	9,69	8,74	14,79
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,02	0,02	0,05
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	154,25	NA	NA
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	0,18	NA	2,44

L'analyse du tableau ci-dessus montre que l'équilibre financier de la SOGEMAB est peu satisfaisant en 2019. En effet, les ratios de capacité d'endettement et de capacité de remboursement indiquent un niveau d'endettement élevé et une faible capacité d'autofinancement.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net/Capitaux propres)	8,67%	-327,62%	3,05%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres/Total passif)	0,02	0,02	0,04
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,11	1,02	1,04
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	9,75	6,80	7,45
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités/Passif à moins d'un an)	1,57	0,49	0,75

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de performance financière de la SOGEMAB entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de -327,62% à 8,67% du fait du résultat net bénéficiaire enregistré en 2019. Cependant, l'autonomie financière de la société reste faible.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### VI.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	360 802	167 028	1 032 525
Valeur ajoutée	509 507	-355 367	437 701
Charges de personnel	433 711	483 325	440 082
Excédent brut d'exploitation	75 796	-838 692	-2 381
Résultat d'exploitation	11 161	-903 614	-144 762
Résultat financier	15 955	34 004	184 169
Résultat des activités ordinaires	27 117	-869 610	39 407
Résultat hors activités ordinaires	0	-2 920	3 373
Résultat net	25 313	-873 530	34 778

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion de la SOGEMAB en 2019 suite à l'augmentation du chiffre d'affaires et à l'obtention d'une subvention d'exploitation de 835,671 millions de F CFA. En effet, la hausse du chiffre d'affaires est consécutive à l'augmentation du volume d'activités en 2019.

Ainsi, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation ont suivi la même tendance haussière.

Par ailleurs, le résultat net s'est amélioré en passant de -873,530 millions en 2018 à 25,313 millions de F CFA en 2019.



**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	116%	-83,82%	- 44,44%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-243,38%	-181,19%	28,39%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	85,12%	-136%	100,54%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	8,81	-1,12	-50635
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	0,21	-5,02	00

L'analyse des ratios de la performance économique de la SOGEMAB révèle une amélioration du ratio de partage de la valeur ajoutée entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation de la valeur ajoutée et à la diminution des charges de personnel.

En somme, la situation économique et financière de la SOGEMAB s'est relativement améliorée en 2019. Toutefois, il convient d'exhorter la société à poursuivre la mise en œuvre des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit institutionnel et organisationnel de la société.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SOGEMAB n'a signalé aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **V.1.AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution N°025/2019/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SOGEMAB a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **V.2.AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la mise à disposition du rapport d'audit du modèle économique de la SOGEMAB*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SOGEMAB a signalé que le rapport d'audit concerné a été déposé en juillet 2019.

*Recommandation relative à la soumission d'un rapport en Conseil des Ministres sur les difficultés liées à l'écoulement des stocks d'équipements de la SOGEMAB et à la mise œuvre du contrat plan*

La SOGEMAB n'a pas fait le point de la mise en œuvre de la recommandation citée.

## **VI. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SOGEMAB propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution N° -2020/AG-SE/SOGEMAB portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société de Gestion de l'Equipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB).

## 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

- **Résultat net bénéficiaire** : **25 312 578 F CFA**
- Report à nouveau antérieur : -904 186 726 F CFA
- **Report à nouveau** : **-878 874 148 F CFA**

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° /2020/AG-SE/SOGEMAB portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### FIXE

Pour l'exercice 2019, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du commissaire aux comptes à six millions cent quatre-vingt-quinze mille (6 195 000) de F CFA TTC.

*Résolution n° /2020/AG-SE/SOGEMAB portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### APPROUVE

Le renouvellement sur proposition du conseil 'administration, du mandat de cabinet Audit Révision Comptable Afrique (AUREC-Afrique) en qualité de commissaire aux Comptes titulaire, et du cabinet Fiduciaire Africaine d'Expertise Comptable et

d'Organisation (FIDAF) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société de Gestion de l'Équipement et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB) pour un dernier mandat de trois (03) ans à compter de l'exercice 2020.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*CISSE Rabiou	Etablissement Public de Santé	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	05 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expire le 20/05/2020  A remplacer
OUEDRAOGO Dramane	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAWADOGO Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YONLI Hadi Honoré	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SAM/ZAGRE Sidnoma	Ministère de l'Environnement de l'économie verte et du changement climatique	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	05 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expire le 20/05/2020  A remplacer
SANKARA Augustin	Organisations des acteurs privés de l'équipement et de la maintenance.	Décret n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Daouda	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	05 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expire le 20/05/2020  A remplacer
KAFANDO Hamado	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expire le 20/05/2020  A remplacer
TASSEMBEDO Dominique R	représentant des travailleurs	Décret n°2014-438/PRES/PM/MS/MEF du 21/05/2014  R-D n°2018-0799/PRES/PM/MS/MINEFID du 20/09/2018	5 ans 07 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expire le 20/05/2020  A remplacer

\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué ses deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 24 au 31 juillet et du 17 au 24 décembre 2019.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de noter que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de la SOGEMAB a transmis les comptes rendus des sessions des conseils d'administration aux tutelles. Cependant, lesdits comptes rendus n'ont pas été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le cabinet AUREC Afrique a été nommé par résolution n°034-2015/AG-SE/SOGEMAB du 27 juin 2015 pour compter de l'exercice 2014 en qualité de Commissaire aux Comptes. Il totalise six (06) ans au sein de la société au 31 décembre 2019.

Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019. A cet effet, la SOGEMAB soumet à l'approbation de l'AG-SE, un projet de résolution portant renouvellement du mandat du cabinet AUREC Afrique pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux pour compter de l'exercice 2020.

# **SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA (SONABEL)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) est une société d'Etat créée par décret n°76/344/PRES/MTP/URB du 15 septembre 1976. Son capital social est passé de 1 387 628 000 à 46 000 000 000 puis à 63 308 270 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2018-857/PRES/PM/ME/MINEFID du 2 octobre 2018.

La mission principale assignée à la SONABEL est la production, l'importation, l'exportation, la distribution et, à titre de monopole, le transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national ainsi que celui de la distribution dans le premier segment du sous-secteur de l'électricité.

La mise en œuvre de cette mission se fait à travers les principaux objectifs suivants :

- améliorer l'accès au service de l'électricité tout en réalisant les investissements d'extension de réseau les plus rentables ;
- réduire ou comprimer les coûts de production, d'exploitation des réseaux et de maintenance des installations ;
- assurer un excédent de trésorerie confortable par des actions de recouvrement rigoureuses et de rationalisation des activités d'approvisionnement ;
- accroître l'efficacité du personnel en engageant entre autres actions la main d'œuvre productive.

L'exercice 2019 de la SONABEL s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Baba Ahmed COULIBALY** nommé par décret n°2019-0311/PRES/PM/ME du 18 avril 2019. Il totalise huit (08) mois à la date du 31 décembre 2019 au sein de la société.



## **II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Ecart (2019-2018)</b>
Effectif total	2 600	2 353	2 269	247
Permanent	1 892	1 877	1 815	15
Agent provenant de l'Etat	01	01	01	0
Occasionnels	707	475	453	232
Masse salariale	19 787 480 179	17 785 414 947	16 193 754 597	2 002 065 232
Cotisations Sociales	2 114 141 060	2 148 926 970	2 450 593 975	-34 785 910
Dettes sociales	2 596 158 040	1 762 582 865	2 184 103 279	833 575 175

L'effectif total du personnel de la SONABEL a connu un accroissement de 247 agents pour faire face à l'accroissement du volume d'activités suite au renforcement des centrales de production, à l'extension du réseau de transport et à l'extension du réseau existant pour la couverture de nouvelles localités.

Aussi, la masse salariale a connu une augmentation de 2,002 milliards de F CFA en 2019 consécutive à l'application de la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre la Direction Générale et les syndicats relative à la plateforme revendicative minimale, aux avancements statutaires du personnel et au recours au personnel temporaire dans le cadre de l'exécution d'activités ponctuelles

Les dettes sociales, constituées entre autres des cotisations à reverser aux organismes de sécurité sociale, sont en progression de 833,575 millions de F CFA en 2019. La SONABEL doit prendre des dispositions en vue de la baisse de ses dettes.

## II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2020	2021	2022
Départ à la retraite	43	44	60
Prévision de recrutement	170	83	171
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	277 084 224	135 282 297	278 714 131

La SONABEL prévoit recruter au titre de l'année 2020 cent soixante-dix (170) agents pour faire face aux départs à la retraite et à l'extension du réseau.

## II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Au cours de l'exercice 2019, aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré.

## II.4. CLIMAT SOCIAL

Un climat social apaisé a été observé à la SONABEL au cours de l'année 2019 suite aux concertations permanentes engagées entre la direction générale et les partenaires sociaux.

Aucun conflit collectif n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue. Toutefois, la SONABEL a signalé que des dossiers de réclamations et de sanctions individuelles sont en cours d'examen.

Par ailleurs, on constate qu'au titre de l'année 2019, le turn-over de la SONABEL est de 10,26% dû au renouvellement du personnel.

## II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SONABEL a relevé qu'elle a une participation d'un montant de cinquante millions (50 000 000) de F CFA, représentant 5% dans le capital social de la Société

d'Economie Mixte BAGREPOLE. Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2018-1002/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 02 novembre 2018.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SONABEL ne dispose d'aucun outil de stratégie de gouvernance. Toutefois, elle a signalé le renouvellement en cours de son contrat plan avec l'Etat, le recrutement en cours d'un consultant pour l'élaboration de son Plan stratégique de Développement et son engagement dans le processus de la démarche qualité.

A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration et la mise en œuvre de tous les outils de la stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

#### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

##### **III.2.1. AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du Département Audit Interne.

##### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la société est assuré par le Département Audit Interne qui a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2019.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- encadrer la réédition des bons de sortie dans le logiciel ;

- s'assurer de la disponibilité et de la conformité d'un local compteur avant le règlement du devis ;
- traiter avec diligence les journées de caisse ;
- sensibiliser les agents de guichets sur l'importance de la prise en charge des chèques impayés ;
- veiller à ce qu'aucun agent permanent ne perçoive de dotation en carburant quand il est en congé ;
- prendre attache avec TOTAL pour la création de carte TOMCARD au profit de tous les agents permanents de la SONABEL ;
- informatiser la gestion des dotations de carburant et des frais d'entretien mobylettes ;
- établir une mercuriale de prix de certains travaux, en dessous duquel les entreprises seront éliminées ;
- mettre en régie toutes les entreprises en difficulté pour l'achèvement des chantiers des marchés de 2018 et antérieurs conformément à la réglementation en vigueur.

### **III.2.2. AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissariat aux comptes.

#### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Toutefois, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- ne pas autoriser de paiement de facture non comptabilisée ;

- dissocier les personnes chargées de classer les factures comptabilisées et celles non encore comptabilisées ;
- différencier les lieux de classement de ces factures ;
- se rassurer de la présence de toutes les signatures avant d'autoriser le paiement des factures fournisseurs ;
- inviter la section fournisseur à se rassurer de la présence de toutes les signatures avant de procéder à la comptabilisation.

### **III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONABEL n'a pas fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Le comité d'audit de la SONABEL a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice sous revue à l'effet d'examiner :

- la situation de recouvrement des créances clients de la SONABEL ;
- le processus de recrutement du personnel de la SONABEL et l'examen des difficultés relatives au recrutement du personnel au cours de l'exercice sous revue ;
- l'utilisation des hydrocarbures (DDO et HFO) dans les centrales de Komsilga et de Bobo II.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- accélérer le déploiement des logiciels de gestion en cours d'acquisition et procéder à la migration des données comptables dans la nouvelle version d'ORACLE ;
- diligenter le processus de migration vers le nouveau logiciel de traitement des informations ;

- vulgariser le prépayé à l'effet de minimiser le portefeuille des impayés de factures de la SONABEL ;
- accélérer la mise en place des compteurs de combustible dans les centrales thermiques.

#### **III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

##### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABEL a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat à savoir la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

Concernant la mission de la Cour des Comptes, sur vingt-six (26) recommandations formulées, quatorze (14) ont été mises en œuvre et douze (12) sont en cours d'exécution.

S'agissant de la mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF), treize (13) recommandations ont été formulées dont dix (10) ont été exécutées et trois (03) sont en cours d'exécution à savoir :

- mettre en place un dispositif de coordination et de centralisation des dossiers de la commande publique ;
- prendre des dispositions pour respecter le chronogramme d'exécution de la commande publique ;
- prendre des dispositions pour assurer la remontée de toutes les pièces de marchés au niveau de la Direction des Marchés Publics (DMP).

Quant à la mission de l'ASCE-LC, douze (12) recommandations ont été formulées dont neuf (09) ont été mises en œuvre, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir celle relative à la relecture des textes inhérents à la mise à disposition et au détachement du personnel.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SONABEL a fait l'objet d'une mission de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) portant sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations antérieures à l'exercice sous revue. Le rapport de cette mission est en attente.

#### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SONABEL dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

La SONABEL a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- l'organigramme à jour ;
- fiches de description des postes ;
- le plan de passation des marchés (PPM) ;
- le plan de carrière du personnel ;
- le rapport du comité chargé de l'examen de l'avant-projet du PPM ;
- le code d'éthique et de déontologie des employés ;
- le bilan social.

Cependant, il convient d'inviter la société à mettre à jour ses manuels de procédures, finaliser la cartographie des risques, formaliser et élaborer les plans de formation pluriannuelle du personnel et de carrière du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONABEL n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2019. Toutefois, elle a relevé l'existence de quatre (04) conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019. Il s'agit de :

- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 9,920 milliards de F CFA relative aux travaux d'électrification au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs-lieux de communes rurales. L'effet produit en 2019 est de 828 512 162 F CFA ;
- la convention de financement du programme de renforcement des capacités de production électrique d'un montant de 17 milliards de F CFA. L'effet produit en 2019 est de 1 372 307 865 F CFA ;
- la convention de financement du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtouli d'un montant de 63 millions d'euros. L'effet produit en 2019 est de 1 186 116 190 F CFA ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée publique d'un montant de 685 861 220 F CFA relative à la réalisation des travaux d'électrification rurale des localités de Pâ et de Koumbia. L'effet produit en 2019 est de 20 331 410 F CFA.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	256 751 540	251 514 347	237 561 578
Ressources stables	457 573 142	450 562 735	436 293 764
Actif immobilisé net	409 982 109	394 635 259	365 509 391
Actif circulant	116 332 478	99 589 930	92 533 223
Passif circulant	107 235 462	83 702 337	73 411 404
Trésorerie actif	38 460 791	39 984 880	51 662 554
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	564 808 604	534 265 072	509 705 168

L'analyse du tableau ci-dessus montre une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la SONABEL entre 2018 et 2019. Cette situation se traduit par :

- une hausse des ressources stables et des emplois stables respectivement de 7,010 milliards et de 15,347 milliards de F CFA due essentiellement à l'augmentation des réserves libres, de la subvention d'investissement et des dettes de location acquisition ainsi que des immobilisations corporelles ;
- une hausse de l'actif circulant et du passif circulant respectivement de 16,743 milliards et de 23,533 milliards de F CFA suite à l'accroissement du niveau des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs.

Toutefois, la trésorerie nette a connu une baisse de 1,524 milliard de F CA consécutive à la diminution du montant des disponibilités en banques, chèques postaux, caisses et assimilés.

**IV.1.1.ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,12	1,14	1,19
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	1,47	1,45	0,87
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	5,95	4,76	6,27
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	49,95%	58,16%	55,49%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les ratios de l'équilibre financier sont globalement satisfaisants en 2019. En effet, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité, ce qui traduit une couverture des emplois stables par les ressources stables.

Le ratio de capacité d'endettement s'est dégradé en passant de 1,45 à 1,47 entre 2018 et 2019. Aussi, le ratio d'autofinancement a suivi la même tendance en passant de 58,16% à 49,95% au cours de la même période, imputable à la baisse de la capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, le ratio de capacité de remboursement s'est détérioré en 2019 suite à l'augmentation des dettes financières.

**IV.1.2.ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	0,88%	3,62%	2,91%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	45,46%	47,08%	46,61%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	2,00	2,07	1,87
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,62	1,67	1,96
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,36	0,48	0,70

Le tableau ci-dessus montre une détérioration de tous les ratios de la performance financière de la SONABEL entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité

financière de la société est passé de 3,62% à 0,88% entre 2018 et 2019 suite à la forte baisse du résultat net bénéficiaire enregistré. Il en est de même de la solvabilité générale qui est passée de 2,07 à 2,00 suite à l'augmentation des dettes de la société.

Quant au ratio de liquidité générale, il a connu une dégradation sur la période de référence mais reste supérieur à l'unité. Le ratio de liquidité immédiate a suivi la même tendance sur la même période en passant de 0,70 en 2017 à 0,48 en 2018 puis à 0,36 en 2019 suite à la diminution du montant des disponibilités en banques, chèques postaux, caisses et assimilés.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	195 854 972	182 658 233	167 463 519
Valeur ajoutée	58 731 910	62 826 016	57 099 852
Charges de personnel	24 418 853	22 092 804	19 940 845
Excédent brut d'exploitation	34 313 057	40 733 211	37 159 007
Résultat d'exploitation	7 239 207	16 476 285	12 389 051
Résultat financier	-3 495 332	-4 563 844	-4 635 629
Résultat des activités ordinaires	3 743 875	11 912 441	7 753 422
Résultat hors activités ordinaires	00	00	00
Résultat net	2 265 643	9 103 890	6 916 105

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration des soldes significatifs de gestion de la SONABEL nonobstant l'accroissement du chiffre d'affaires de 7,22% entre 2018 et 2019. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont enregistré une baisse respectivement de 6,52%, de 15,76% et de 68,57% suite à l'accroissement des consommations intermédiaires. Le résultat net de la SONABEL est ainsi passé de 9,104 milliards de F CFA en 2018 à 2,266 milliards de F CFA en 2019, soit une baisse de 75,11%.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAN - CAn-1) / CAn-1	7,22%	9,07%	9,82%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-6,52%	10,03%	6,46%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	41,58%	35,17%	34,92%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	13,23%	12,85%	14,29%
<b>Rotation des stocks de matières premières (entrep. Industriel)</b> (Gasoil, DDO, Fuel, stocks huiles des centrales)	58	45	49
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	94	94	100
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	95	72	51
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	17,52%	22,30%	22,19%

L'analyse du tableau ci-dessus, indique une dégradation d'ensemble des ratios de la performance économique de la SONABEL au titre de l'exercice sous revue. En effet, le ratio de partage de la valeur ajoutée s'est détérioré en passant de 35,17% à 45,38% entre 2018 et 2019 consécutive à la hausse des charges de personnel de 2,326 milliards de F CFA et à la baisse de la valeur ajoutée.

La durée moyenne du crédit clients est presque égale à celle du crédit fournisseurs entre 2018 et 2019 montrant que la SONABEL accorde pratiquement les mêmes délais à ses clients pour le règlement des créances que ses fournisseurs ne lui en accordent pour régler ses dettes. A cet effet, la société doit travailler davantage pour améliorer cette situation en vue d'éviter des tensions de trésorerie.

En conclusion, la situation économique et financière de la SONABEL s'est détériorée en 2019. A cet effet, il convient d'inviter la société à travailler davantage à une maîtrise des charges d'exploitation en général et des charges de personnel en particulier en vue d'améliorer les performances économique et financière de la société.

Par ailleurs, elle doit poursuivre la mise en œuvre des dispositions du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et suivre la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONABEL a signalé que les prix de cessions des hydrocarbures à la SONABEL ont été révisés à la hausse par l'arrêté conjoint n°2020/0001/MINEFID/MCIA du 10 mars 2020 du Ministre en charge des Finances et de celui en charge du Commerce. Ces prix sont passés de 200 F CFA/l à 217 F CFA/l pour le Fuel lourd et de 300 F CFA/l à 326 F CFA/l pour le DDO. Cette situation aura un impact négatif sur l'exploitation de 2020 et engendrera par conséquent la révision du budget, exercice 2020.

En outre, la SONABEL a indiqué que la pandémie « coronavirus », qui sévit dans le pays depuis mars 2020 a entraîné un ralentissement de ses activités.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1.AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°026/2019/AG-SE/SONABEL portant autorisation de comptabilisation d'opération sur compte report à nouveau*

La SONABEL a procédé à la comptabilisation d'opération sur compte report à nouveau conformément à la résolution citée.

*Résolution n°027/2019/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SONABEL a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°035/2019/AG-SE/SONABEL portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

La SONABEL a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

## **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la maîtrise des charges du personnel de la SONABEL*

En exécution de cette recommandation, la SONABEL a relevé que dans son budget au titre de l'exercice 2020, l'accroissement prévisionnel des charges de personnel est de 4,91% par rapport à 2019 contre 10,45% entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, elle a signalé que des dispositions sont prises en vue de l'optimisation du personnel permanent et la réduction des recrutements du personnel temporaire.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONABEL propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/SONABEL portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL).

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

Conformément aux dispositions de la convention CBF 3031 signé entre l'Etat et l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du projet de raccordement des centres isolés ;

Considérant le niveau du ratio de couverture des dettes qui est de 1,03 au 31 décembre 2019 et dont le niveau est inférieur à celui de 1,75 exigé ;

## 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>2 265 642 708</b>	<b>F CFA</b>
<b>Réserves légales (10%)</b>	:	<b>226 564 271</b>	<b>F CFA</b>
<b>Masse à répartir</b>		<b>2 039 078 437</b>	<b>F CFA</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	:	509 769 609	F CFA
Réserves pour investissement	:	1 529 308 828	F CFA
	:		

## 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° ...../2020/AG-SE/SONABEL portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

## L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

### FIXE

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

*Résolution n°...../2020/AG-SE/SONABEL portant attribution de pouvoir*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.



## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SAGNON/TOU Madiara	Ministère de l'Energie	Décret n°2013-524/PRES/PM/MME/MEF du 05/07/2013  R-D n°2016-901/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/09/2016	6 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré.  Remplacée par KONATE Souleymane en Conseil des Ministres par décret N°2020-0031/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/01/2020
KORGO Bruno	Ministère de l'Energie	Décret n°2016-949/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 05/10/2016	3 ans 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat expiré.  Remplacé par KARGOUGOU Salif en Conseil des Ministres par décret N°2020-0031/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/01/2020
ROUAMBA/GUIGMA Yvonne	Premier Ministère	Décret n°2015-1413/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 30/11/2015  R D n°2018-1225/PRS/PM/MINEFID du 31/12/2018	4 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAWADOGO Rasmané	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANA Adboul Aziz	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
Wendwaogo Jean Jacques KABORE	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret N°2019-0132/PRES/PM/ME/MINEFID du 08/02/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANOU Lassina	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2015-725/PRES-TRANS/PM/MME/MEF du 19/06/2015  R D N°2019-0154/PRES/PM/ME/MINEFID du 21/02/2019	4 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
KABORE Abdoulaye	Représentant des travailleurs	Décret n°2013-524/PRES/PM/MME/MEF du 05/07/2013  R-D n°2016-901/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 15/09/2016	6 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat expiré.  Remplacé par BAZEMO/YAMEOGO Poudiba Aline en Conseil des Ministres du 08/04/2020.

\*La Présidente du Conseil d'Administration de la SONABEL ayant été appelée au Gouvernement par décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019, l'intérimaire n'a pas effectué de séjours au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration par intérim de la SONABEL a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles. Toutefois, le compte rendu de la session budgétaire au titre de l'exercice 2020 n'a pas été transmis aux tutelles dans les délais règlementaires.

A cet effet, il convient d'inviter le Président du Conseil d'Administration de la SONABEL au respect des délais de transmission des comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration de sa société.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de la SONABEL est assuré par le cabinet CDEC International nommé par résolution N°035/2019/AG-SE/SONABEL du 29 juin 2019 à compter de l'exercice 2018. A la date du 31 décembre 2019, il totalise deux (02) ans au sein de la société.

Il sied de préciser que son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.



## **SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)**

### **II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a été créée sous forme de société d'Etat par Kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 avec un capital social de 1 000 000 000 de F CFA qui a été porté à 3 000 000 000 de F CFA par décret n°97-143/PRES/MCIA portant augmentation du capital social de la SONABHY. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°99-348/PRES/PM/MCIA du 07 octobre 1999.

Elle a pour principales missions :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergie de substitution ainsi que la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

La SONABHY est une société commerciale de droit burkinabè disposant d'un monopole de droit accordé par l'Etat sur le transport et le stockage des hydrocarbures.

Sa vision déclinée dans le plan stratégique 2004-2008 est de devenir un spécialiste régional de l'approvisionnement en produits pétroliers au service de l'économie et du consommateur Burkinabé et cela à travers le développement de divers axes stratégiques qui sont :

- ✓ partenariat stratégique,
- ✓ gestion des flux logistiques,
- ✓ organisation et process,
- ✓ ressources humaines,
- ✓ système d'information,
- ✓ -veille et communication.

Toutefois, il convient de relever que ce plan de développement est en relecture pour couvrir la période 2020-2024.

L'exercice 2019 de la SONABHY s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Hilaire KABORE**, nommé par décret n°2017-0411/PRES/PM du 05 juin 2017. Il totalise deux (02) ans sept (07) mois au sein de la société à la date du 31 décembre 2019.

## II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	367	377	385	-10
Permanent	263	269	282	-06
Agent provenant de l'Etat	0	01	01	-01
Occasionnels	104	107	102	-03
Autres agents	-	-	-	-
Masse salariale	4 789 469 715	5 276 315 132	5 749 535 763	-486 845 417
Cotisations Sociales	330 274 889	352 270 260	300 384 836	-21 995 371
Dettes sociales	340 369 713	382 385 019	1 669 883 660	-42 015 306

L'effectif total du personnel de la SONABHY a baissé de 10 agents entre 2018 et 2019 entraînant une diminution de la masse salariale de 486,845 millions de F CFA.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	11	08	10
Prévision de recrutement	11	08	10
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel à recruter)	71 045 776	50 994 246	75 028 288

La SONABHY prévoit recruter 11 agents en 2020 pour faire face au départ à la retraite.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La SONABHY a relevé qu'aucun évènement nécessitant une réunion du Conseil de Discipline n'est survenu au cours de l'exercice 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONABHY a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2019.

Toutefois, elle a signalé le renouvellement des instances des organes syndicaux et des délégués du personnel dont le processus a connu un blocage et un avis de l'Inspection du Travail est attendu.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONABHY a une prise de participation d'un montant de 100 millions de F CFA représentant 10% du capital social de la société « Octogone Stockage de Produits Pétroliers (OSPP)».

Cette prise de participation a été entérinée par décret n°2013-282/PRES/PM/MICA/MEF conformément à la réglementation en vigueur.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la SONABHY a mis en place tous les autres outils de stratégie de gouvernance recommandés par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Toutefois, il sied d'inviter la société à poursuivre la mise en place des autres outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et de veiller au fonctionnement régulier du Comité Interministériel de suivi de la mise en œuvre du contrat plan.

## **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues des missions du service d'audit interne.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la SONABHY est assuré par la Direction en charge de l'audit qui a effectué en 2019 des missions d'audit ayant porté sur la gestion des commandes clients ainsi que les dossiers du personnel.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- faire des rapprochements mensuels entre les ventes au comptant et les versements bancaires correspondant ;
- faire authentifier les diplômes auprès des organes émetteurs ou habilités à authentifier lesdits diplômes ;
- ajouter un sous dossier rémunération pour le classement des bulletins de paie de chaque agent ;
- respecter et faire respecter la loi n°010-2004/AN portant protection des données à caractère personnel.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audits externes.

### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la SONABHY est assuré par les cabinets ACECA International et CIADG en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sous réserve de la prise en compte des incertitudes chiffrées et non chiffrées portant sur les soldes des comptes et postes des immobilisations corporelles, de l'inventaire des stocks des dépôts côtiers et des clients au comptant.

Par ailleurs, les commissaires ont relevé des insuffisances et formulées les principales recommandations suivantes :

- utiliser la même méthode de valorisation aussi bien pour les stocks des dépôts côtiers que des dépôts intérieurs ;
- procéder au lettrage du compte clients au comptant.

En outre, la SONABHY a fait l'objet d'un audit de surveillance réalisé par AFNOR qui a relevé des insuffisances qui ont fait l'objet d'un plan de mise en œuvre des actions correctives.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations formulées par le comité d'audit au titre des exercices antérieurs.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la SONABHY a effectué des missions d'audit au cours de l'exercice 2019. A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre une décision permettant de solder les vieilles créances dont la question en contentieux s'avère couteuse ;
- assurer un suivi rigoureux de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- travailler à affiner le budget des charges ;



- ramener le budget des investissements et d'exploitation à des proportions réalisables.

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONABHY a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de l'ASCE-LC réalisé en 2017. En effet, sur vingt-neuf (29) recommandations formulées la SONABHY a relevé un taux d'exécution global de 92,30%.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, la SONABHY a reçu des missions de contrôle de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes (CC) dont les rapports de mission n'ont pas été mis à la disposition de la société à la clôture de l'exercice.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La SONABHY ne dispose d'aucun outil d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale. A cet effet, il sied d'inviter la société à prendre des dispositions idoines pour la mise en œuvre desdits outils à savoir le contrat d'objectifs du Directeur Général, la charte du comité d'audit, le règlement intérieur et la charte du Conseil d'Administration.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Excepté le plan de formation pluriannuel, le plan de carrière du personnel ainsi que le bilan social, la SONABHY a mis en place les autres outils du dispositif de contrôle interne. A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration desdits outils.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La société n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2019. Toutefois, elle a relevé :

- l'imputation à l'Etat burkinabè des frais financiers de l'exercice 2019 pour un montant de 11 252 978 664 F CFA dans le cadre du contrat plan avec l'Etat ;
- l'imputation à l'Etat burkinabè des moins-values de l'exercice 2019 pour un montant de 9 129 073 663 F CFA en contrepartie du compte « subventions d'exploitation » dans le cadre du protocole d'accord tripartite Etat/SONABHY/SONABEL ;
- la réception de l'Etat de 156 886 000 000 F CFA de titres dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat et la SONABHY portant détermination du montant et des modalités de règlement des sommes dues par l'Etat.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	139 225 510	120 516 834	98 090 724
Ressources stables	140 869 444	121 159 199	110 230 509
Actif immobilisé net	31 419 005	26 489 382	26 258 223
Actif circulant	238 061 744	332 005 801	254 236 914
Passif circulant	99 047 705	148 273 112	131 209 459
Trésorerie actif	105 409 763	74 001 933	37 127 360
Trésorerie passif	139 958 708	166 717 470	75 685 291-
Total bilan	379 953 780	436 149 781	317 622 496

L'analyse du tableau ci-dessus montre une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan au cours de l'exercice sous revue. En effet, l'actif circulant et le passif

circulant ont connu une baisse respectivement de 93,944 milliards et de 49,225 milliards de F CFA entre 2018 et 2019. Ces baisses s'expliquent d'une part par la diminution du niveau des stocks finaux et de la baisse de l'encours de la dette des fournisseurs et des avances reçues des clients d'autre part.

Toutefois, les capitaux propres, les ressources stables et l'actif immobilisé net enregistrent une hausse entre 2018 et 2019, suite essentiellement au résultat net de l'exercice sous revue et à l'accroissement des immobilisations corporelles.

Par ailleurs, la trésorerie nette s'établit à -34,548 milliards de F CFA en 2019 contre -92,72 milliards de F CFA en 2018 suite essentiellement aux titres d'Etat reçus d'un montant de 96,87 milliards de F CFA.

#### IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	4,48	4,57	4,20
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,98	0,72	0,45
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0,03	0,01	0,40
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	73,48%	59,71%	60,27%

L'analyse du tableau ci-dessus indique que l'équilibre financier de la SONABHY est satisfaisant entre 2018 et 2019. En effet, nonobstant sa baisse, le ratio de financement des emplois stables reste supérieur à l'unité traduisant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables.

L'autofinancement s'est amélioré du fait de la hausse de la capacité d'autofinancement et de la baisse de la valeur ajoutée.

Cependant, la capacité de remboursement s'est détériorée mais reste satisfaisant en passant de 0,01 à 0,03 entre 2018 et 2019 suite aux dettes de locations acquisition enregistrées au titre de l'exercice sous revue.

**IV.1.2. Analyse de la performance financière**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	30,08%	32,04%	27,50%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	36,64%	27,63%	30,88%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif/Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,58	1,38	1,45
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	1,46	1,32	1,41
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,44	0,23	0,18

L'analyse du tableau ci-dessus indique une performance financière satisfaisante de la société au titre de l'exercice 2019. Toutefois, le ratio de la rentabilité financière a baissé en passant de 32,04% à 30,08% entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, les ratios de liquidité générale et de solvabilité générale restent supérieurs à l'unité.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1 Analyse des soldes significatifs de gestion

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	693 995 369	621 532 354	538 663 380
Valeur ajoutée	63 695 208	72 322 210	50 038 976
Charges de personnel	5 833 436	5 628 585	6 049 921
Excédent brut d'exploitation	57 861 772	66 693 625	43 989 056
Résultat d'exploitation	52 791 691	62 348 711	40 805 434
Résultat financier	4 923 879	-6 980 939	4 228 506
Résultat des activités ordinaires	57 715 570	55 367 772	45 033 940
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	41 875 699	38 611 706	26 975 993

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation entre 2018 et 2019, suite essentiellement à la baisse de la subvention d'exploitation.

Toutefois, le résultat net s'est amélioré de 3,263 milliards de F CFA entre 2018 et 2019 du fait de la hausse du résultat financier qui est passé de -6,981 milliards à 4,924 milliards de F CFA.

**IV.2.2. Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1)*100	11,66%	15,38%	32,06%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> ((VAn - VAn-1) / VAn-1)*100	-11,93%	44,53%	2,17 %
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)*100	9,16%	7,78%	12,09%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêt/excédent brut d'exploitation)*100	35,68%	25,35%	28,63%
<b>Rotation des stocks de stock de marchandises</b> (Stock moyen de matières première x 360 j / Coût d'achat matières premières consommées)	33	30	33
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus en-cours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	105	151	150
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	43	69	87
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	8,34%	10,73%	8,17%

L'analyse du tableau ci-dessus indique :

- une augmentation du poids de l'endettement qui passe de 25,35% à 35,68% dû essentiellement à l'augmentation des dettes financières entre 2018 et 2019 ;
- une détérioration du ratio de rotation des stocks de marchandises qui est passé de 30 à 33 jours entre 2018 et 2019 ;
- que la durée moyenne crédit clients est supérieur à celle du crédit fournisseurs en 2019 pouvant occasionner des tensions de trésorerie pour la société.

En somme, la performance économique et financière de la SONABHY s'est relativement améliorée entre 2018 et 2019. Toutefois, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration de son plan stratégique et la signature d'un contrat d'objectifs du Directeur Général ainsi qu'à la poursuite de la mise en place des autres outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONABHY a relevé que deux (02) protocoles d'accord avec l'Etat sont en cours de validation et portant sur la mise en œuvre du contrat plan relatif au remboursement des frais financiers d'un montant de 11,253 milliards de F CFA et les moins-values de l'exercice 2019 d'un montant de 9,129 milliards de F CFA.

Elle a aussi relevé la crise sanitaire du corona virus qui a ralenti son fonctionnement.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DES RESOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°028/2019/AG-SE/ SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SONABHY a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°036/2019/AG-SE/ SONABHY portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes à titre de régularisation*

La SONABHY a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

*Résolution n° 037/2019/AG-SE/ SONABHY portant nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant*

La SONABHY a procédé à la mise en œuvre de la résolution citée.

*Résolution n° 039/2019/AG-SE/ SONABHY portant augmentation du capital social de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbure (SONABHY)*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution citée, la SONABHY a soumis un dossier y relatif à la tutelle de gestion à savoir le Ministère en charge du commerce en vue de son introduction en Conseil des Ministres.

## **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

La SONABHY n'a pas fait l'objet d'une recommandation individuelle.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONABHY propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat trois (03) projets de résolution.

*Résolution n° -2020/AG-SE/SONABHY portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>41 875 698 768</b>	F CFA
<b>Masse à répartir</b>	:	<b>41 875 698 768</b>	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	25 125 419 261	F CFA
Réserves spéciales (17%)	:	7 118 868 791	F CFA
Réserves d'investissements (15%)	:	6 281 354 815	F CFA
Réserves pour financement du stock de sécurité	:	3 350 055 901	F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.



*Résolution n° /2020/AG-SE/SONABHY portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires des Commissaires aux Comptes.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à un million (1 000 000) de F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes à douze millions neuf cent quatre-vingt mille six cents (12 980 600) F CFA TTC.

*Résolution n° /2020/AG-SE/SONABHY portant attribution de pouvoir*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **DONNE POUVOIR**

Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Seydou	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2018-1101/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 03/12/2018	1 an 01 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KANAZOE Adama	Présidence du Faso	Décret n°2016-1254/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30/12/2016	3 ans	1 <sup>er</sup> mandat expiré A régulariser
BAZIE/YAMEO GO Laure Andréa Wendpourié	Primature	Décret n°2019-1132/PRES/PM/MICA/MINEFID du 15/11/2019	02 mois	1 <sup>ème</sup> mandat en cours
KIEMA Olivier	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2017-0456/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/06/2017	2 ans 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Expire 11 juin 2020
KABORE William Alassane	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2019-0972/PRES-TRANS/PM/MICA/MINEFID du 11/10/2019	03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE Alassane	Ministère des Infrastructures	Décret n° 2019-0188/PRES/PM/MICA/MINEFID du 07/03/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BILA Mohamadi	Ministère de l'Energie	Décret n° 2017-0314/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 12/05/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours Expire le 11 mai 2020
VALEA Rock Zakarie	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1239/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 21/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société, respectivement du 27 au 31 mai 2019 et du 08 au 13 décembre 2019. Cependant, le PCA n'a pas transmis le rapport du second séjour aux autorités compétentes.

A cet effet, il sied d'inviter le PCA à transmettre les rapports de ses séjours dans les délais règlementaires aux autorités compétentes.

Toutefois, le PCA a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux autorités compétentes dans les délais requis.

## **VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes de la SONABHY est assuré par le cabinet ACECA International/SEC DIARRA, nommé par résolution n°037/2019/AGSE/SONABHY du 29 juin 2019 et le cabinet Daouda GANSONRE, nommé par résolution n°035/2015/AG-SE/SONABHY du 30 juin 2015 auprès de la SONABHY. Ils totalisent respectivement un (01) an et six (06) ans au sein de la société au 31/12/2019.

Le premier mandat du cabinet ACECA International s'expirera après l'examen des états financiers de l'exercice 2021 tandis que le premier mandat du cabinet Daouda GANSONRE s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2019.

A cet effet, il sied d'inviter la société à prendre les dispositions idoines pour la régularisation du mandat du commissaire aux comptes.

## **SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS) a été créée par décret n°1994-133/PRES/MICM du 13 juin 1994 sous la forme de société d'Etat, en remplacement de l'Office National de Céréales, avec un capital social de 200 000 000 F CFA.

La SONAGESS a pour mission principale de contribuer à la sécurisation alimentaire du pays en tant qu'instrument de la politique céréalière et de sécurité alimentaire du Gouvernement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer :

- la gestion des stocks de sécurité alimentaire ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- l'approvisionnement des zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnement par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles ;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet.

Les principaux objectifs de service public poursuivis par la société sont :

- la constitution et la conservation d'un stock de sécurité alimentaire d'au plus 50.000 tonnes de céréales locales ;
- la constitution et la conservation d'un stock d'intervention d'au moins 25.000 tonnes de céréales locales ;
- la gestion des aides alimentaires publiques ;
- la collecte, le traitement et la publication régulière des prix des produits agricoles ;
- l'approvisionnement des zones à risque d'insécurité alimentaire.

L'exercice 2019 de la SONAGESS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Aimé Roger Denis KABORET**, nommé par décret n°2017-0447/PRES/PM/MAAH du 12 juin 2017. Il totalise deux (02) ans sept (07) mois à la tête de la société à la date du 31 décembre 2019. Toutefois, il a été remplacé par **Monsieur Hamadé BELEM** en Conseil des Ministres du 10 juin 2020.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 L'EVOLUTION DE L'FFECTIF

RUBRIQUE	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	151	144	145	7
Permanent	92	86	75	6
Agent provenant de l'Etat	03	03	01	0
Occasionnels (Contractuel)	59	55	69	4
Autres agents à préciser (PASA/SSAI)	770	770	464	0
Masse salariale	558 849 078	524 076 356	560 609 418	34 772 722
Cotisations Sociales	67 244 181	75 854 555	77 301 226	-8 610 374
Dettes sociales	0	1 449 908	1 449 908	-1 449 908

L'effectif du personnel de la SONAGESS est passé de 144 agents en 2018 à 151 agents en 2019.

La masse salariale a également enregistré une hausse de 34,772 millions en 2019 comparativement à 2018. Cependant, les cotisations sociales ont connu une baisse de 8,610 millions de F CFA en 2019.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUE	2020	2021	2022*
Départ à la retraite	0	1	7
Prévision de recrutement	0	1	07
Incidence financière (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté en F CFA)	0	3 161 752	25 087 227

La SONAGESS n'envisage pas recruter de personnel permanent en 2020. Toutefois, elle prévoit recourir à 770 agents temporaires dans le cadre de la mise en œuvre des activités de gestion des points de ventes de céréales.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le conseil de discipline de la SONAGESS est fonctionnel mais aucun dossier de conflit ne lui a pas été soumis au cours de l'année 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONAGESS a connu un climat social apaisé au cours de l'année 2019 grâce à l'instauration des cadres de concertations permanentes entre la direction générale et les partenaires sociaux.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONAGESS a une participation de 80 000 000 F CFA représentant 8% du capital social de BAGREPOLE SEM.

Toutefois, il convient d'inviter la société à faire entériner cette prise de participation par un décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La SONAGESS a relevé qu'elle dispose d'un contrat plan Etat/SONAGESS et d'un plan stratégique de développement. Toutefois, il convient d'inviter la société à diligenter la mise en œuvre de son plan stratégique et à prendre des dispositions idoines pour la mise en place des autres outils de stratégie de gouvernance.

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDITS INTERNES**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du service d'audit interne. Ainsi, sur cent-vingt (120)

recommandations, quatre-vingt-onze (91) ont été mises en œuvre, vingt (20) sont en cours de mise en œuvre et neuf (09) non mises en œuvre.

Les principales recommandations non mises en œuvre sont :

- élaborer une convention entre la SONAGESS et chaque Mairie bénéficiaire de l'opération du paiement des fonds alloués aux mairies dans le cadre de la gestion des boutiques témoins pour la période 2015-2017 ;
- faire un diagnostic des causes des pannes récurrentes du matériel ;
- définir et appliquer une nouvelle nomenclature d'identification des lots pour tenir compte des nombreux flux entrant dans le magasin au cours de la même année.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de la SONAGESS est assuré par la Direction de l'audit interne. Au cours de l'exercice 2019, elle a effectué trois (03) missions à savoir l'audit sur la gestion des boutiques témoins pour la période 2013-2015, l'audit des activités commerciales pour la période 2014-2017 et l'audit des stocks de la SONAGESS.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- appliquer les procédures en vigueur en matière de gestion des stocks et de gestion financière ;
- renforcer le contrôle interne ;
- procéder à la circularisation annuelle des clients et à l'assainissement des soldes des comptes clients avec l'avis du commissaire aux comptes ;
- programmer la construction de nouvelles infrastructures de stockage pour faire face à l'accroissement des activités de la société.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONAGESS a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des audits externes. Sur vingt-deux (22) recommandations

formulées, six (06) ont été entièrement mises en œuvre, deux (02) est en cours de mise en œuvre et quatorze (14) non mises en œuvre dont les principales sont :

- mettre à jour l'organigramme de la société ;
- mettre à jour les manuels de procédures ;
- corriger les suspens bancaires ;
- mettre en place un logiciel de gestion budgétaire.

### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la SONAGESS est assuré par le cabinet PANAUDIT BURKINA en qualité de commissaire aux comptes qui a procédé aux vérifications légales et certifié les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve de la prise en compte de l'incohérence des valeurs immobilisations et des amortissements inscrites dans la comptabilité et celles extra comptable.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONAGESS n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la SONAGESS a effectué des missions au sein de la société à l'issue desquelles des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes formulées :

- implémenter et mettre en place un Système de Gestion Intégrée avec des logiciels adaptés qui permet d'interfacer les départements de la direction avec la comptabilité ;
- mettre en place un service ou une direction de contrôle de gestion au sein de la société qui veillera au respect des procédures et règlements
- mettre en place la comptabilité analytique ;
- mettre en place une politique de recouvrement des créances au sein de la société.



### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONAGESS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

S'agissant des recommandations de l'IGF, sur dix (10) formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre et six (06) sont en cours de mise en œuvre. Quant aux recommandations de l'ASCE-LC, sur soixante-treize (73) recommandations formulées, quarante-trois (43) ont été entièrement mises en œuvre, trois (03) partiellement mises en œuvre, une (01) en cours de mise en œuvre et vingt-six (26) non mises en œuvre dont les principales sont :

- prospecter la possibilité de déconcentration du laboratoire de la SONAGESS au niveau régional, provincial ou départemental ;
- veiller à l'audit, par un cabinet indépendant, de la vente des sacs en jute et du son de céréales et en faire copie à l'ASCE-LC;
- mettre fin aux contrats de travail de tous les personnels contractuels irrégulièrement recrutés au regard du statut du personnel et du manuel de procédures de la SONAGESS.

#### **III.2.4.2 MISSION D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SONAGESS a signalé qu'elle a reçu une mission de la Cour des Comptes dont les travaux se sont poursuivis après la clôture de l'exercice.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Excepté le contrat d'objectifs, la SONAGESS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et

de la Direction Générale. A cet effet, il convient d'inviter la société à diligenter l'élaboration le contrat d'objectifs.

#### III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

La SONAGESS a mis en place les outils du dispositif de contrôle interne suivant :

- le Plan de Passation des Marchés ;
- la Cartographie des risques ;
- le plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, il sied d'inviter la société à prendre les mesures idoines pour l'actualisation du manuel de procédures, de l'organigramme à jour ainsi que les autres outils du dispositif du contrôle interne.

#### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONAGESS n'a pas signalé la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2019.

### IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

#### IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	9 587 824	9 243 254	9 684 743
Ressources stables	10 208 724	9 864 154	9 806 918
Actif immobilisé net	960 370	953 393	992 916
Actif circulant	8 236 323	6 280 659	4 586 478
Passif circulant	20 282 045	26 833 083	27 167 076
Trésorerie actif	21 294 261	29 463 185	31 394 599
Trésorerie passif	185	0	0
Total bilan	30 490 954	36 697 238	36 973 994

L'analyse du tableau des grandes masses du bilan indique une évolution d'ensemble. En effet, les ressources stables sont passées de 9,864 milliards F CFA en 2018 à 10,209 milliards F CFA en 2019. Cette hausse est due essentiellement au résultat net bénéficiaire et aux provisions pour risques et charges enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

L'actif immobilisé net est en hausse de 6,977 millions de F CFA entre 2018 et 2019 dû principalement à l'accroissement des postes « aménagements, agencements et installations » et « matériel, mobilier et actifs biologiques ».

L'actif circulant est en hausse de 1,956 milliard au cours de l'exercice sous revue consécutif à l'augmentation des créances clients.

La trésorerie-actif quant à elle, a connu une baisse continue sur la période de référence. Cette baisse s'explique par la saisie attribution opérée sur les comptes bancaires de la SONAGESS et par la réduction du financement de l'Etat relatif aux activités de gestion des points de vente de céréales aux personnes vulnérables.

Le passif circulant a également connu une baisse en 2019 de 6,808 milliards de F CFA consécutive à la baisse du poste « autres dettes »

#### IV.1.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	10,63	10,35	9,88
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	NA	NA	NA
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	0	0	0
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	68,03	159,69%	70,32%

L'analyse du tableau montre une amélioration de l'équilibre financier : En effet le ratio de financement des emplois stables s'est consolidé en 2019 montrant que les ressources stables couvrent entièrement les emplois stables. Par contre, le ratio d'autofinancement s'est détérioré au cours de l'exercice 2019.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	3,59%	-2,24%	3,53%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,31	0,25	0,26
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,46	1,34	1,35
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,46	1,33	1,32
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,04	1,10	1,16

Excepté le ratio de liquidité immédiate, tous les autres ratios de performance financière se sont améliorés entre 2018 et 2019. En effet, le taux de rentabilité financière est passé de -2,24% à 3,59% montrant que la société a réalisé un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2019 suite à l'augmentation du volume d'activité de la SONAGESS.

Par ailleurs, le ratio d'autonomie financière est de 0,31 en 2019 justifiant que les capitaux propres représentent 31% du total passif.

Aussi, les ratios de solvabilité et de liquidité générale se sont améliorés au cours de l'exercice sous revue indiquant que la société peut faire face à ses engagements à court et moyen termes.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	2 787 308	1 523 234	4 392 073
Valeur ajoutée	644 761	271 707	862 741
Charges de personnel	683 712	584 828	560 609
Excédent brut d'exploitation	-38 952	-313 161	302 132
Résultat d'exploitation	-132 995	-455 537	37 372
Résultat financier	477 565	248 328	304 537
Résultat des activités ordinaires	344 570	-207 209	341 909
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	344 570	-207 209	341 909

D'une manière générale, l'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration des soldes significatifs de gestion au cours de l'exercice 2019. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont respectivement augmenté de 1,264 milliard, de 373,054 millions, de 274,209 millions et de 551,779 millions de F CFA entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation des ventes de marchandises notamment avec les structures de l'Etat.

Par ailleurs, le résultat net est passé de -207,209 millions à 344,570 millions de F CFA entre 2018 à 2019.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	82,99%	-65,32%	-74%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	137,30%	-68,51%	21%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	106,04%	215,26%	65%
<b>Poids de l'endettement</b> (Charges d'intérêts/ Excédent brut d'exploitation)	0,9	NA	NA
<b>Rotation des stocks de marchandises</b> (Stock moyen de marchandises) x 360 j /Coût d'achat des marchandises vendues	200	139	215
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (créances clients et comptes rattachés +encours d'escompte x 360 j/chiffre d'affaires TTC)	894	1126	676
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	3279	2086	14
<b>Taux de marge brute</b> (Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires HT)	-1,40	-20,56	6,88

L'analyse du tableau montre une amélioration du taux de partage de la valeur ajoutée entre 2018 et 2019 mais reste supérieur à 100% traduisant que les charges de personnel sont supérieures à la richesse créée par la SONAGESS.

En outre, le ratio de rotation des stocks s'est détérioré en passant de 139 à 200 jours entre 2018 et 2019.

La durée moyenne du crédit clients est passée de 1 126 à 894 jours entre 2018 et 2019 mais reste peu satisfaisant.

En somme, les performances économique et financière de la SONAGESS se sont relativement améliorées en 2019. A cet effet, il convient d'inviter la société à travailler davantage à consolider ses performances et à maîtriser ses charges de personnel.

Aussi, convient-il d'exhorter la SONAGESS à poursuivre la mise en place des outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat et à veiller à la

mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat ainsi que celles de l'audit interne.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONAGESS a relevé l'opération de vente de céréales aux personnes vulnérables à travers les points de vente survenue après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°029/2019/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SONAGESS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la prise de dispositions idoines en vue d'améliorer les performances économique et financière de la société de la SONAGESS*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation citée, la SONAGESS a relevé :

- l'adoption d'un projet de gestion des stocks d'intervention pour la mise en œuvre des points de ventes des céréales aux populations vulnérables ;
- le recrutement en cours d'un cabinet pour le recouvrement des créances ;
- un accord de dérogation sur les procédures d'acquisition des produits phytosanitaires et du matériel technique de traitement des stocks.

*Recommandation relative à l'engagement d'une politique offensive de commercialisation à l'endroit des collectivités territoriales en vue d'accroître les parts de marché de la SONAGESS*

La SONAGESS a relevé que des actions commerciales ont été menées envers toutes les communes et des conventions ont été signées. Elle a également relevé le renforcement des infrastructures de stockage de céréales et de son parc automobile.

## VII. PROJETS DE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration de la SONAGESS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n° -2020/AG-SE/SONAGESS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT

#### 1. APPROUVE

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS).

#### 2. AFFECTE

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>344 569 815</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-51 021 759	F CFA
Masse à répartir	:	293 548 056	F CFA
Réserves légales (10%)	:	29 354 806	F CFA
Nouvelle Masse à répartir	:	264 193 250	F CFA
Dividendes à l'Etat (60%)	:	158 515 950	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>105 677 300</b>	<b>F CFA</b>

#### 3. DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.



*Résolution n° 2020/AG-SE/SONAGESS portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs et des honoraires du Commissaire aux comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à sept millions cinq cent cinquante-deux mille (7 552 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*GUIRE Alassane	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	2 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIENOU Amos	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2017-0553/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 03/07/2017	2 ans 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Amidou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2016-893/PRES/PM/MAAH/MINE FID du 15/09/2016 R-D n°2019-1351/PRES/MAAH/MINEFI D du 31/12/2019	3 ans 04 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BOKOUM Mahamadou	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOME Ambroise	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la cohésion sociale	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BORO Aboubacar Sidiki	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'action humanitaire	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
LANKOUANDE Adrien	Ministère des Infrastructures	Décret n °2018-0550/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 29/06/2018	1 an 06 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KIEMTORE Jean Michelle	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2019-0899/PRES/PM/MAAH/MIN EFID du 18/09/2019	03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BAMOGO Vincent	Représentant des travailleurs	Décret n °2018-0448/PRES/PM/MAAH/MIN EFID/ du 06/06/2018	1 an 07 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein de la SONAGESS respectivement du 26 au 28 juin et du 18 au 20 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le PCA de la SONAGESS a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles. Cependant, lesdits comptes rendus n'ont pas été transmis dans les délais requis aux tutelles. A cet effet, il convient d'inviter le PCA à respecter les délais de transmission des comptes rendus du Conseil d'Administration de sa société.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de la SONAGESS est assuré par le Cabinet PANAUDIT BURKINA, nommé par résolution n° 038/ 2018/AG-SE/SONAGESS du 29 juin 2018. Il totalise deux (02) ans à la date du 31 décembre 2019. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

# **SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (SONATER)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) a été créée sous forme de Société d'Etat par décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 février 2014 avec un capital social de 1 154 000 000 F CFA. Sa création est intervenue suite à la transformation du Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER), précédemment Etablissement Public de l'Etat (EPE). Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014.

Elle a pour principales missions :

- la mise à disposition de l'équipement rural (matériels agricoles manuels et motorisés) ;
- les constructions rurales (infrastructures de stockage, marchandes, etc.) ;
- l'approvisionnement en eau potable ;
- les aménagements des terres agricoles ;
- la défense et la restauration des sols.

L'exercice 2019 de la SONATER s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Tasré BOUDA**, nommé par décret n°2016-197/PRES/PM/MAAH du 11 avril 2016. Il totalise trois (03) ans neuf (09) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	48	49	45	-01
Permanent	45	44	34	01
Agent provenant de l'Etat	03	05	07	-02
Occasionnels	00	00	04	00
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	345 028 424	310 388 280	281 202 249	34 640 144
Cotisations Sociales	42 446 454	30 508 597	29 424 358	11 937 857
Dettes sociales	00	2 443 907	00	-2 443 907

L'effectif total du personnel de la SONATER a baissé d'un agent entre 2018 et 2019. Cependant, la masse salariale a connu une hausse du fait de l'incidence des avancements catégoriels du personnel et de la régularisation de la situation administrative de certains agents.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	00	01	01
Prévision de recrutement	03	01	
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	21 786 812	4 000 000	5 971 996

La SONATER prévoit recruter trois (03) agents en 2020 avec une incidence financière de 21,787 millions de F CFA en vue de renforcer l'effectif de la société.

### II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La SONATER a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société en 2019.

## **II.4. CLIMAT SOCIAL**

La SONATER a relevé que le climat social est resté serein au cours de l'exercice 2019.

Toutefois, la société a signalé deux (02) cas de conflit individuel dont un a connu un dénouement au cours de l'exercice 2019 et l'autre est en instruction.

## **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONATER n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le plan stratégique de développement, la SONATER ne dispose d'aucun autre outil de stratégie de gouvernance. Par ailleurs, la société a signalé que le contrat plan avec l'Etat est en cours d'examen.

Il convient donc d'inviter la société à élaborer les autres outils de la stratégie de gouvernance non encore mis en place.

### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

#### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONATER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audits internes antérieures.

### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la SONATER est assuré par le service de l'audit interne qui a effectué des missions ayant porté sur la gestion du matériel de location de la société.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales suivantes ont été formulées :

- actualiser le manuel des procédures administrative, financière et comptable ;
- relire dans son intégralité les contrats de la SONATER pour mieux se défendre en cas de litige avec les tiers ;
- exiger le dépôt de caution de garanties de 10% du montant du contrat ;
- formaliser les procédures de gestion du matériel loué par la SONABEL ;
- mettre en place une politique formalisée de recouvrement des créances.

### **III.2.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTERIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures d'audit externe. En effet, sur cinq (05) recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, trois (03) ont été exécutées, une est (01) en cours de mise en œuvre et une (01) n'a pas été exécutée.

La recommandation non mise en œuvre est relative à l'acquisition d'un logiciel de gestion des immobilisations.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Toutefois, à l'issue de sa mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles il a principalement recommandé de prendre des mesures pour organiser le circuit de

traitement des opérations de sorte à disposer de l'ensemble des pièces justificatives de toutes les opérations rattachées à l'exercice de clôture.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur sept (07) recommandations formulées, trois (03) ont été exécutées, deux (02) sont en cours de mise en œuvre et deux (02) n'ont pas été réalisées à savoir :

- fusionner les deux (02) plans de passation des marchés ;
- publier le plan de passation des marchés sur le site de la SONATER.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la SONATER a tenu des sessions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers soumis au Conseil d'Administration ainsi que l'état de mise en œuvre des recommandations et d'élaborer les outils du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des dispositions idoines pour résoudre définitivement les problèmes liés au logiciel comptable en vue d'améliorer la fiabilité des données financières ;
- mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux prescriptions du SYSCOHADA ;



- assurer le fonctionnement régulier des organes paritaires notamment le conseil de discipline et la commission de gestion des litiges ;
- assurer la concordance des données comptables et extracomptables relatives aux immobilisations.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATER n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat.

Cependant, il convient de rappeler la mission de l'Inspection Générale des Finances effectuées au cours de l'exercice 2018 qui a réalisé un audit du stock des motopompes du PDMA-SSH afin de s'assurer de la fiabilité des informations et de la qualité du stock de motopompes.

A l'issue de cette mission, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- accélérer la prise en compte du stock PDMA-SSH dans le logiciel SAGE L100;
- aligner les prix des motopompes du stock de 2008 sur ceux des motopompes acquises en 2017 ;
- vendre aux enchères les motopompes qui resteront stockées pendant un certain temps sans acquéreurs ;
- exercer un contrôle hiérarchique rigoureux et effectuer des inventaires périodiques ;
- poursuivre les procédures domaniales pour l'obtention du titre foncier du site de Bobo-Dioulasso.

Aussi, il sied d'inviter la SONATER à faire le point de la mise en œuvre desdites recommandations.

### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SONATER a signalé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice sous revue.

Toutefois, elle a relevé une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur les comptes de l'exercice 2019 effectué en 2020 dont le rapport n'est pas encore disponible.

### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Excepté la charte de l'administrateur, la SONATER a mis en place tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôle et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient d'inviter la société à élaborer la charte de l'administrateur dans les meilleurs délais.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

La SONATER a élaboré les outils du dispositif de contrôle interne suivants :

- les manuels de procédures ;
- l'organigramme ;
- la cartographie des risques ;
- le plan de passation des marchés ;
- le plan de formation pluriannuel du personnel.

Toutefois, la société doit diligenter l'élaboration du code d'éthique et de déontologie des employés, du plan de carrière du personnel et du bilan social.

Par ailleurs, il convient d'inviter la société à soumettre les avant-projets de Plan de Passation des Marchés au comité chargé de leur examen conformément à la réglementation en vigueur.

### III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La SONATER n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2019.

## IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

### IV.1. Evolution des grandes masses du bilan

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	930 818	1 129 116	864 346
Ressources stables	930 818	1 129 116	864 346
Actif immobilisé net	1 627 172	1 575 189	1 564 376
Actif circulant	18 186 929	16 949 667	18 471 044
Passif circulant	21 963 469	17 487 763	20 879 733
Trésorerie actif	3 080 186	94 650	1 708 660
Trésorerie passif	2	2 627	2
Total bilan	22 894 288	18 619 506	21 744 080

L'analyse du tableau ci-dessus, indique une amélioration relative des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019. En effet, l'actif circulant et le passif circulant sont en hausse respectivement de 1,237 milliard et de 4,476 milliards de F CFA consécutive à l'augmentation des « autres créances » et « autres dettes ».

Par contre, les capitaux propres et les ressources stables sont en baisse de 198,298 millions de F CFA suite au résultat net déficitaire de l'exercice sous revue.

#### IV.1.1 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	0,57	0,72	0,55
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	-225,88%	33,92%	45,99%

Les ratios d'équilibre financier de la société se sont détériorés entre 2018 et 2019. En effet, le ratio de financement des emplois stables est passé de 0,72 à 0,57 suite au résultat net déficitaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Aussi, le ratio d'autofinancement s'est dégradé en 2019 du fait de la baisse de la capacité d'autofinancement global.

#### IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	-30,50%	11,99%	13,42%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	0,04	0,06	0,04
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,04	1,06	1,04
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	0,97	0,97	0,97
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	0,14	0,01	0,08

L'analyse du tableau ci-dessus indique une détérioration d'ensemble des ratios de performance financière au titre de l'exercice 2019. En effet, le taux de rentabilité financière et le ratio d'autonomie financière ont enregistré une baisse consécutive au résultat déficitaire enregistré au titre de l'exercice sous revue.

Toutefois, le ratio de liquidité immédiate s'est amélioré mais reste faible, traduisant que la société pourrait avoir des difficultés pour faire face à ses engagements à court et moyen termes.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 470 346	4 186 993	2 068 962
Valeur ajoutée	105 875	529 789	390 083
Charges de personnel	345 028	341 297	310 627
Excédent brut d'exploitation	-239 153	188 492	79 457
Résultat d'exploitation	-283 888	144 187	16 072
Résultat financier	0	12 145	123 451
Résultat des activités ordinaires	-283 888	156 333	139 524
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	-283 888	135 398	116 020

L'analyse du tableau ci-dessus montre une dégradation de tous les soldes significatifs de gestion entre 2018 et 2019 suite à la baisse du chiffre d'affaires de 64,88% due à la diminution du volume d'activités.

Ainsi, le résultat net a suivi la même tendance baissière en passant de 135,398 millions à -283,888 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE**

Libellé Ratio		2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	-64,88%	102,37%	9 560%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	-80,02%	35,81%	-1 440%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	325,88%	64,42%	79,63%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/excédent brut d'exploitation)	00%	00%	15,64%
<b>Rotation des stocks marchandises</b> (Stock moyen de marchandises) x 360 j / Coût d'achat des marchandises vendues	544,69	150,18	604,31
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	319	1 216	2 228
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	508	51	724

L'analyse du tableau ci-dessus montre une détérioration d'ensemble des ratios de performance économique de la SONATER entre 2018 et 2019. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée est passé de 64,42% en 2018 à 325,88% en 2019 du fait essentiellement de la baisse de la valeur ajoutée.

Cependant, la durée moyenne du crédit clients s'est améliorée en passant de 1 216 à 319 jours entre 2018 et 2019. Par contre, celle du crédit fournisseurs s'est allongée en passant de 51 à 508 jours.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONATER a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°030/2019/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SONATER a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative à la poursuite des efforts en vue d'améliorer les performances économique et financière de la société.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SONATER a signalé que des dispositions ont été prises en vue de l'amélioration des performances économique et financière de la société.

Toutefois, elle a relevé des difficultés relatives à la livraison tardive des équipements agricoles, à la non signature du contrat plan avec l'Etat, au déblocage de la dette intérieure de l'Etat et la non mise en place de l'usine de montage des tracteurs qui n'ont pas permis la mise en œuvre effective de la recommandation citée au titre de l'exercice 2019.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration propose deux (02) projets de résolution à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat.



*Résolution n°.../2020/AG-SE/SONATER portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net déficitaire</b>	:	<b>283 887 833</b>	<b>F CFA</b>
Report à nouveau antérieur	:	-154 356 199	F CFA
<b>Report à nouveau</b>	:	<b>-438 244 032</b>	<b>F CFA</b>

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n° ...../2020/AG-SE/SONATER portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes.*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à trois millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (3 262 500) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*BADO Augustine Denise	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Décret n°2019-0026/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 23/01/2019	11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BICABA Pierre	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et de la Cohésion sociale	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	1 an 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Rimouaogodo Hamado	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Décret n°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	1 an 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
BELEMSEBGO Urbain	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
PACMAGDA Paul	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ANAGO/TRAORE Zita Clarisse	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO Somwoumyan Léocadie	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUELOGO Harouna	Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)	Décret n°2014-568/PRES/PM/MASA du 04/07/2014 R-D n°2018-0056/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	5 ans 06 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SIONE Boukary	Représentant des travailleurs	Décret N°2018-0055/PRES/PM/MAAH/MINEFID du 01/02/2018	1 an 11 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Présidente du Conseil d'Administration : elle a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 24 au 29 juin 2019 et du 24 au 28 février 2020.

Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, il convient de relever que le deuxième séjour de la PCA ne s'est pas effectué dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, la Présidente du Conseil d'Administration a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais requis.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux Comptes de la SONATER est assuré par le cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°027/2016/AG-SE/SONATER du 24 juin 2016 et renouvelé par résolution n°032/2018/AG-SE/SONATER du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2019, il totalise cinq (05) ans au sein de la société. Il convient de noter que son deuxième mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

# **SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS URBAINS (SONATUR)**

## **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) est une société d'Etat créée par décret n°97-426/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997 avec un capital social de 3 000 000 000 F CFA. Elle a pris formellement la charge de deux structures dissoutes à savoir le Fonds de l'Habitat et le Projet Ouaga 2000 le 1<sup>er</sup> août 1998.

Instrument de la politique de l'Habitat du Gouvernement pour l'impulsion du sous-secteur de la viabilisation, la SONATUR a pour missions principales :

- l'acquisition de terrains, leur aménagement et la commercialisation de parcelles viabilisées ;
- la gestion de son patrimoine immobilier ;
- la prise de participation pour le compte de l'Etat au capital de certaines sociétés intervenant dans le secteur de l'habitat ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser le développement.

L'exercice 2019 de la SONATUR s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Soabou DIALLO** nommé par décret n°2018-0754/PRES/PM/MUH du 17 août 2018. Il totalise un (01) an quatre (04) mois à la date du 31 décembre 2019. Toutefois, il a été remplacé par Monsieur **Souaré GORO** en Conseil des Ministres du 03 juin 2020.

**II.GESTION DES RESSOURCES HUMAINES****II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	58	61	57	-03
Permanent	47	53	50	-06
Agent provenant de l'Etat	09	08	07	01
Occasionnels	02	00	00	02
Autres agents	11	11	11	00
Masse salariale	430 996 139	358 189 729	379 736 647	72 806 410
Cotisations Sociales	46 819 782	48 647 271	46 110 534	-1 827 489
Dettes sociales	155 909 828	133 847 474	121 652 270	22 062 354

L'effectif total de la SONATUR au 31 décembre 2019 a connu une baisse de trois (03) agents entre 2018 et 2019. Toutefois la masse salariale a augmenté de 72,806 millions en passant de 358,190 millions à 430,996 millions F CFA suite à la liquidation des primes des agents admis à faire valoir leurs droits de départ à la retraite.

Par ailleurs, les dettes sociales sont en progression continue sur la période de référence.

**II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT**

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	01	02	03
Prévision de recrutement	03	01	02
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	17 540 000	15 100 000	19 100 000

La SONATUR prévoit recruter trois (03) agents en 2020 avec une incidence financière de 17,540 millions de F CFA pour faire face au départ à la retraite et au renforcement de l'effectif du personnel de la société.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

Aucun fait nécessitant une session du conseil de discipline n'a été enregistré en 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social au sein de la SONATUR est resté serein au cours de l'exercice sous revue grâce à la communication régulière entre la direction générale, le personnel et les partenaires sociaux sur la vie de la société.

### **II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La SONATUR a signalé qu'elle n'a pas de participation dans le capital social d'autres entreprises. Toutefois, elle examinera les opportunités qui s'offriront à elle dans les exercices à venir.

## **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

Excepté le contrat plan avec l'Etat, la SONATUR dispose de tous les autres outils de stratégie de gouvernance.

Par ailleurs, elle a signalé la migration en cours du système de management qualité (SMQ) vers la version 2015

Toutefois, il convient d'inviter la SONATUR à se doter d'un contrat plan avec l'Etat pour lui permettre d'assurer la fourniture continue de service public.

## **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR n'a pas fait le point des recommandations issues des missions d'audit antérieures du service d'audit interne.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de la SONATUR a effectué des missions conformément au plan d'audit triennal et au programme d'activités de l'audit interne.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et des recommandations formulées.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissaire aux comptes. En effet, les sept (07) recommandations formulées sont toujours en cours de mise en œuvre avec des taux de réalisation compris entre 50% et 90%.

#### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la SONATUR est assuré par le Cabinet WorldAudit qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Toutefois, à l'issue de sa mission, il a formulé les principales recommandations suivantes :

- améliorer l'archivage des dossiers des clients ;
- faire jouir le personnel de la SONATUR de leur congé annuel ;
- améliorer le suivi des avances clients par la Direction Commerciale ;
- formaliser les contrats avec les clients souscripteurs ;

- élaborer des procédures comptables spécifiques aux activités de la SONATUR.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur deux (02) recommandations formulées, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non mise en œuvre à savoir assurer une formation relative à la législation du développement immobilier.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le Comité d'Audit a effectué des missions au titre de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations, le fonctionnement de la Direction de la qualité et de l'audit interne et du fonctionnement du conseil juridique.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- rendre effective la mise en œuvre des recommandations et faire remonter les difficultés éventuelles à la direction générale ;
- explorer d'autres pistes pour permettre l'actualisation du plan stratégique ;
- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- assurer la formation des juristes en la matière de législation et de gestion foncière pour renforcer leurs capacités opérationnelles.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SONATUR a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'ASCE-LC et de la Cour des Comptes. En effet six (06) recommandations ont été formulées par la Cour des Comptes et l'ASCE-LC et sont en cours de réalisation avec un taux compris entre 50% et 90%.



#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Au cours de l'exercice 2019, la SONATUR n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat.

#### **III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La SONATUR dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

#### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

La SONATUR a élaboré et met en œuvre tous les outils du dispositif de contrôle interne.

#### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La SONATUR n'a pas fait cas d'une convention réglementée signée au cours de l'exercice 2019. Toutefois, la société a relevé l'existence de deux (02) conventions signées au cours de l'exercice 2014 dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019.

Il s'agit de la convention de prêt signée avec la CARFO d'un montant de 3 000 000 000 F CFA et celle signée avec la CNSS d'un montant de 4 000 000 000 F CFA pour le financement du sommet de l'Union Africaine. Toutefois, ces conventions n'ont pas produit des effets au cours de l'exercice 2019.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	11 634 021	9 979 464	10 137 864
Ressources stables	20 089 621	18 435 064	18 593 464
Actif immobilisé net	11 240 510	4 238 574	4 435 397
Actif circulant	5 533 462	18 389 394	19 959 060
Passif circulant	11 016 324	17 172 250	19 247 020
Trésorerie actif	14 331 972	12 979 346	13 446 026
Trésorerie passif	0	0	0
Total bilan	31 105 944	35 607 313	37 840 483

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan entre 2018 et 2019. En effet, l'actif circulant et le passif circulant se sont dégradés respectivement de 12,856 milliard et de 6,556 milliards de F CFA. Ces baisses s'expliquent d'une part par le changement de la méthode d'évaluation des stocks et d'autre part par la baisse des stocks et encours, des créances, ainsi que des autres dettes.

Toutefois, les capitaux propres et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 1,655 milliard de F CFA et de 7,002 milliards de F CFA du fait de résultat net bénéficiaire et des autres immobilisations financières.

Ainsi, il se dégage une trésorerie nette de 467 millions de F CFA entre 2018 et 2019.

**IV.1.1. Analyse de l'équilibre financier**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,79	4,35	6,18
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	1,38	1,18	1,20
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	4,82	27,25	4,83
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	73,19%	39,70%	64,88%

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des ratios de l'équilibre financier entre 2018 et 2019. En effet, la capacité d'endettement, le ratio de capacité de remboursement et l'autofinancement se sont améliorés en passant respectivement de 1,18 à 1,38, de 27,5 à 4,82 et de 39,70% à 73,19% suite à l'augmentation des capitaux propres et de la capacité d'autofinancement.

Toutefois, le ratio de financement des emplois stables à enregistré une baisse mais reste satisfaisant car les ressources stables continuent de couvrir les emplois stables.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	18,39%	8,10%	8,50%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	37,40%	28,03%	26,79%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,60	1,39	1,37
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an / Passif à moins d'un an)	1,80	1,83	1,74
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,30	0,76	0,70

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la SONATUR présente une performance financière satisfaisante au titre de l'exercice 2019. En effet, le ratio de rentabilité financière est passé de 8,10% à 18,39% entre 2018 et 2019 suite à l'augmentation du résultat net bénéficiaire au cours de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, les ratios de solvabilité et de liquidité générale sont en progression et supérieurs à l'unité. Ce qui traduit la capacité de la société à faire face à ses engagements à court et moyen termes.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 971 817	3 774 843	6 901 917
Valeur ajoutée	3 299 367	781 688	2 696 517
Charges de personnel	531 798	519 777	504 238
Excédent brut d'exploitation	2 767 569	261 911	2 192 279
Résultat d'exploitation	2 516 917	180 245	2 055 810
Résultat financier	459 333	1 016 883	209 721
Résultat des activités ordinaires	2 976 250	1 197 128	2 265 531
Résultat hors activités ordinaires	0	0	0
Résultat net	2 139 812	808 758	1 611 930

Excepté le résultat financier, tous les autres soldes significatifs de gestion de la SONATUR se sont améliorés entre 2018 et 2019. En effet, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires ont augmenté suite à l'accroissement du volume des ventes de la société.

Quant au résultat financier, il s'est dégradé en passant de 1,017 milliard en 2018 à 459,333 millions de F CFA en 2019, soit une baisse de 555,550 millions de F CFA du fait des reprises des provisions et dépréciations financières constatées.

**IV.2.2 Analyse de la performance économique**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAN - CAN-1) / CAN-1	30,28%	-45,31%	- 24,33%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAN - VAN-1) / VAN-1	322,08	-71,01%	- 23,30%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	16,12%	66,50%	18,70%
<b>Poids de l'endettement</b> (charges d'intérêts/ excédent brut d'exploitation)	00	00	00
<b>Rotation des stocks de produits finis</b> (Stock moyen de produits finis x 360 j / Coût de production des produits vendus)	1214	2 512	1 299
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j/achats TTC)	73	77	126

D'une manière générale, les ratios de performance économique se sont améliorés en 2019. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est amélioré entre 2018 et 2019 en passant de 66,50% à 16,12% suite à la hausse de la valeur ajoutée.

La rotation de stocks de produits finis s'est également amélioré au cours de la période d'analyse mais demeure assez longue compte tenu de la nature du produit et des délais commerciaux accordés aux clients.

En somme, les performances financière et économique de la SONATUR se sont relativement améliorées en 2019. Cependant, il sied d'inviter le service d'audit interne à diligenter la finalisation des recommandations issues de ces missions et à poursuivre la mise en œuvre des outils non élaborés.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SONATUR a signalé que l'évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2019 et impactant le fonctionnement de la société est la situation sanitaire nationale liée à la pandémie du COVID-19.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DES RÉSOLUTIONS INDIVIDUELLES**

*Résolution n°031/2019/AG-SE/SONATUR, portant approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2018*

La SONATUR a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

*Résolution n°038/2019/AG-SE/SONATUR, portant nomination du Commissaires aux Comptes et de son suppléant*

La SONATUR a exécuté la résolution ci-dessus citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative au développement de sa politique de communication à travers une publicité agressive en vue d'améliorer ses parts de marché*

En exécution de cette recommandation, la SONATUR a relevé qu'un plan de communication a été adopté par le Conseil d'Administration et sera mis en œuvre en vue d'améliorer les parts de marché de la société.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SONATUR propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution :

*Résolution n°.../2020/AG-SE/SONATUR portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR).

### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

• <b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>2 139 811 561 F CFA</b>
• Masse à répartir	:	2 139 811 561 F CFA
• Dividendes à l'Etat (60%)	:	1 283 886 937 F CFA
• Réserves facultatives	:	855 924 624 F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/SONATUR portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à sept cent mille (700 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent vingt-cinq mille (125 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux comptes à six millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cents (6 478 200) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*ILBOUDO Karim	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2018-0108/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 22/02/2018	1 an 10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ILBOUDO Fidèle	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 11/10/2018	5 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
NANEMA Marcelin	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2014-090/PRES-TRANS/PM/MH/MEF du 31/12/2014 R-D n°2018-0901/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 11/10/2018	5 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZANZE Christophe	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 30/12/2016	3 ans	Remplacé par KABORE Patrice par décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINE FID du 13/03/2020
SINARE Halhassane	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 11/10/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUEDRAOG O G. Marc	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Décret n°2016-1193/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 30/12/2016 R-D décret n°2020-0164/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 27/02/2020	3 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
COULIBALY Ousmane	Ministère de l'Energie	Décret n°2016-1008/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 07/11/2016	3 ans 02 mois	Remplacé par KY Jean-Baptiste par décret n°2020-0212/PRES/PM/MUH/MINE FID du 13/03/2020
KAMBOUEL E N. Charles	Ministère de la Santé	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 11/10/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANYAN Sylvain	Représentant des travailleurs	Décret n°2018-0902/PRES/PM/MUH/MIN EFID du 11/10/2018	1 an 03 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours



\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 20 au 26 juin et du 02 au 08 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration de la SONATUR a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais règlementaires.

## **XI. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le Commissariat aux Comptes de la SONATUR est assuré par le Cabinet Audit Conseil du Sahel (ACS) en qualité de commissaire aux comptes, nommé par résolution n°038/2019/AG-SE du 29 juin 2019 pour un mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2019 renouvelable une seule fois. A la date du 31 décembre 2019, il totalise un (01) an au sein de la Société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2021.

## **SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FERROVIAIRE DU BURKINA (SOPAFER-B)**

### **I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) est une société d'Etat créée par décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1<sup>er</sup> août 1995 avec un capital social de 1 000 000 000 F CFA. Ses statuts particuliers ont été approuvés par décret n°2002-603/PRES/PM/MITH/MFB/MCPEA/MTEJ du 20 décembre 2002. Son domaine d'activités est la gestion du patrimoine ferroviaire. L'Etat burkinabé a signé, en 1997, une convention avec la SOPAFER-B, lui confiant la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire évalué à 88 milliards de F CFA.

Les principales missions de la société sont :

- la gestion des intérêts et du patrimoine de l'Etat dans le cadre de la convention de concession du service public des transports ferroviaires ; conclue avec la SITARAIL ou avec tout autre concessionnaire qui viendrait à lui être substitué ;
- la gestion administrative et comptable de l'ensemble des éléments formant le domaine public ferroviaire de l'Etat, ainsi que des matériels ferroviaires ou autres, mis à la disposition du concessionnaire ;
- le suivi de la gestion et de l'exploitation du service public concédé ;
- toutes activités propres à assurer le développement ou l'accomplissement des transports ferroviaires nationaux et internationaux.

La gestion de la société au titre de l'exercice 2019 a été assurée par **Monsieur Malick KOUANDA** nommé par décret n°2018-0429/PRES/PM/MTMUSR du 06 juin 2018. Il totalise un (01) an sept (07) mois au 31 décembre 2019 au sein de la société.

## II. GOUVERNANCE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1. EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	38	34	31	04
Permanent	33	29	29	04
Agent provenant de l'Etat	00	00	01	-01
Autres agents (contractuel)	05	05	01	04
Masse salariale	224 345 270	239 478 310	220 855 865	-15 133 040
Cotisations Sociales	21 975 109	23 070 780	14 086 864	-1 095 671
Dettes sociales	11 571 439	4 081 582	2 875 424	7 489 857

L'effectif total du personnel de la SOPAFER-B a augmenté de quatre (04) agents entre 2018 et 2019.

Cependant, la masse salariale et les cotisations sociales ont connu une baisse respective de 15,133 millions et de 1,096 millions de F CFA entre 2018 et 2019 du fait du paiement des indemnités de départs à la retraite enregistré au titre de l'exercice 2018.

Par ailleurs, les dettes sociales ont enregistré une hausse essentiellement imputable à la prise en compte de la prime de bilan 2019 d'un montant de 9,580 millions de F CFA

## II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	00	00	00
Prévision de recrutement	01	00	00
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	4 750 356	00	00

La société prévoit recruter un (01) agent en 2020 en vue de renforcer son effectif.

## II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La société a relevé qu'aucun évènement nécessitant la tenue du conseil de discipline n'a été enregistré au cours de l'exercice 2019.

## II.4. CLIMAT SOCIAL

La SOPAFER-B a relevé que l'amélioration des conditions de travail au titre de l'exercice 2019 a permis de maintenir un climat social serein au sein de la société.

## II.5 POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La SOPAFER-B n'a pas de participation dans le capital social d'une autre entreprise.

## III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)

### III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE

En matière de stratégie de gouvernance, la SOPAFER-B a signé en 1997 avec l'Etat une convention de gestion qui lui confie la responsabilité de la gestion du patrimoine ferroviaire et qui tient lieu de contrat plan avec l'Etat et a élaboré un plan stratégique de développement.

Par ailleurs, elle a entamé le processus de la démarche qualité et l'élaboration du rapport diagnostic qualité a été réalisée. Par ailleurs, elle envisage poursuivre le

déploiement effectif du Système de Management Qualité au cours de l'exercice 2020 en vue de sa certification.

Il reste bien entendu que la société doit intégrer le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans le cadre de ses activités.

## **III.2.POINT SUR LES AUDITS**

### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

#### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a fait le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures. En effet, sur dix (10) recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre, trois partiellement exécutées et trois (03) non mise en œuvre à savoir.

- élaborer systématiquement les rapports d'évaluation du patrimoine pour servir d'élément d'orientation pour la direction générale ;
- renseigner régulièrement les carnets de bord.

#### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le service d'audit interne de la SOPAFER-B a effectué des missions au cours de l'exercice 2019 ayant porté sur le cycle de la gestion du personnel, le cycle des achats et autres dépenses, le cycle des revenus ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

A l'issue de ces missions, il a relevé des insuffisances auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre à jour le dossier individuel du personnel ;
- veiller à la séparation des tâches incompatibles ;
- contractualiser formellement l'ensemble des prestations de services ;
- analyser les statistiques relatives au trafic ferroviaire.

### **III.2.2 AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Commissaire aux Comptes. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, une (01) a été mise en œuvre, trois (03) sont partiellement exécutées et quatre (04) non mises en œuvre dont les principales sont :

- prendre des dispositions adéquates visant à permettre l'apurement des suspens anciens contenus dans les états de rapprochement bancaires ;
- procéder au règlement des dettes envers les tiers vieilles de plus de deux (02) ans dans les comptes fournisseurs.

#### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le Cabinet SOFIDEC NEXIA qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Au terme de cette mission, des insuffisances ont été constatées et les corrections proposées ont été prises en compte.

### **III.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La SOPAFER-B a fait le point de la mise en œuvre des recommandations antérieures du comité d'audit. En effet, sur dix (10) recommandations formulées, quatre (04) ont été exécutées et six (06) sont partiellement mises en œuvre notamment :

- renouveler les conventions pour l'exploitation des emprises ferroviaires par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- poursuivre les diligences nécessaires pour lever les difficultés foncières sur les emprises ferroviaires ;

- accomplir les diligences administratives nécessaires à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention en vue de la reprise du remboursement des dettes par SITARAIL.

### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la SOPAFER-B a réalisé au titre de l'exercice 2019 des missions à l'effet d'examiner les dossiers des sessions du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées et les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre des mesures pour la codification de toutes les immobilisations ;
- diligenter la tenue d'un atelier sur les missions assignées à la SOPAFER-B ;
- transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration et les rapports de séjour du Président du Conseil d'Administration aux tutelles dans les délais règlementaires.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La société a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours des exercices antérieurs.

#### **III.2.4.2 AUDITS DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La SOPAFER-B a relevé qu'elle a reçu une mission d'audit de la Cour des Comptes au cours de l'exercice sous revue et portant sur les exercices 2015-2017. Toutefois, le rapport de mission n'a pas été mis à la disposition de la société à la clôture de l'exercice 2019.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Hormis le règlement intérieur du Conseil d'Administration et la charte de l'administrateur, la SOPAFER-B dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

Il convient donc d'inviter la société à prendre des mesures idoines pour la mise en place des outils non encore élaborés.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Excepté la cartographie des risques et le plan de formation pluriannuel du personnel, la SOPAFER-B a élaboré tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Il convient donc d'inviter la société à mettre à jour le manuel de procédures et à finaliser la cartographie des risques.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La société n'a pas fait cas d'une convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2019.

Toutefois, la convention de concession de l'exploitation des transports ferroviaires entre le BURKINA FASO, la République de COTE D'IVOIRE et la Société SITARAIL signée au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets au cours de l'exercice sous revue avec un montant de huit cent six millions cinq cent trente-six mille cinq cent trente-trois (806 536 533) FCFA.



**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	3 010 751	3 113 962	3 216 245
Ressources stables	11 691 056	11 864 218	12 605 486
Actif immobilisé net	10 657 713	10 852 351	11 351 556
Actif circulant	743 472	840 790	1 057 399
Passif circulant	435 095	404 407	421 004
Trésorerie actif	845 895	1 007 288	1 727 020
Trésorerie passif	120 928	431 803	1 109 485
Total bilan	12 247 079	12 700 428	14 135 974

L'analyse du tableau ci-dessus indique une baisse d'ensemble des grandes masses du bilan au titre de l'exercice sous revue. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont enregistré une baisse en passant respectivement de 11,864 milliards à 11,691 milliards de F CFA et de 10,852 milliards à 10,658 milliards de F CFA entre 2018 et 2019, suite à la diminution du poste « subvention d'investissement » et aux amortissements constatés.

L'actif circulant a également enregistré une diminution entre 2018 et 2019 contrairement au passif circulant, du fait respectivement de la baisse des créances clients et la hausse des dettes circulantes HAO et autres dettes.

**IV.1.1. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Financement des emplois stables</b> (ressources stables / emplois stables)	1,10	1,09	1,11
<b>Capacité d'endettement</b> (ressources propres / endettement)	0,35	0,36	0,34
<b>Capacité de remboursement</b> (dettes financières / capacité d'autofinancement)	58,40	-326,39	63,94
<b>Autofinancement</b> (capacité d'autofinancement / valeur ajoutée)	38,12%	-11,35%	36,98%

Les ratios de l'équilibre financier de la SOPAFER-B se sont consolidés au titre de l'exercice 2019. En effet, les ratios de financement des emplois stables, de capacité de remboursement et de l'autofinancement sont relativement en hausse suite à la baisse de l'actif immobilisé net et à l'amélioration de la capacité d'autofinancement global enregistrée au titre de l'exercice sous revue.

**IV.1.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de rentabilité financière</b> (Résultat net / Capitaux propres)	2,95%	2,70%	2,30%
<b>Autonomie financière</b> (Capitaux propres / Total passif)	24,58%	24,52%	22,75%
<b>Solvabilité générale</b> (Total actif / Dettes à plus d'un an + Dettes à moins d'un an)	1,33	1,32	1,29
<b>Liquidité générale</b> (Actif à moins d'un an/Passif à moins d'un an)	2,86	2,21	1,82
<b>Liquidité immédiate</b> (Disponibilités / Passif à moins d'un an)	1,52	2,21	1,13

Excepté le ratio de liquidité immédiate, tous les autres ratios de performance financière se sont améliorés au cours de l'exercice 2019. En effet, le taux de rentabilité financière a connu une hausse due à l'augmentation du résultat net enregistré et à la baisse des capitaux propres au titre de l'exercice sous revue.

Cependant, le ratio de liquidité immédiate est en baisse en passant de 2,21 à 1,52, mais reste satisfaisant.

## IV.2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

### IV.2.1. ANALYSE DES SOLDES SIGNIFICATIFS DE GESTION

(Valeurs en milliers de F CFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	896 741	854 905	741 896
Valeur ajoutée	387 523	236 310	397 079
Charges de personnel	224 345	262 549	234 943
Excédent brut d'exploitation	163 178	-26 239	162 136
Résultat d'exploitation	105 729	78 984	121 818
Résultat financier	18 211	36 759	-14 042
Résultat des activités ordinaires	123 940	115 743	107 777
Résultat hors activités ordinaires	00	00	3 115
Résultat net	88 874	84 148	73 823

Excepté le résultat financier, tous les autres soldes significatifs de gestion se sont améliorés entre 2018 et 2019. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation, ont enregistré une augmentation suite à la hausse du droit d'usage et à une maîtrise des consommations intermédiaires.

Ainsi, le résultat net s'est accru en passant de 84,148 millions en 2018 à 88,874 millions de F CFA en 2019, soit une augmentation de 5,62%.

**IV.2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

Libellé Ratio	2019	2018	2017
<b>Taux de croissance du chiffre d'affaires HT</b> (CAn - CAn-1) / CAn-1	4,89%	15,23%	0,55%
<b>Taux de croissance de la valeur ajoutée</b> (VAn - VAn-1) / VAn-1	63,99%	-40,49%	5%
<b>Partage de la valeur ajoutée (facteur de travail)</b> (Charges de personnel / Valeur Ajoutée)	57,89%	111,10%	59,17%
<b>Durée moyenne du crédit clients</b> (Créances clients et comptes rattachés plus encours d'escompte x 360 j / Chiffre d'affaires TTC)	111	158	193
<b>Durée moyenne du crédit fournisseurs</b> (Dettes fournisseurs et comptes rattachés x 360 j / Achats TTC)	35	33	38

Excepté le taux de croissance du chiffre d'affaires, tous les autres ratios de performance économique de la société se sont consolidés au titre de l'exercice sous revue. En effet, le taux de partage de la valeur ajoutée s'est fortement amélioré du fait cumulativement de la baisse de charges de personnel et de l'augmentation de la valeur ajoutée.

En somme, les performances économique et financière de la SOPAFER-B se sont relativement consolidées entre 2018 et 2019. Toutefois, il convient d'inviter la société à poursuivre la mise en place des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat et à mettre en œuvre les recommandations issues des missions d'audit.

**V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La SOPAFER-B a relevé que l'environnement socioéconomique de la société a été fortement influencé par la pandémie de la maladie du coronavirus (COVID-19) dont les mesures prises par le gouvernement. La fermeture des frontières a eu une incidence directe sur le transport ferroviaire de la ligne Abidjan-Ouaga.

Elle a également relevé que la poursuite du processus de sélection d'un partenaire privé pour la réalisation du projet d'interconnexion ferroviaire Burkina-Ghana pourrait impacter positivement son fonctionnement par un accroissement de son volume d'activités au titre de l'année 2020.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°032-2019/AG-SE/SOPAFER-B, portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La SOPAFER-B a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la modernisation du transport ferroviaire à travers l'acquisition d'équipement nouveaux pour des services financiers de qualité.*

En exécution de cette recommandation, la société a relevé que la SITARAIL a acquis en 2019 par anticipation de l'entrée en vigueur de la Convention de Concession Révisée (CCR) quatre (04) locomotives de ligne d'une valeur de 6,4 milliards de F CFA.

La société a également relevé qu'elle a mis son expertise au service de la Société Transport Ivoir-Burkinabè (STIB), affréteur de train voyageur, pour la finalisation de son cahier de charges techniques relatif à l'achat de voitures-voyageurs plus modernes.

*Recommandation relative à l'analyse et à la renégociation au besoin des nouvelles conditions soulevées par SITARAIL pour justifier son refus de l'entrée en vigueur de la CCR.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, la SOPAFER-B a signalé qu'elle a produit en juin 2019, en collaboration avec la Société de gestion du Patrimoine Ferroviaire (SIPF), une note technique conjointe à l'attention des Premiers Ministres burkinabè et ivoirien.

Par ailleurs, elle a relevé qu'une lettre conjointe des Ministres chargés des transports du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire a été transmise en novembre 2019 au Président Directeur Général (PDG) du Groupe Bolloré.

En outre, la SOPAFER-B a noté avoir fourni des éléments de réponses au Premier Ministre pour soutenir les discussions lors des échanges avec les premiers responsables du Groupe Bolloré.

## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration de la SOPAFER-B propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/SOPAFER-B portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019.*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1. APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 tels que présentés par la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B).

#### **2. AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>88 874 117 F CFA</b>
Réserves légales (10%)	:	8 887 412 F CFA
<b>Masse à répartir</b>	:	<b>79 986 705 F CFA</b>
Dividendes à l'Etat (60%)	:	<b>47 992 023 F CFA</b>
Réserves facultatives	:	31 994 682 F CFA

### **3. DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution N°.../2020/AG-SE/SOPAFER-B portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à deux millions cinq cent trente-sept mille (2 537 000) F CFA TTC.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*SERE Jean Gabriel	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret N°2019-1135/PRES/PM/MT MUSR du 23/10/2019	02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YAOGO Parimyélé Paul	Ministère des Infrastructures	Décret N°2017-867/PRES/PM/MTM USR 02/08/2017	2 an 05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
OUBDA Fatoumata	Ministère des Transports, de la mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	Décret n°2013-474/PRES/PM/MIDT /MEF du 30/05/2013  R-D n°2017-0375/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 22/05/2017	6 ans 07 mois	Remplacée par BEOGO Joseph en Conseil des Ministres du 13/05/2020
OUEDRAOGO Alassane	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Décret n°2014-538/PRES/PM/MIDT /MEF du 07/05/2014  R-D n°2017-858/PRES/PM/MTM USR/MINEFID du 19/09/2017	5 ans 08 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 06/05/2020
KONE Fousséni	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
YAMEOGO/DABIRE D Jeanne Marie Raïssa	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2015-1515/PRES-TRANS/PM/MIDT/M EF du 25/11/2015  R-D n°2019-0767/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 16/07/2019	3 ans 01 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BADO Bano	Conseil Burkinabé des Chargeurs	Décret n°2017-1334/PRES/PM/MT MUSR/MINEFID du 19/04/2017	2 ans 08 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours  Expire le 18 avril 2020
KERE Hermann	Représentant des travailleurs	Décret N°2017-1180/PRES/PM/MT MUSR 15/11/2017	2 ans 02 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours



\*Président du Conseil d'Administration : il a effectué deux (02) séjours au sein de la société respectivement du 08 au 12 juillet et du 23 au 27 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes.

Toutefois, il convient de relever que le premier séjour n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

En outre, il sied de relever que le Président du Conseil d'Administration a transmis le compte rendu d'une seule session du Conseil d'Administration sur quatre (04) sessions tenues. Du reste, ledit compte rendu n'a pas été transmis dans les délais requis.

A cet effet, il convient d'inviter le Président du Conseil d'Administration de la SOPAFER-B à transmettre régulièrement les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration de la société conformément à la réglementation en vigueur et à effectuer les séjours dans les délais requis.

## **XI. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes de la SOPAFER-B est assuré par le cabinet SOFIDEC NEXIA, nommé par résolution N°036/2018/AG-SE/SOPAFER-B du 29 juin 2018. A la date du 31 décembre 2019, il totalise deux (02) ans au sein de la société. Son premier mandat s'expire après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE  
PREVOYANCE SOCIALE (EPPS)**



# **CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CARFO)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Créée par kiti n°86-178/CNR/PRES/MB/MTSSFP/PRECO du 07 mai 1986 sous la forme juridique d'un établissement public à caractère industriel et commercial, la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) a été transformée par la suite en Etablissement Public de Prévoyance Sociale (EPPS) par décret n°2008-155/PRES/PM du 03 avril 2008. Les statuts particuliers dudit établissement ont été approuvés par décret n°2008-156/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008. La CARFO est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) par décision du Conseil des Ministres n°152/CM/CIPRES du 23 février 2006. Elle a pour missions de gérer :

- le régime de retraite des fonctionnaires, militaires, magistrats régi par la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 étendu aux agents contractuels de la fonction publique à travers la loi n°006-2001/AN du 17 mai 2001 et aux agents des collectivités territoriales recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- le régime de prévention et de réparation des risques professionnels institué par la loi n°022/2006/AN du 16 novembre 2006 ;
- tout autre régime qui viendrait à être créé par la loi.

La CARFO prend en charge, dans le cadre du régime de retraite, les prestations suivantes : les pensions de retraite, d'invalidité, de survivants (veuves, veufs et orphelins) et les remboursements des retenues pour pension. Au titre du régime de prévention et de réparation des risques professionnels, elle sert les prestations suivantes :

- l'assistance médicale, chirurgicale, pharmaceutique, hospitalière et accessoire ;
- la fourniture, l'entretien, le renouvellement et la réparation des appareils de prothèse ;
- le paiement des rentes d'incapacité et celles de survivants ;

- la rééducation et la réadaptation professionnelles ;
- la prise en charge du transport et des frais de séjour pour soins.

Les prestations de retraite sont financées par des cotisations dont le taux global varie entre 20% et 22% du solde indiciaire ou du salaire de base, soit 8% à la charge de l'employé et 12% à la charge de l'Etat employeur et 14% pour les employeurs des assurés en position de détachement.

Le financement des prestations du régime de prévention et de réparation des risques professionnels est assuré grâce à une cotisation de 1,5% à la charge exclusive de l'Etat ou des employeurs des assurés en position de détachement. La CARFO assure également, pour le compte de l'Etat, la liquidation et le paiement des capitaux décès.

L'exercice 2019 de la CARFO, s'est déroulé sous la direction de **Madame Laure ZONGO/HIEN**, nommée par décret n°2019-631/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2019. Elle totalise sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2019.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	ECART (2019-2018)
Effectif total	193	190	187	3
Permanent	190	183	183	7
Agents provenant de l'Etat	3	3	4	0
Occasionnel	0	0	0	0
Autres agents (CDD)	0	4	0	-4
Masse salariale	1 501 009 769	1 367 299 031	1 332 259 081	133 710 738
Cotisation sociale	188 557 410	174 444 105	171 765 077	14 113 305
Dettes sociales	131 200 197	170 531 442	156 341 651	-39 331 245

L'effectif total du personnel de la CARFO est de 193 agents en 2019 contre 190 agents en 2018.

La masse salariale est passée de 1,367 milliard en 2018 à 1,501 milliard de F CFA en 2019, soit une augmentation de 133,711 millions de F CFA suite essentiellement aux avancements, aux reclassements des agents et au recrutement de nouveaux agents.

### II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	2	4	8
Prévision de recrutement	14	16	17
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	73 367 156	87 432 870	94 465 728

La CARFO prévoit recruter quatorze (14) agents en 2020 en vue de faire face aux départs à la retraite et de doter l'institution des compétences nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

### **II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE**

La CARFO a relevé qu'aucun fait nécessitant le recours au conseil de discipline n'a été constaté au sein de la société courant l'exercice 2019.

### **II.4. CLIMAT SOCIAL**

Le climat social est resté serein au sein de la CARFO grâce au fonctionnement régulier des cadres de concertation et à l'instauration d'un dialogue permanent entre la Direction Générale et les représentants du personnel.

Toutefois, la CARFO a relevé l'existence de deux (02) conflits individuels de travail pendant en justice nés respectivement en 2016 et en 2018.

### **II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES**

La CARFO a relevé avoir des participations dans le capital social de trois (03) entreprises à savoir l'Office National des Télécommunications (ONATEL-SA), Coris Bank International (CBI) et la Banque Agricole du Faso (BADF). Le montant total de ces participations se chiffre à 3 049 970 000 F CFA. Elle siège au Conseil d'Administration des deux (02) banques (CBI et BADF).

Il convient de noter que toutes les prises de participation de la CARFO dans le capital social de l'ONATEL-SA, de la CBI et de la BADF ont été entérinées par décret pris en Conseil des Ministres.

### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ETAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

La CARFO dispose d'un plan stratégique et a entamé le processus de formalisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises, de la démarche qualité et de la certification.

Toutefois, il convient de relever que la CARFO n'a pas encore élaboré son contrat plan avec l'Etat.

#### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

##### **III.2.1 AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures à 2019. En effet, sur vingt-six (26) recommandations formulées par le Contrôle Général, vingt-quatre (24) ont été exécutées, une (01) est en cours de mise en œuvre et une (01) non encore réalisée à savoir celle relative à l'installation d'une alarme détectrice d'incendie avec option d'extinction de feu.

##### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la CARFO est assuré par un contrôleur général qui a effectué des missions d'audits au cours de l'exercice sous revue.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- sensibiliser les agents sur l'éligibilité des membres de leur famille au régime médico-social de la CARFO lors des assemblées générales du personnel ;



- formaliser les procédures relatives à la gestion du régime médico-social dans le manuel de procédures ;
- redéfinir le système de traitement des accidents de travail et maladies professionnelles pour permettre leur insertion dans le circuit électronique afin qu'ils soient pris en compte dans les statistiques et former les acteurs du système ;
- mener une réflexion sur l'opportunité de migration vers des cartes sécurisées dans la mise en œuvre du régime médico-social ;
- procéder à une formalisation de la procédure de concession des avances sur pension par une note de service.

### **III.2.2 AUDITS EXTERNES**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de la CIPRES et du cabinet EXPERCO INTERNATIONAL.

S'agissant de la mission antérieure de la CIPRES, sur vingt-deux (22) recommandations, trois (03) sont partiellement mises en œuvre, quinze (15) sont en cours de réalisation et quatre (04) non exécutées à savoir :

- procéder à l'uniformisation du taux de cotisation appliqué à l'Etat employeur et aux fonctionnaires détachés ;
- faire le nécessaire pour la révision des dispositions de l'article 112, alinéa 3 de la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, des militaires et des magistrats ;
- modifier les dispositions des statuts portant sur le cadre juridique de la CARFO en vue de les conformer à celle de la recommandation n°22/CM/CIPRES du 13 juin 2003, portant cadre juridique et institutionnel des organismes de prévoyance sociale des Etats membres de la CIPRES ;

- fixer des règles plus souples et définir les rôles des différents acteurs en cas de dépassement et de transfert de crédits.

Concernant la mission antérieure du cabinet EXPERCO INTERNATIONAL, sur vingt-huit (28) recommandations, dix (10) sont mises en œuvre, treize (13) en cours de réalisation et cinq (05) non exécutées notamment :

- renforcer les capacités d'au moins deux (02) administrateurs de bases de données ;
- améliorer le principe de séparation des activités au sein de la Direction du Service Informatique (DSI) ;
- renforcer les capacités des informaticiens sur l'administration des systèmes Linux ;
- redéployer des informaticiens aux activités de maintenance et d'appui ponctuel.

Toutefois, il sied de signaler que la CARFO n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du commissariat aux comptes.

### **III.2.2.2 AUDITS EXTERNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA International qui a procédé aux vérifications légales et certifié sans réserve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le cabinet EXPERCO INTERNATIONAL a fait un audit des bases de données, des systèmes, des applications SIGA/CIPRES et l'évaluation du risque de fraude informatique à la CARFO au cours de l'exercice sous revue.

A l'issue de cette mission, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- élaborer une note de service pour mieux organiser et formaliser le circuit de production et de transfert des fichiers de virement de pensions ;
- élaborer un document interne sur calcul des prestations ;
- normaliser le local informatique.

### **II.2.3 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CARFO n'a pas fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la CARFO a effectué des missions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre en considération les paramètres entrant en ligne de compte pour l'appréciation de la viabilité financière de la CARFO ;
- s'assurer de la conformité du niveau du portefeuille de la CARFO à ECOBANK Burkina aux normes définies dans la politique d'investissement de la CARFO ;
- former les agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sur l'application facilitant le rapprochement des données entre la CARFO et la DGTCP.

### **III.2.4 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CARFO a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures des corps de contrôle de l'Etat. Sur dix (10) recommandations

formulées par l'ASCE-LC, neuf (09) ont été mises en œuvre et une (01) en cours de mise en œuvre à savoir celle relative à la prise de dispositions pour que la ligne budgétaire 605 de la CIPRES intitulée « charges techniques de l'action sanitaire et sociale » soit ouverte et rendue opérationnelle.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La CARFO a relevé qu'elle a fait l'objet d'une mission conjointe de l'Inspection Générale des Services (IGS) du Ministère en charge de la fonction publique et de celle du Ministère en charge des finances en 2019. Toutefois, le rapport de mission n'est pas encore disponible.

#### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

La CARFO dispose de tous les outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la direction générale.

#### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Excepté le plan de carrière du personnel, la CARFO dispose de tous les autres outils du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il convient d'exhorter l'établissement à mettre à jour son manuel de procédures et à diligenter l'élaboration du plan de carrière du personnel.

#### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La CARFO n'a pas fait cas de la signature d'une convention règlementée au cours de l'exercice 2019. Cependant, elle a relevé la signature de sept (07) conventions au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2019. Les montants échus non remboursés desdites conventions au 31 décembre 2019 se chiffrent à 12 842 761 635 de F CFA.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. Evolution des grandes masses du bilan**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	356 460 166	301 148 813	251 863 971
Ressources stables	468 550 166	301 234 903	251 870 671
Actif immobilisé net	31 798 705	30 482 242	33 299 587
Actif circulant	9 950 696	9 357 839	9 304 982
Passif circulant	17 040 832	13 521 137	10 563 086
Trésorerie actif	331 863 687	274 932 198	219 829 188
Trésorerie Passif	0	16 238	0
Total Bilan	373 613 088	314 772 278	262 433 757

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration globale des grandes masses du bilan de la CARFO sur la période de référence. En effet, les capitaux propres sont en hausse de 55,311 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat de l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le passif circulant est passé de 13,521 milliards à 17,041 milliards de F CFA suite à l'accroissement du montant des placements financiers relatifs au compte « fournisseurs prestataires et comptes rattachés ».

Aussi, la trésorerie nette est en hausse de 56,948 milliards de F CFA consécutive aux placements dans les banques et établissements financiers.

## IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGÉTAIRE

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio 2019	Ratio 2018	Ratio 2017	Observations
R1	Rapport frais de personnel et dépenses totales	< 15%	4,11%	4,14%	4,38%	Respecté
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤ 15%	5,30%	4,69%	5,40%	Respecté
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	4,60%	4,56%	4,83%	Respecté
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤ 15%	2,26%	2,22%	2,68%	Respecté
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	9,67%	8,74%	8,80%	Respecté
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	Entre 1% et 5%	4,69%	4,47%	3,52%	Respecté
R7	R7(V) : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse	65% minimum	52,17%	51,97%	59,45%	Non Respecté
	- (V1) Rapport entre dépenses de prestations et cotisations pour pensions civiles	65% minimum	47,77%	48,25%	50,21%	Non respecté
	- (V2) Rapport entre dépenses de prestations militaires et cotisations pour pensions militaires	65% Minimum	79,60%	72,23%	151,75%	Respecté
	R7(A) : Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations	65% minimum	5,77%	5,26%	4,45%	Non respecté

N°	Ratios	Norme CIPRES	Ratio 2019	Ratio 2018	Ratio 2017	Observations
	sociales tous régimes risques professionnels					
	- (A1) Rapport entre dépenses de prestations civiles et cotisations civiles	<b>65% minimum</b>	3,42%	2,93%	1,93%	<b>Non respecté</b>
	- (A2) Rapport entre prestations militaires et cotisations militaires	<b>65% Minimum</b>	20,02%	17,66%	29,47%	<b>Non respecté</b>
R8	Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale	<b>Recettes= Dépenses</b>	NA	NA	NA	La CARFO n'a pas d'action sanitaire et sociale

L'analyse du tableau ci-dessus révèle le respect des normes de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) se rapportant à la gestion administrative à savoir R1 à R6. Toutefois, il convient d'attirer l'attention de la CARFO que le ratio R6 tend vers la limite maximale.

Par contre, les composantes du ratio R7 à savoir R7-V « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes vieillesse » et R7-A « Rapport entre dépenses de prestations techniques et cotisations sociales tous régimes risques professionnels » ne sont pas respectées. A cet effet, il sied d'attirer l'attention de la CARFO sur le non-respect et la dégradation de la composante du ratio R7(V1) « Rapport entre dépenses de prestations et cotisations pour pensions civiles ».

En outre, la CARFO a relevé qu'elle n'a pas d'action sanitaire et sociale relativement au ratio R8 « Rapport entre recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale ». A cet effet, il convient d'inviter la structure à expliciter cet état de fait au regard des prescriptions CIPRES relatives audit ratio.

D'une manière générale, les performances économique et financière de la CARFO se sont consolidées en 2019. Toutefois, il convient d'inviter l'établissement à faire le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit ainsi que les recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes.

## **V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La CARFO a noté que les mesures barrières prises au niveau national ainsi que les mesures internes pour contrer la propagation de la pandémie liée à la Covid-19 sont de nature à contribuer au ralentissement de ses activités. Aussi, elle a relevé une baisse de fréquentation des services par les clients.

## **VI. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATION INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **VI.1. AU TITRE DE LA RÉSOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°013/2019/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018*

La CARFO a procédé à l'affectation du résultat net de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

### **VI.2. AU TITRE DE LA RECOMMANDATION INDIVIDUELLE**

*Recommandation relative aux difficultés de recouvrement des créances constatées dans certains démembrements de l'Etat*

En exécution de cette recommandation, la CARFO a indiqué que des lettres de relance ont été adressées aux structures bénéficiaires. Par ailleurs, elle a noté qu'un réexamen des tableaux d'amortissement et des conventions de prêt avec la Direction des Affaires Monétaires et Financières (DAMOF) a été fait.

Toutefois, elle a signalé qu'elle est en attente du réaménagement des tableaux d'amortissement et de la revue des conventions de prêts.



## **VII. PROJETS DE RESOLUTION**

La CARFO propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) trois (03) projets de résolution.

*Résolution n°...2020/AG-SE/CARFO portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1- APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2019, tels que présentés par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

#### **2- AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	<b>:</b>	<b>55 311 352 639 F CFA</b>
Réserves statutaires	:	55 311 352 639 F CFA

#### **3- DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

*Résolution n°...2020/AG-SE/CARFO portant fixation des indemnités de fonction des administrateurs, de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et des honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à cinq cent mille (500 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à cent mille (100 000) F CFA net d'impôts et les honoraires du Commissaire aux Comptes à cinq millions neuf cent mille (5 900 000) F CFA TTC.

*Résolution n°...2020/AG-SE/CARFO portant renouvellement du mandat du commissaire aux comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **APPROUVE**

Le renouvellement sur proposition du Conseil d'Administration du mandat du cabinet ACECA INTERNATIONAL en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet PGA international, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour un dernier mandat de trois (03) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

## VIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
*OUEDRAOGO Rasmané	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NIKIEMA/DIALLO Sarata Ousmane	Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale	Décret n°2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015  R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SAWADOGO/BAMBA Pulchérie	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique.	Décret n° 2019-0153/PRES /PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
GAMBO S. Léonard	Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants	Décret n° 2014-767/PRES/PM/MFPTSS/MEF du 16/09/2014  R-D n°2018-0786 PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 30/08/2018	5 ans 03 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZOUGMORE Lokré Paul	Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015  R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BARRO Seydou	Ministère de l'Economie, des finances et du développement	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015  R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
SOMDA Lin	Ministère de la Santé	Décret n° 2019-0864/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 26/08/2019	04 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KABORE/OUEDRAOGO Jacqueline	Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille et de	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
	l'action humanitaire	R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019		
SONDO Kelguebsom Blaise	Syndicat des travailleurs CGTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZABDA Ninda Mahamoudou	Syndicat des travailleurs CNTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BAMA/ROUAMBA Marguerite	Syndicat des travailleurs CSB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
ZONGO Wendgoundi Germain	Syndicat des travailleurs FO/UNSL	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
BASSOLE Rodolphe	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du 21/02/2019	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours
OUEDRAOGO François Xavier	Syndicat des travailleurs USTB	Décret n° 2015-1512/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 18/12/2015 R-D n°2019-0153/PRES/PM/MFPTSS/MINEFID du	4 ans	2 <sup>ème</sup> mandat en cours

NOM ET PRENOMS	MINISTERE OU INSTITUTION	REFERENCE DE NOMINATION	DUREE DANS LE CA	OBSERVATIONS
		21/02/2019		
TRAORE F. Sidiki	Syndicat des travailleurs ONSL	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
TRAORE Aboudou	Représentant des travailleurs	Décret n° 2019-0153/PRES/PM/MFPTPS /MINEFID du 21/02/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours statutaires de l'année 2019 à la CARFO respectivement du 08 au 10 juillet 2019 et du 29 au 30 décembre 2019. Chaque séjour a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis aux autorités compétentes. Toutefois, le premier séjour du PCA n'a pas été effectué dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, le PCA a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles technique et financière dans les délais réglementaires. Cependant, le PCA n'a pas transmis lesdits comptes rendus à la tutelle de gestion des Sociétés d'Etat. A cet effet, il convient d'inviter le PCA à transmettre dorénavant lesdits comptes rendus à la tutelle de gestion des Sociétés d'Etat.

## **IX. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019**

Le commissariat aux comptes de la CARFO est assuré par le cabinet ACECA INTERNATIONAL, nommé par résolution n°035/2017/AG-SE/CARFO du 30 juin 2017 pour compter de l'exercice 2017. Il totalise trois (03) ans au 31 décembre 2019. Son premier mandat s'expire après l'examen des comptes de l'exercice 2019.

A cet effet, la CARFO soumet à l'approbation de la 28<sup>ème</sup> de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) un projet de résolution portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une dernière période de trois (03) ans.

# **CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)**

## **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Un régime de sécurité sociale en faveur des travailleurs et assimilés du secteur privé a été créé par arrêté n°1029/ITLS/HV du 06 décembre 1955 sous la dénomination « Caisse de Compensation des Prestations Familiales », ayant son siège à Bobo-Dioulasso. Cet organisme ne gérait, à l'époque, que la seule branche des prestations familiales. En 1959, elle devient «Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des accidents de travail» avec la loi n°3/59/ACL du 30 juin 1959 qui crée la branche des risques professionnels et avec la loi n°78/60/AN du 06 décembre 1960, elle devient « Caisse de Prévoyance Sociale » et son siège sera transféré à Ouagadougou le 18 octobre 1963.

L'appellation actuelle de l'organisme, à savoir « Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) » est venue de la loi n°13/72/AN du 18 décembre 1972 portant code de sécurité sociale. La CNSS est un établissement public chargé de gérer le régime de sécurité sociale au Burkina Faso. Elle a été gérée sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial avant l'adoption de la loi n°16-2006/AN du 16 mai 2006 portant création de la catégorie d'Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS).

Elle est régie de nos jours par la loi n° 010-2013 du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics, le décret n°2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1<sup>er</sup> août 2014 portant statut général des Etablissements publics de prévoyance sociale (EPPS) et le décret n°2016-592/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 08 juillet 2016 portant approbation des statuts particuliers de la CNSS.

Elle est affiliée au portefeuille des organismes des Etats membres relevant du champ d'intervention de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et

est de ce fait soumise aux dispositions du Traité instituant la CIPRES et à ses textes d'application, dont le respect des ratios prudentiels.

Le régime de sécurité sociale géré par la CNSS comprend trois (03) branches qui sont la branche des prestations familiales, la branche des risques professionnels et la branche des pensions. Ces branches sont complétées par l'action sanitaire et sociale.

L'exercice 2019 de la CNSS s'est déroulé sous la direction de **Monsieur Lassané SAVADOGO** nommé par décret n°2016-516/PRES/PM/MFPTPS du 14 juin 2016. Il totalise trois (03) ans sept (07) mois au sein de l'établissement à la date du 31 décembre 2019.

## II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### II.1 EVOLUTION DE L'EFFECTIF

RUBRIQUES	2019	2018	2017	Ecart (2019-2018)
Effectif total	929	891	938	38
Permanent	913	874	920	39
Agent provenant de l'Etat	03	05	06	-02
Occasionnels	13	12	12	1
Autres agents	00	00	00	00
Masse salariale	7 999 997 698	7 899 218 275	7 919 300 288	100 779 423
Cotisations Sociales	790 337 842	756 675 070	785 977 405	33 662 772
Dettes sociales	00	00	00	00

L'effectif total du personnel de la CNSS a connu une hausse de 38 agents en passant de 891 à 929 agents entre 2018 et 2019. La masse salariale a également augmenté en passant de 7,899 milliards en 2018 à 7,999 milliards de F CFA en 2019, soit une hausse de 100,779 millions de F CFA.

## II.2. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Départ à la retraite	34	27	29
Prévision de recrutement	19	25	26
Incidence financière en F CFA (coût de recrutement et rémunération du personnel recruté)	291 329 404	153 598 513	126 462 882

La CNSS prévoit recruter 19 agents en 2020 avec une incidence financière de 291 329 404 F.CFA pour faire face au départ à la retraite et renforcer les différentes unités administratives.

## II.3. ETAT DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES PARITAIRES, NOTAMMENT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

La CNSS a signalé que les organes paritaires existent et fonctionnent régulièrement. Aussi, elle a noté qu'aucune session du conseil de discipline n'a été tenue en 2019.

## II.4. CLIMAT SOCIAL

Le climat social est resté serein au sein de la CNSS au cours de l'exercice 2019 grâce aux échanges permanents entre la direction générale et les partenaires sociaux.

## II.5. POINT SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL D'AUTRES ENTREPRISES

La CNSS a fait le point de ses prises de participation dans le capital social d'autres entreprises. Toutefois, il convient de l'inviter à entériner ses prises de participations par décret pris en Conseil des Ministres conformément à la réglementation en vigueur.



### **III. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET MISE EN ŒUVRE DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (CBPGSE)**

#### **III.1 STRATEGIE DE GOUVERNANCE**

En termes d'outils de stratégie de gouvernance, la CNSS dispose d'un plan stratégique et est engagée dans le processus de la démarche qualité. Aussi, elle intègre la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

Cependant, la CNSS doit élaborer un contrat plan avec l'Etat et aller vers la certification.

#### **III.2. POINT SUR LES AUDITS**

##### **III.2.1. AUDIT INTERNE**

##### **III.2.1.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures d'audit interne. En effet, sur dix-huit (18) recommandations formulées, quinze (15) sont mises en œuvre, deux (02) sont partiellement exécutées et une (01) en cours de réalisation.

##### **III.2.1.2 FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit interne de la CNSS est assuré par la Direction de l'Audit Interne qui a effectué des missions au cours de l'exercice sous revue.

A l'issue de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- améliorer le contrôle de la liquidation des prestations de pension en tenant compte de l'information d'alerte qui s'affiche lors de la saisie des individus ;

- utiliser le type d'ajustement « rappel sur convention » pour la régularisation des rappels ou moins perçus de pension de convention de coordination des autres organismes ;
- respecter les délais du plan de passation des marchés pour plus d'efficacité dans la procédure ;
- mettre en œuvre le projet de reprise de la vidéosurveillance au niveau du siège de la CNSS.

### **III.2 2. AUDIT EXTERNE**

#### **III.2.2.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des missions antérieures d'audit externe. En effet, sur huit (08) recommandations formulées, trois (03) ont été totalement mises en œuvre et cinq (05) partiellement exécutées.

#### **III.2.2.2 AUDIT EXTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

L'audit externe de la CNSS est assuré par les cabinets SOFIDEC NEXIA International et AUREC Afrique en qualité de Commissaires aux Comptes qui ont procédé aux vérifications légales et certifié sous réserve de la prise en compte de l'incidence des incertitudes portant sur les immobilisations corporelles, les comptes « fournisseurs d'immobilisations », «retenues de garanties », «prestataires, prestations à payer », «banques, établissements financiers et assimilés», «crédeurs divers» et «enveloppes financières et bons de caisse».

A l'issue de leurs missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- prendre les dispositions pour analyser et justifier convenablement les soldes de tous les comptes de tiers dans le cadre des inventaires de fin d'année et d'arrêt des comptes ;
- veiller à annexer toutes les pièces constitutives des liasses comptables ;

- mettre en place une comptabilité auxiliaire des tiers en vue de faciliter le suivi des opérations comptables et la justification des soldes dégagés en fin de période ;
- procéder en fin d'année à un inventaire exhaustif des chèques à encaisser.

### **III.2.3. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT**

#### **III.2.3.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures du comité d'audit. En effet, sur six (06) recommandations formulées, quatre (04) ont été mises en œuvre et deux (02) partiellement exécutées.

#### **III.2.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Le comité d'audit de la CNSS a effectué des missions au cours de l'exercice 2019 à l'effet d'examiner les dossiers du Conseil d'Administration.

Au terme de ces missions, des insuffisances ont été relevées auxquelles les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- réaliser une mission d'audit sur la sécurité au regard du contexte national ;
- commanditer une analyse sur l'ensemble de la performance ;
- interfacer le SIGI et la comptabilité ORACLE ;
- diligenter l'apurement des comptes d'immobilisations des biens aliénés, obsolètes ou détruits.

### **III.2.4. MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

#### **III.2.4.1 POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS ANTÉRIEURES**

La CNSS a fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures de l'ASCE-LC et de la Cour des Comptes.

S'agissant de l'ASCE-LC, sur vingt-sept (27) recommandations, vingt-cinq (25) sont mises en œuvre et deux (02) sont partiellement réalisées.

Concernant de la Cour des Comptes, sur trente-trois (33) recommandations, vingt-cinq (25) sont mises en œuvre, six (06) sont partiellement exécutées, une (01) en cours d'exécution et une (01) non mise en œuvre à savoir prévoir dans les décisions d'intérim la mise en cause des personnes chargées de leur mise en œuvre en cas de négligence ou de complicité.

#### **III.2.4.2 MISSIONS D'AUDIT DES CORPS DE CONTRÔLE DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

La CNSS a relevé qu'elle n'a pas reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat au cours de l'exercice 2019.

### **III.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Excepté la charte de l'administrateur, la CNSS dispose de tous les autres outils d'expression et d'évaluation des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Il convient donc d'inviter l'établissement à élaborer la charte de l'administrateur conformément au code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

### **III.4 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En termes d'outils du dispositif de contrôle interne, la CNSS dispose :

- d'un manuel des procédures ;
- d'un organigramme ;
- d'une cartographie des risques ;
- d'un plan de passation des marchés (PPM) ;
- d'un rapport du comité chargé de l'examen des avant-projets de PPM ;
- d'un plan de formation pluriannuel du personnel ;
- d'un bilan social.

De ce fait, il convient d'inviter la CNSS à diligenter la mise en place des autres outils du dispositif de contrôle interne à savoir la description des fiches de postes, le code d'éthique et de déontologie des employés et le plan de carrière du personnel.

### **III.5 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La CNSS n'a pas fait mention d'une convention règlementée signée au cours de l'exercice 2019. Toutefois, elle a relevé des conventions conclues au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 et qui ont produit des effets d'un montant total de 4 090 807 609 F CFA.

Le solde des dites conventions au 31 décembre 2019 se chiffre à 17 589 102 588 F CFA.

**IV. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE****IV.1. EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BILAN**

(Valeurs en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	EXERCICES		
	2019	2018	2017
Capitaux propres	537 495 807	473 519 990	419 203 834
Ressources stables	543 085 751	479 442 206	424 568 691
Actif immobilisé net	128 038 989	82 708 724	58 881 906
Actif circulant	32 615 851	37 834 022	44 131 098
Passif circulant	46 363 566	44 546 827	41 115 741
Trésorerie actif	428 883 153	403 511 448	362 671 427
Trésorerie Passif	88 675	65 160	0
Total Bilan	589 537 992	524 054 194	465 684 431

L'analyse du tableau ci-dessus indique une amélioration d'ensemble des grandes masses du bilan de la CNSS entre 2018 et 2019. En effet, les ressources stables et l'actif immobilisé net ont augmenté respectivement de 63,644 milliards et de 45,330 milliards de F CFA suite à l'incorporation du résultat net de l'exercice sous revue et à l'accroissement des titres immobilisés.

La trésorerie nette s'est accrue en 2019 de 25,348 milliards de F CFA suite à l'augmentation des disponibilités en banques et établissements financiers.

## IV.2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS CIPRES DE GESTION BUDGETAIRE

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2019	Ratio 2018	Ratio 2017	Observations
R1	Rapport frais de personnel et total des dépenses	≤15%	14,93%	14,11%	11%	Satisfaisant
R2	Rapport frais de fonctionnement et cotisations	≤15%	13,45%	14,34%	13,38%	Satisfaisant
R3	Rapport frais de personnel et dépenses techniques	< 25%	22,03%	23,96%	26,39%	Satisfaisant
R4	Rapport frais de personnel et cotisations	≤15%	9,86%	10,46%	10,83%	Satisfaisant
R5	Rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales	< 15%	17,40%	14,59%	14,65%	Insatisfaisant
R6	Rapport dépenses de formation et masse salariale	entre 1% et 5%	4,30%	5,86%	7,16%	Satisfaisant
R7	Rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion	< 8%	92,80%	94,14%	72,24%	Insatisfaisant
R8	Rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement	Entre 3% et 10%	9,65%	7,80%	8,19%	Satisfaisant
R9	Rapport recettes de	Recettes= Dépenses	-286 636 957	-497 603 094	- 502 409 1	Insatisfaisant

N°	RATIOS	Norme CIPRES	Ratio 2019	Ratio 2018	Ratio 2017	Observations
	l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale				36	
<b>R10</b>	Rapport dépenses de prestations techniques et cotisations sociales	<b>65% Minimum</b>	44,77	43,71	40,58%	<b>Insatisfaisant</b>
<b>R10.1</b>	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de A	<b>&gt;65%</b>	6,94%	8,19%	52,78%	<b>Insatisfaisant</b>
<b>R10.2</b>	Rapport entre dépenses de prestations techniques de F	<b>&gt;65%</b>	28,35%	25,90%	22,96%	<b>Insatisfaisant</b>
<b>R10.3</b>	Rapport entre dépenses de prestations techniques et produits techniques de V	<b>&gt;65%</b>	66,80%	65,79%	62,76%	Satisfaisant

L'analyse des ratios prudentiels au 31 décembre 2019 révèle que la CNSS ne respecte pas quatre (04) ratios sur les dix (10) ratios édictés par la CIPRES. En effet, les ratios non respectés concernent R5 «rapport dépenses de fonctionnement et dépenses totales », R7 «rapport frais de fonctionnement et dépenses totales de gestion », R9 « rapport recettes de l'action sanitaire et sociale et dépenses de l'action sanitaire et sociale » et R10 «rapport dépenses de prestations techniques et cotisations sociales ».

En, outre, certains ratios jugés « satisfaisants » sont à la limite maximale des normes CIPRES autorisées notamment le ratio R1 « rapport entre frais de personnel et total



des dépenses », R8 « rapport frais de fonctionnement de l'action sanitaire et sociale et dépenses de fonctionnement ».

A cet effet, il sied d'inviter l'établissement au respect des ratios ci-dessus cités à travers entre autres la maîtrise des charges de fonctionnement de la structure.

#### **IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La CNSS a relevé qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2019.

#### **V. ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTION ET RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES ISSUES DE LA 27<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

##### **V.1. AU TITRE DE LA RESOLUTION INDIVIDUELLE**

*Résolution n°016/2019/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2018.*

La CNSS a procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 conformément à la résolution citée.

##### **V.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**

*Recommandation relative à la poursuite des efforts en vue d'améliorer les performances de la CNSS*

En exécution de cette recommandation, la CNSS a signalé que le taux de recouvrement des recettes s'est amélioré en 2019. Aussi, elle a précisé que les prestations sociales ont été payées à bonne date aux assurés durant l'exercice sous revue. Toutefois, sur dix (10) ratios CIPRES, quatre (04) n'ont pas été respectés comme en 2018.

*Recommandation relative à la prise des dispositions idoines en vue de la nomination de l'administrateur représentant le personnel de la CNSS avant la tenue de la 28<sup>ème</sup> AG-SE*

La recommandation ci-dessus citée n'a pas été mise en œuvre.

## **VI. PROJETS DE RESOLUTION**

La CNSS propose à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat deux (02) projets de résolution.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/CNSS portant approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019*

### **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

#### **1- APPROUVE**

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels que présentés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

#### **2- AFFECTE**

Le résultat net de l'exercice 2019 tel que suit :

<b>Résultat net bénéficiaire</b>	:	<b>63 975 816 769</b>	<b>F CFA</b>
A-réserves techniques	:	2 943 903 640	F CFA
A-réserves de sécurité	:	12 634 573 925	F CFA
F-réserves de sécurité	:	25 142 933 932	F CFA
V-réserves techniques	:	23 254 405 272	F CFA
T-réserves de fonds de roulement	:	0	F CFA

#### **3- DONNE QUITUS**

Aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats.

*Résolution n°.../2020/AG-SE/CNSS portant fixation des indemnités des membres du Conseil d'Administration et de l'indemnité forfaitaire mensuelle du PCA et les honoraires du Commissaire aux Comptes*

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES D'ETAT**

### **FIXE**

Pour les exercices 2019 et 2020, le montant net d'impôts des indemnités de fonction des administrateurs à huit cent mille (800 000) F CFA, l'indemnité forfaitaire mensuelle du Président du Conseil d'Administration à deux cent cinquante mille (250 000) F CFA net d'impôts et les honoraires Commissaire aux Comptes à onze millions huit cent mille (11 800 000) F CFA TTC.

## VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2019

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
*LENGANE Souleymane	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
HIEN Blaise Augustin	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours Expire le 09/04/2020
MINOUGOU Mahamadou	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours Expire le 09/04/2020
SAGNON Tolé	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014 R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours Expire le 09/04/2020
NANA Inoussa	Organisations professionnelles des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
COMPAORE Issa	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours Expire le

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017		09/04/2020
NOMBRE Seydou	Ministère de la Santé	Décret n°2019-0801/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 31/07/2019	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
DABIRE Michel Laurent	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
GOEH-AKUE Martial Kpakpovi	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2019-0801/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 31/07/2019	05 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SANON David	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
GANSONRE Daouda	Organisations professionnelles d'employeurs	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014  R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du 19/09/2017	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 09/04/2020
SOULAMA Vieux Abdoul Rachid	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	Décret n°2019-013/PRES/PM/MFPT PS/MINEFID du 07/03/2019	10 mois	1 <sup>er</sup> mandat en cours
SOME B.S Stella Sylviane.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	Décret n°2014-263/PRES/PM/MFPT SS/MEF du 10/04/2014  R-D n°2017-845/PRES/PM/MFPT SS/MINEFID du	5 ans 09 mois	2 <sup>ème</sup> mandat en cours  Expire le 09/04/2020

NOM ET PRENOMS	INSTITUTIONS REPRESENTEES	DECRET ET DATE DE NOMINATION	DUREE DANS LE C.A.	OBSERVATIONS
		19/09/2017		
SAM Moussa	Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
NANA Adama	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
ZIGUIZANGA Tanga Ernest	Association Nationale des Retraités du Burkina Faso	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours
KONE Seydou	Représentant des travailleurs	Décret n°2017-1327/PRES/PM/MFP TPS/MINEFID du 30/12/2017	2 ans	1 <sup>er</sup> mandat en cours

\*Président du Conseil d'Administration (PCA) : il a effectué deux (02) séjours au sein de la CNSS, respectivement du 08 au 12 Juillet 2019 et du 12 au 18 décembre 2019. Toutefois, le premier séjour du PCA n'a pas été tenu dans les délais règlementaires.

Par ailleurs, le PCA de la CNSS a transmis les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration aux tutelles technique et financière dans les délais règlementaires. Cependant, lesdits comptes rendus n'ont pas été transmis à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat.

A cet effet, il convient d'inviter le PCA à transmettre les comptes rendus des sessions du Conseil d'Administration à la tutelle de gestion des sociétés d'Etat et à effectuer ses séjours dans les délais requis.

## **VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2019**

Le commissariat aux comptes de la CNSS est assuré par le cabinet SOFIDEC-NEXIA nommé par résolution n°062-1998/AG-SE/CNSS du 31 juillet 1998 et le Cabinet AUREC Afrique-BF, nommé par résolution n°004-2000/AG-SE/CNSS du 29

juin 2000. Le dernier renouvellement de leurs mandats est intervenu par résolution n°031/2015/AG-SE/CNSS du 30 juin 2015.

A la date du 31 décembre 2019, ils totalisent respectivement vingt et un (21) ans et dix-neuf (19) ans au sein de l'établissement. Leurs mandats s'expirent après l'examen des états financiers de l'exercice 2020.

# CONCLUSION





## CONCLUSION

L'analyse des comptes des vingt-une (21) entreprises publiques a révélé une situation économique et financière globalement satisfaisante en 2019 comparativement à 2018. Ces performances réalisées sont tributaires de l'accroissement du volume d'activités global desdites entreprises entraînant ainsi une amélioration d'ensemble des soldes significatifs de gestion.

Cependant, il convient de relever la détérioration de l'Excédent Brut d'Exploitation et du résultat d'exploitation respectivement de **9,693 milliards** et de **9,580 milliards de F CFA** consécutive à l'augmentation des charges de personnel et aux difficultés d'exploitation rencontrées par certaines sociétés.

Cette situation traduit la nécessité de mener au sein de nos sociétés d'Etat, une politique de maîtrise des charges de fonctionnement et de travailler à contenir les contraintes d'exploitation en vue d'améliorer leurs résultats nets et, partant leurs apports au PIB national.

En outre, il convient de saluer l'accompagnement dont bénéficient certaines maîtrises d'ouvrage déléguées publiques des tutelles techniques, à travers l'octroi de portefeuilles de projets pour assurer leur pérennité. Toutefois, l'exécution de ces portefeuilles de projets rencontre des difficultés en matière de procédures de passation des marchés publics. Il sied donc d'alléger ces procédures en vue de garantir la viabilité des agences d'exécution.

En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues de la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE, il ressort un niveau d'exécution satisfaisant desdites résolutions et recommandations.

Toutefois, il sied de relever que certaines résolutions et recommandations antérieures à la 27<sup>ème</sup> session de l'AG-SE sont partiellement mises en œuvre notamment celles relatives à la signature des contrats plans entre l'Etat et les MODP, à la viabilité des MODP, à l'élaboration d'un référentiel de contrats plans entre l'Etat

et les sociétés d'Etat et à la levée des réserves sur les comptes de certaines sociétés.

Aussi, les recommandations issues des missions des services d'audit interne et des comités d'audit ne sont pas entièrement mises en œuvre dans certaines de nos entreprises. Il s'avère donc nécessaire d'inviter nos sociétés à diligenter la mise en œuvre desdites recommandations.

En outre, certaines sociétés d'Etat ont reçu la visite des corps de contrôle de l'Etat et des missions d'audit indépendantes qui ont relevé des insuffisances et formulé des recommandations. A la clôture de l'exercice 2019, l'état de mise en œuvre desdites recommandations présente un niveau satisfaisant nonobstant quelques recommandations non mises en œuvre.

La mise en application du code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat se poursuit dans nos sociétés mais à des niveaux d'implémentation différents d'une société à une autre. Au titre de la stratégie de gouvernance, il convient d'encourager nos sociétés à mieux imprimer la notion d'entreprise citoyenne à travers la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à élaborer et à mettre en œuvre les plans stratégiques de développement.

Toutefois, les sociétés peinent à mettre en place l'ensemble des outils du dispositif de contrôle interne notamment les manuels de procédures à jour, la cartographie des risques et les fiches de description des postes.

Par ailleurs, il sied de saluer le partage d'expériences promu par le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) à travers les différentes concertations engagées depuis sa création et l'animation d'un site web fonctionnel à l'adresse [www.ccse.bf](http://www.ccse.bf).

D'une manière générale, les performances de nos sociétés sont le fruit de l'ardeur au travail des différents acteurs au sein de nos entreprises, des compétences managériales des dirigeants et de la quête permanente de règles et de méthodes de gestion adaptées en vue de faire face aux différentes contraintes imposées par

l'environnement économique et sociopolitique changeant qui, parfois est peu favorable à l'épanouissement de nos entreprises.

Nos entreprises publiques, doivent servir de modèle à celles qui peinent encore à trouver des réponses adéquates aux chocs aussi bien endogènes qu'exogènes afin de faire de nos sociétés, des pôles de développement économique, des références en matière de gouvernance d'entreprise au niveau national, sous régional et régional et des acteurs clés pour l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

A cet effet, il s'avère nécessaire de mettre à profit les partages de bonnes pratiques, le développement de la solidarité agissante et le renforcement du dispositif de prévention, de surveillance et d'anticipation des éventuels défis qui constituent des valeurs prônées par le code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d'Etat.

Ainsi, la nécessité de l'accroissement de la capacité d'anticipation des sociétés d'Etat se traduit plus que jamais dans le contexte actuel de mutation rapide qui appelle l'ensemble des entreprises à se réinventer pour davantage être compétitives et s'assurer un positionnement stratégique. C'est en cela que nos sociétés d'Etat devront jouer pleinement leur rôle dans la relance économique post-COVID 19 de notre pays.

En somme, il convient de féliciter et d'encourager l'ensemble des dirigeants de nos sociétés pour leurs dévouements ainsi que les travailleurs pour les efforts jusque-là accomplis et les inviter à intensifier ces efforts dans la gestion quotidienne de nos sociétés et à consolider la pratique de la bonne gouvernance et de l'innovation.

*Sociétés régies par la Loi 025/99/AN du 16 novembre  
1999 portant réglementation générale des sociétés à  
capitaux publics et les Actes uniformes de l'OUA/DA*



**RAPPORT DE PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT PRODUIT PAR LE SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'AG-SE**